aurm
agence d'urbanisme de
la région mulhousienne

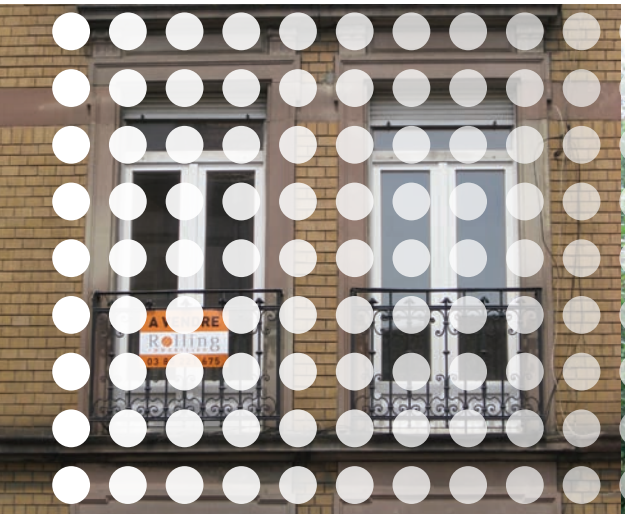

L'attractivité résidentielle du Sud Alsace

Au filtre des mobilités, de la participation des femmes et du bien être collectif

Décembre 2017

Sommaire

Introduction 05

Une approche par la qualité de vie 05

Une approche par la capacité à attirer des ressources de l'extérieur 05

L'approche retenue : entre mobilités et inégalités 06

L'attractivité au prisme de la mobilité **09**

Evolutions démographiques et attractivité des territoires **10**

Les évolutions démographiques dans le Haut-Rhin 10

Un clivage nord-sud 10

Un changement de tendance récent 10

Des départs de population inquiétants 11

Comprendre ces mouvements de population 11

Un facteur important : l'emploi 11

Prendre garde aux effets à long terme de ces migrations 12

Les mobilités résidentielles entre EPCI du Haut-Rhin **13**

Le poids des mobilités entrantes et sortantes 14

La capacité des territoires à retenir leur population 14

La capacité des territoires à attirer une nouvelle population 14

L'attractivité du sud confirmée 15

Une fuite diffuse hors des centres urbains 15

Pour qui les EPCI sont-ils attractifs ? 15

Les choix spatiaux des différentes CSP 15

Les choix résidentiels selon la composition familiale 18

Les lieux de résidence et de travail : révélateurs d'attractivité et d'organisation des territoires **19**

Un indicateur de volume : le taux de couverture entrées/sorties 19

Colmar : un cas à part 19

Les territoires proches de l'équilibre 20

Les territoires résidentiels 20

Les territoires hyper-résidentiels 20

Un indicateur relatif : le poids des mobilités quotidiennes dans les économies locales 20

Les territoires auto-centrés 21

Les territoires résidentiels 22

Les territoires spécialisés 23

Les territoires redistributifs 23

Les enjeux de développement et d'aménagement 23

Que retenir de cette première partie ? **24**

La participation des femmes à la vie économique 25

Le taux d'emploi 26
Une faible mobilisation des femmes en milieu urbain 26
Une moindre inégalité dans la partie centrale du département 26

Le chômage 27
Le centre du département concentre le chômage des femmes 27
Des écarts hommes/femmes paradoxaux 27

Le travail à temps partiel 28
Les femmes travaillent massivement à temps partiel 28
Moindres écarts au nord, forts écarts au sud 28

Les catégories socioprofessionnelles 29
Les femmes cadres bien localisées 29
Au sud, plus de femmes cadres, mais encore plus d'hommes cadres 29

Les contrats à durée indéterminée 30
Le travail des femmes est plus précaire 30
De moindres inégalités autour de Colmar et au centre du département 30

Les revenus 31

Que retenir de cette deuxième partie ? 32

Un indice synthétique de participation des femmes 33

La santé socio-économique du territoire 35

Les indicateurs de revenu 36
Revenus fiscaux moyens imposés 36
Le rapport interdéciles D1/D9 36
Les bénéficiaires du RSA socle 37

Les indicateurs d'emploi 38
La part de chômeurs dans la population active 38
Le chômage de longue durée 38
La précarité des emplois 39
Le temps de travail 39

Les indicateurs sociaux 40
La part des personnes sans diplôme 40
La mixité sociale 41

Que retenir de cette troisième partie ? 44

Un indice synthétique de bien être collectif 45

Conclusion 46

Un 8 pages de synthèse est également disponible sur notre site : www.aurm.org

Introduction

La question de l'attractivité du sud Alsace a fait l'objet, en 2016, d'une approche économique qui a conduit à souligner une perte globale d'attractivité économique du territoire et à proposer un certain nombre de pistes pour contrecarrer ces tendances négatives.

Cette question de l'attractivité est remise sur le travail en 2017, mais en se centrant cette fois sur le volet résidentiel.

Pour juger de l'attractivité résidentielle d'un territoire, **de nombreuses méthodes sont possibles**, qui comportent toutes des limites.

Une approche par la qualité de vie

Une première démarche se situe en amont de l'attractivité proprement dite. Elle consiste à analyser les qualités des territoires, la qualité de vie qu'ils offrent. Il est logiquement admissible que plus la qualité de vie est forte, plus le territoire sera attractif. D'ailleurs de multiples observations insistent sur le fait que les salariés mobiles en quête d'un nouveau lieu de résidence se déterminent notamment en fonction de la qualité de vie offerte par leur nouvel environnement, plutôt que sur la proximité immédiate à l'emploi.

La méthode mise en oeuvre par l'Insee consiste donc à partir d'une batterie d'indicateurs tels que l'accès à des équipements, à la formation et à l'emploi, à des logements de qualité, à des transports collectifs etc, à calculer un indicateur synthétique de qualité de vie qui fait la part belle aux inégalités entre les diverses catégories de population, dont les hommes et les femmes.

Les résultats de la démarche exploratoire menée par l'INSEE au niveau des territoires de vie montrent que le sud Alsace comprend **quatre types de territoires** :

- **«plutôt aisés, spatialement éloignés de l'emploi, situés dans le péri-urbain»** (en jaune sur la carte). La situation y est plutôt favorable en matière d'emploi, de revenus, de logements et de liens sociaux, mais les inégalités hommes-femmes sont fortes et les emplois éloignés ;

- **«plutôt denses, en situation peu favorable»** (en bleu), qui ont de mauvais résultats concernant l'emploi et les revenus, des logements moins confortables et un accès plus difficile aux équipements ;

- **«bourgs et petites villes en situation intermédiaire»** (en vert clair) qui ont également des indicateurs peu favorables à la qualité de vie. Ils ont un caractère moins urbain, avec des équipements moins accessibles, mais une situation plus favorable en termes d'emploi, qui reste éloigné ;

- Enfin, **des territoires situés «autour des villes moyennes, offrant des emplois et des conditions de vie plutôt favorables»** (en marron). Ils offrent notamment des emplois de proximité, mais mal rémunérés et avec peu de transports collectifs.

Cette méthodologie agrège donc des données comme celles liées aux logements, aux équipements et des données liées à la situation sociale du territoire : écarts femmes/hommes, écarts de rémunérations, de niveaux de formation etc.

Une approche par la capacité à attirer des ressources de l'extérieur.

L'Insee a également procédé à des analyses fines à partir d'une approche plus économique de l'attractivité. Dans la foulée des analyses de l'économiste Laurent Davezies, l'attractivité résidentielle est définie comme la capacité d'un territoire à attirer des revenus. Les revenus des touristes, des naveteurs et des

Insee Premières, Une approche de la qualité de vie dans les territoires, n°1519, octobre 2014.

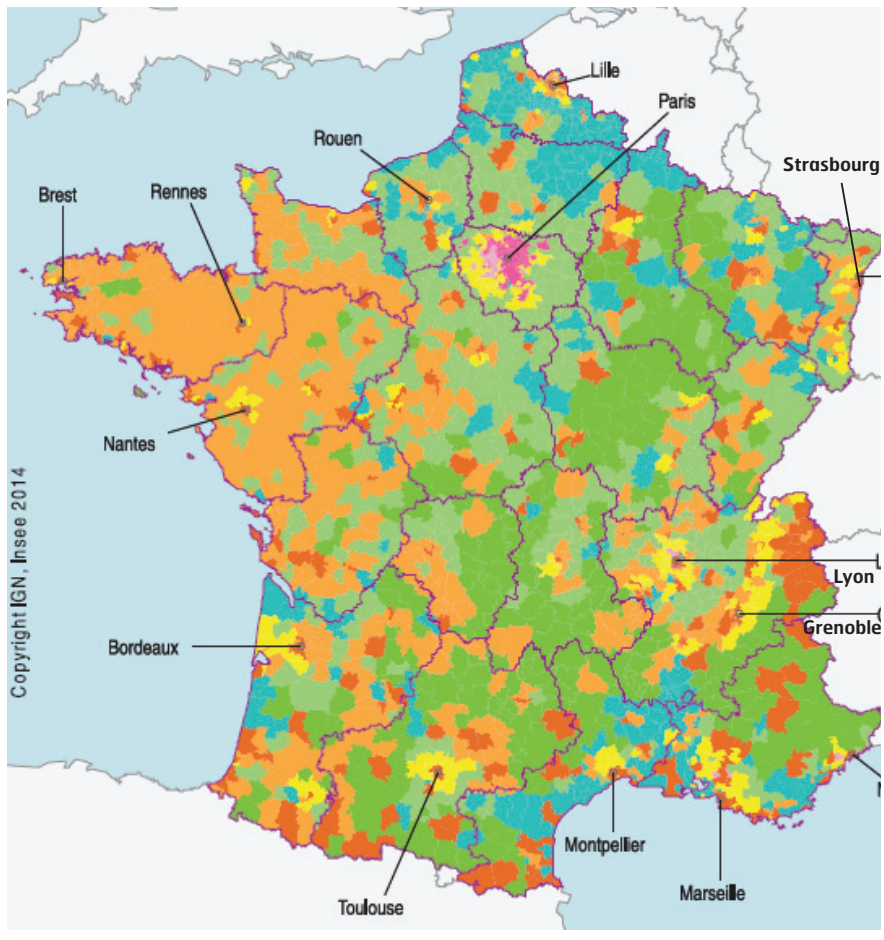

retraités constituent des cibles car ils alimentent la dynamique économique locale.

Les indicateurs sont donc liés à l'arrivée de touristes, au développement de l'emploi touristique, à l'installation des naveteurs ou encore à l'arrivée d'emplois et d'actifs qualifiés qui témoignent de l'attractivité productive des territoires.

Dans l'étude que l'INSEE a réalisée,

- les zones d'emploi de Mulhouse et de Colmar apparaissent comme des zones d'emploi de faible attractivité ;

- et celle de Saint Louis comme une zone d'attractivité productive.

Nous retenons de cette méthode, d'une part, quelle intègre le résidentiel et le productif et surtout qu'elle ne tient compte de l'attractivité d'un territoire que dans sa dimension exogène. Il est ainsi possible de savoir si tel ou tel territoire gagne ou non des revenus ou des emplois, il est impossible de savoir comment s'organisent les flux inter-territoriaux.

L'approche retenue : entre inégalités et mobilité

Nous retenons de la première approche que la qualité de vie, qui constitue un des critères des choix résidentiels, renvoie à de fortes dimensions sociales et que de fortes inégalités ne jouent pas en faveur de la qualité de vie.

Nous retenons de la seconde approche que la mobilité des personnes constitue un marqueur de l'attractivité des territoires. Mais, pour ne pas en rester à la confirmation de ce que nous savons déjà, à savoir que les territoires sud alsaciens sont, d'une manière générale, résidentiellement peu attractifs, nous avons décidé de nous intéresser à la façon dont s'organisent les flux entre les différents territoires qui composent le département du Haut-Rhin.

Il devient ainsi possible de comprendre comment, au sein d'espaces qui sont globalement peu attractifs, certains réussissent à tirer leur épingle du jeu.

Insee Premières n°1416, L'attractivité économique des territoires. Attirer des emplois mais pas seulement, octobre 2012.

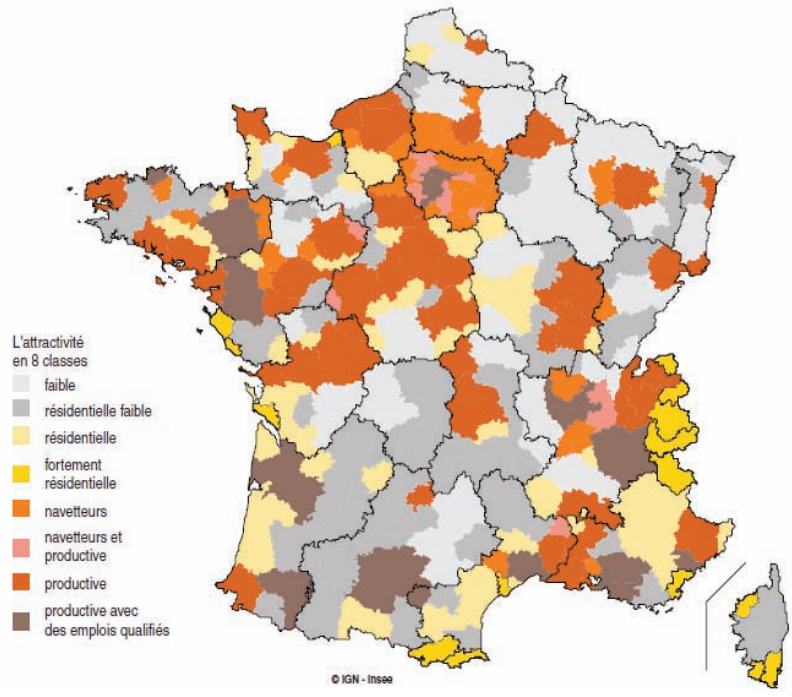

Le document s'organise en trois parties.

La première est centrée sur les questions de mobilité. Trois formes de mobilité ont été considérées :

- les soldes migratoires (1),
- la mobilité résidentielle entre EPCI du Haut-Rhin (2)
- les mobilités domicile-travail (3).

Au-delà de rappeler que certains territoires perdent depuis quelques années de la population par faible attraction et fortes migrations (1), les données permettent de montrer qu'il y a une «fuite» de la population hors des centres urbains et une diffusion de cette population dans des espaces péri-urbains voire ruraux (2).

Cela confirme les résultats d'une enquête de la CAFPI[1] qui montre que les français(e) s préfèrent vivre dans une commune rurale à 44%, en péri-urbain, dans une agglomération de taille moyenne à 39%. Seulement 17% de la population avancent une préférence pour le tissu urbain et accepteraient de vivre dans une grande agglomération. Parmi ceux-ci, les personnes seules et les Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures sont sur-représentées.

C'est dire qu'au-delà des volumes de population concernés, l'analyse doit aussi avoir une dimension qualitative et doit poser la question de savoir pour qui les territoires sont attractifs.

La situation des centres urbains qui, bien que possédant toutes les aménités urbaines, concentrant une grande partie de l'emploi, s'avèrent peu capables

1) Sondage réalisé par l'IFOP pour CAFPI, Les Français et l'accession à la propriété, 30 juin 2015. www.cafpi.fr/imgs/bibliotheque_fichier/Etude-Ifop-CAFPI-juin-2015.pdf

de retenir leur population ou à en gagner une nouvelle interroge. La mise en oeuvre d'une méthodologie originale pour analyser les navettes domicile/travail permet d'aboutir à une typologie des territoires et de décrire la façon dont le territoire s'organise (3).

La deuxième partie est totalement centrée sur les inégalités de genre. Elle tend à rendre compte de la façon dont les femmes peuvent participer à la vie économique. Sont alors pris en compte les écarts d'accès à l'emploi, de salaire, de conditions de travail etc entre femmes et hommes.

Cette partie repose sur l'idée qu'un territoire connaissant de fortes inégalités de genre ou n'offrant que peu d'opportunités pour les femmes ne sera pas attractif pour un certain nombre d'entre elles. La mesure de la participation des femmes a été initiée par le Programme des Nations Unies pour le Développement qui considérait à la fois la vie économique et la vie politique. Faute de données au niveau local pour intégrer la dimension politique, seule la dimension économique a été retenue.

On oublie trop souvent que la moitié des Français sont des Françaises qui ont leur mot à dire dans les choix résidentiels. Les couples font des arbitrage quant à leur lieu de résidence et, **dans certains cas, la parole de la femme est prédominante**[1]. Ainsi, dans le cas des couples appartenant aux classes populaires et souhaitant accéder à la propriété, les choix résidentiels sont conditionnés par le maintien en emploi de la femme et donc par la proximité de son lieu de travail et du lieu de résidence de sa famille[2].

Plus généralement, la femme étant des deux membres du couple celui qui s'occupe le plus de l'organisation familiale et qui prend le plus en charge les enfants, **elle a tendance à faire des choix plus résidentiels que professionnels**. Il faut dès lors que le territoire offre, d'une part, un certain nombre d'aménités (garde d'enfants, proximité des écoles, écoles de qualité etc) et, d'autre part, des opportunités d'emploi, de telle sorte qu'elle puisse concilier vie familiale et vie professionnelle. A moins bien sûr qu'elle ne soit culturellement prête à assumer le rôle de «femme au foyer» et/ou que les revenus de son conjoint le lui permette.

Ces opportunités offertes ou non aux femmes de participer à la vie économique ont été saisies au prisme des écarts de situation entre hommes et femmes. Il est considéré que plus les écarts de taux d'emploi, de taux de chômage, d'accès à des postes de cadres etc sont importants, moins le territoire offre d'opportunités aux femmes.

Partant, **théoriquement, plus les inégalités entre femmes et hommes sont importantes et moins le territoire est attractif pour les femmes**. Mais pas seulement, car, au plan économique, la non participation ou une moindre participation des femmes à la vie économique peut être vue comme une limite à la création de richesse locale et donc un moindre dynamisme territorial que dans des régions qui offrent une plus grande égalité homme-femmes. Et qui dit territoire moins dynamique, dit territoire moins attractif, pour tous.

Ce travail montre qu'il existe bien, dans le sud Alsace comme partout en France, de fortes inégalités entre hommes et femmes. Au-delà, il montre également que ces inégalités sont territorialisées et ne sont pas socialement neutres.

Le niveau d'inégalités varie beaucoup d'un territoire à l'autre, en fonction de sa composition sociale, des types d'emplois disponibles... Ce qui pourrait inciter les acteurs locaux à s'interroger sur les actions à mettre en oeuvre pour réduire le niveau d'inégalité constaté.

La troisième partie est centrée sur les inégalités, de manière plus générale.

L'idée de départ était de **construire un indice synthétique de santé sociale des territoires**, suivant la méthodologie proposée par l'ex Région Nord-Pas-de-Calais. Hélas, nombre de données nécessaires à la construction de cet indicateur ne sont pas disponibles à un niveau communal ou intercommunal. Il en va ainsi des indicateurs de santé, de sécurité, d'environnement...

Le choix s'est donc porté sur des indicateurs plus classiques qui empruntent à trois registres.

Le premier est celui **des revenus** qui rend compte des niveaux de revenus déclarés, des inégalités de revenus et de la pauvreté, au travers de la part des allocataires bénéficiaires du RSA. L'idée sous-jacente est que si un niveau de revenus élevé peut favoriser le bien être collectif, un niveau élevé d'inégalités ou un fort taux de pauvreté peut jouer en sens inverse.

Le deuxième type d'indicateurs se compose **d'indicateurs relatifs à l'emploi**. Sont ainsi considérés le taux de chômage du territoire (différence dans l'accès à l'emploi) et le taux de chômage de longue durée, mais aussi des indicateurs liés aux conditions d'emploi. Les taux de précarité, de travail à temps partiel sont alors considérés. Ces indicateurs sont bien sûr liés aux précédents. Une situation favorable au plan de l'emploi coexiste logiquement avec des revenus satisfaisants. Mais la cartographie élaborée montre qu'il n'en va pas toujours ainsi. La nature du tissu économique, le type d'emplois proposés jouent un rôle. A côté de territoires à «hauts revenus», plutôt proches de la Suisse, existent des territoires abritant souvent de grands sites industriels pourvoyeurs d'emplois et proposant des revenus «moyens».

Enfin, viennent s'ajouter **deux indicateurs «sociaux»**. Il s'agit, d'une part, de la part des personnes sans diplôme professionnel et d'un indicateur de mixité sociale. Avec le premier est mesuré une certaine fragilité socio-professionnelle ou, a contrario, il indique que le territoire dispose de ressources (capital culturel) qui peuvent être mobilisées au profit des dynamiques territoriales. Le second fait quant à lui apparaître certaines spécialisations sociales des territoires, avec certains qui sont plutôt attractifs pour des cadres, d'autres pour des ouvriers.

1) Dietrich-Ragon, «Elire domicile», Sociologie, comptes rendus, 2011. http://sociologie.revues.org/683

2) Magri S, «L'habitat pavillonnaire à rebours des idées reçues», Métropolitiques; décembre 2015. http://www.metropolitiques.eu/L-habitat-pavillonnaire-a-rebours.html.

Cet indice de mixité sociale est certes normatif. Il postule qu'un tissu social mixte est favorable au bien être collectif. Ce qui, dans les faits, ne va pas de soi. Certaines personnes recherchent au contraire l'entre soi. Mais le point de vue de l'ensemble de la collectivité est ici privilégié. Comme dans le cas des inégalités, une trop forte spécialisation sociale peut nuire aux dynamiques collectives des territoires. Certains peuvent ne pas avoir de ressources humaines pour innover, d'autres peuvent être aux prises avec des demandes sociales qui amputent leur budget et ne permettent pas de dégager des marges pour une politique de développement, tandis que d'autres encore peuvent, au contraire, compter sur l'autonomie de leurs habitants pour se contenter d'offrir un cadre de vie agréable, sans autre développement de services ou d'activités. Dans les trois cas -non exhaustifs- la situation est sous-optimale en matière de développement territorial.

Au final, on obtient un indice synthétique de bien être collectif qui, sans être parfait, rend assez bien compte des situations rencontrées dans le Haut-Rhin. Arrivés à ce stade, il ne reste qu'à croiser cet indice de bien être avec les autres indicateurs mobilisés au cours de l'étude. On voit alors qu'effectivement les espaces qui tendent à voir partir une partie de leur population (solde migratoire ou mobilité résidentielle) sont effectivement ceux qui tendent à avoir les indices de bien être les moins bons.

Ce constat raisonne comme une invitation à s'interroger sur les moyens à mettre en oeuvre pour que les territoires puissent reconquérir un peu de leur attractivité.

L'attractivité au prisme de la mobilité

Cette première partie scrute la question de l'attractivité territoriale au prisme de la mobilité de la population qui est vue comme un révélateur de préférences.

Les mobilités résidentielles

L'hypothèse est faite que la mobilité résidentielle des personnes d'un EPCI vers un autre, est en partie révélatrice des choix que les personnes font et qui les conduisent à préférer s'installer dans tel endroit plutôt qu'un autre.

D'une manière un peu caricaturale, on peut penser que, dans le cas d'une mobilité résidentielle entre deux EPCI, il y a un territoire qui est peu attractif en ceci qu'il ne retient pas sa population et un autre, attractif, qui est capable de capter une population nouvelle. Cette approche, quoique réductrice, présente toutefois la vertu de permettre aux territoires d'interroger leur positionnement.

Dans les faits, les choses sont un peu plus complexes. **L'analyse des mobilités résidentielles montre qu'il convient de s'attacher plutôt aux dynamiques de peuplement et de renouvellement de la population**. Etre capable de retenir sa population est sans doute une qualité, mais si la population ne se renouvelle pas, elle tend inexorablement à vieillir par exemple. De ce point de vue, l'analyse des entrants et des sortants des territoires (catégories socio-professionnelles, composition des ménages) permet de préciser pour qui les territoires sont attractifs ou répulsifs.

La carte des migrations dessine ainsi des territoires très différenciés dans l'accueil des populations avec un clivage cadres/ouvriers et un fort clivage entre villes et «campagnes» dans l'accueil des familles qui devrait inciter les villes à s'interroger sur l' «offre de ville» susceptible de séduire les familles.

Les navettes domicile-travail

Les mobilités alternantes ou navettes domiciles-travail que les personnes acceptent (sous contrainte certes) de faire chaque jour indiquent également des choix, des préférences pour certains territoires.

Il est possible d'admettre qu'une personne qui accepte de résider ailleurs que sur son lieu de travail (et a fortiori loin) exprime une préférence pour un lieu de résidence qui lui offre des avantages (qualité de vie, environnement, milieu social, commodités....) supérieurs aux contributions qu'elle doit supporter du fait de cet éloignement de son lieu de travail (temps et coûts des trajets quotidiens[1]...).

Là encore, ce type d'analyses n'a que peu de vertus explicatives. Mais les données disponibles permettent de **savoir quels sont les lieux les plus attractifs et de préciser auprès de quels publics ils le sont.**

L'analyse des navettes domiciles-travail permet en outre de donner une première image de la façon dont le territoire s'organise, première brique sur laquelle construire une réflexion sur les politiques d'aménagement les mieux à même d'accompagner les spécificités et les complémentarités entre territoires.

Les soldes migratoires

Bien sûr, avant que de mener ces analyses fines au niveau des sous-territoires qui composent le Haut-Rhin, il est nécessaire de prendre le pouls de l'attractivité résidentielle de l'ensemble du territoire et pour cela, de s'intéresser aux migrations de la population. **Le solde migratoire d'un territoire étant le signe à la fois de sa capacité à retenir sa population et à en attirer une nouvelle**.

1) L'hypothèse d'une population obligée de s'éloigner de la ville-centre à cause du coût immobilier notamment n'est pas retenue car elle ne correspond pas à la situation locale. Ces coûts ne jouent que pour quelques territoires dans le Haut-Rhin.

Evolutions démographiques et attractivité des territoires

Les évolutions démographiques dans le Haut-Rhin

Un clivage nord-sud

Les données du recensement permettent de reconstruire l'évolution de la population depuis 1698. La population haut-rhinoise est passée de 585 000 habitants en 1968 à 758 700 en 2013, soit une croissance de 29,7%. Ce qui est légèrement supérieur à la croissance constatée au niveau national, qui n'est que de 28,1%.

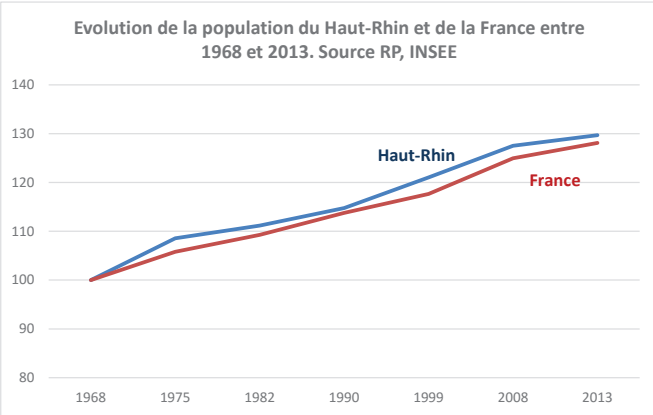

La croissance de la population n'est cependant pas homogène dans l'ensemble du département. Trois EPCI ont connu, depuis 1968, une croissance spectaculaire de leur population. Il s'agit de Brisach, Sierentz et Essor du Rhin[1] qui ont connu respectivement un accroissement de 97,7, 108,1 et 97,6%. Dans ces trois EPCI, la population a donc doublé depuis 1968.

Sans atteindre ces sommets, quelques EPCI ont une croissance démographique nettement plus forte que la moyenne départementale, supérieure à 50% dans tous les cas : Largue, Porte du Sundgau, Trois Frontières, Illfurth, porte d'Alsace. Comme on le voit, tous ces EPCI sont situés au sud du département et bénéficient des dynamiques de l'agglomération bâloise.

A l'inverse, les CC Val d'Argent, Saint Amarin, Muntser, Rouffach, Kaysersberg et Ribeauvillé ont connu des dynamiques beaucoup plus faibles (+15% maximum) qu'au plan départemental, allant jusqu'à des pertes de population pour les deux premiers EPCI mentionnés. Il est bien connu que les industries, notamment textiles, ont déserté les vallées vosgiennes, premières concernées, ce qui a induit de faibles dynamiques démographiques.

Un changement de tendance récent

En décomposant la période, il apparaît que les évolutions sont loin d'être linéaires et qu'un changement de tendance est peut-être en cours.

1) Les CC de Brisach et d'Essor du Rhin ont probablement bénéficié de l'installation de sites industriels de grande taille tels Constellium en 1967 ou Wrigley pour Brisach et de Fessenheim pour Essor.

En effet, entre 1990 et 1999, puis entre 1999 et 2008, les mouvements démographiques sont généralement orientés à la hausse. Seule la CC du Val d'Argent perd un peu de population. Il en va tout autrement entre 2008 et 2013.

Globalement, la croissance de la population n'est que de 1% alors qu'elle atteint 2% en France. Dans le détail, il ressort que 8 EPCI voient leur population diminuer. Au total, ils perdent 2 588 habitants alors que, dans la plupart des cas, leur population tendait à croître depuis 1968.

La croissance de la population du Haut-Rhin, sur cette période 2008-2013, est portée par 8 EPCI particulièrement dynamiques au plan démographique. La progression de leur population est plus du double de la moyenne départementale et ils gagnent à eux sept plus de 7 000 habitants.

Les 10 EPCI restant, à l'évolution proche de la moyenne départementale, représentent un gain de 8 500 habitants, dont 6 000 pour les deux principales agglomérations de Colmar et Mulhouse.

Ces évolutions de population sont importantes car on voit bien comment des spirales régressives peuvent se mettre en place, dans les vallées vosgiennes par exemple, les plus concernées. Une perte de population signifie une baisse des revenus et de consommation qui peut générer un recul du commerce et donc de l'emploi dans ce secteur et, éventuellement, une moindre offre en services qui rendra le territoire moins attractif.

A l'inverse, une dynamique démographique positive peut favoriser des processus endogènes de croissance car l'accroissement de population peut engendrer des besoins à satisfaire qui supportent l'emploi présentiel. Nous verrons cependant que cela n'est pas systématique et que des territoires résidentiellement attractifs peuvent ne pas développer d'activités résidentielles.

Entre 2008 et 2013, les évolutions démographiques les plus remarquables

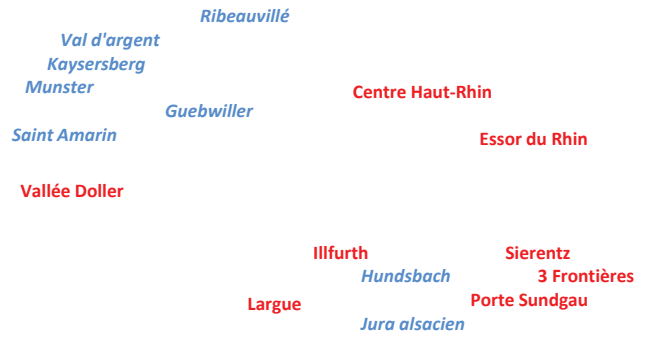

En bleu, les EPCI qui perdent de la population, en rouge, ceux qui ont une croissance plus de deux fois la moyenne départementale.

Des départs de population inquiétants

Les évolutions démographiques que connaissent certains EPCI sont apparemment honorables. Mais, dans certains cas, la croissance de la population n'est soutenue que par un solde naturel positif. La CA de Mulhouse, pour ne donner qu'un exemple, a une population très jeune et à la forte natalité. De 2008 à 2013, le surplus des naissances sur les décès y a engendré un accroissement de population de 7 364 personnes. Mais, dans le même temps, l'agglomération de Mulhouse a vu sa population s'amoindrir de 3234 personnes, les départs étant largement supérieurs aux arrivées.

Plus que les données globales d'évolution de la population , il convient donc d'étudier le solde migratoire des territoires, qui correspond à leur capacité à retenir leur population et à en attirer de nouvelles.

Un retournement de tendance sensible

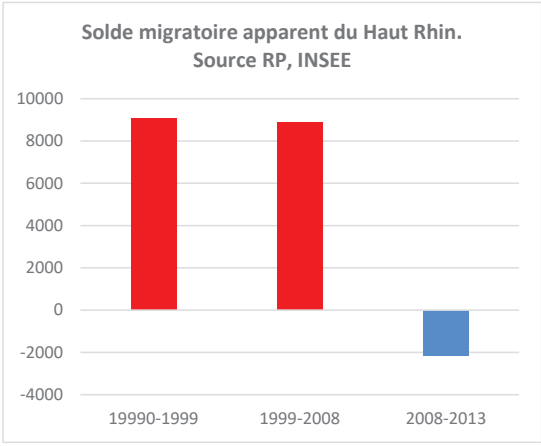

Entre 1990 et 2008, le Haut-Rhin enregistre des soldes migratoires positifs de 9 000 et 8 880 personnes. Le territoire se montre donc attractif, attire plus de personnes qu'il n'en part. Cela est vrai pour quasiment tous les EPCI, hormis celui de Mulhouse qui se montre chroniquement peu attractif. Hors agglomération de Mulhouse, il n'y a, entre 1990 et 2008, que trois EPCI qui perdent quelques dizaines d'habitants du fait d'un solde migratoire négatif.

Changement de décor radical entre 2008 et 2013. Quatorze EPCI sur 25 ont alors un solde migratoire négatif. Ce surplus de départs par rapport aux arrivées représente une perte de plus de 7 000 habitants. Cette perte n'est pas compensée par le surplus d'arrivées dans les autres EPCI qui ne gagnent au total qu'un peu plus de 4 900 habitants.

Hormis la CC du Centre du Haut-Rhin qui a un solde migratoire positif significatif, aucun autre EPCI de la partie nord du département ne se montre attractif. Cet EPCI bénéficie peut-être, entre autres, de sa position intermédiaire entre Colmar et Mulhouse et de sa desserte par l'autoroute A35. Sans oublier ses disponibilités foncières qui lui permettent d'accueillir de nouvelles entreprises et de figurer comme centre logistique dans l'atlas national de la logistique, secteur dans lequel ce territoire se renforce.

Des dynamiques migratoires très contrastées entre le nord et le sud du département

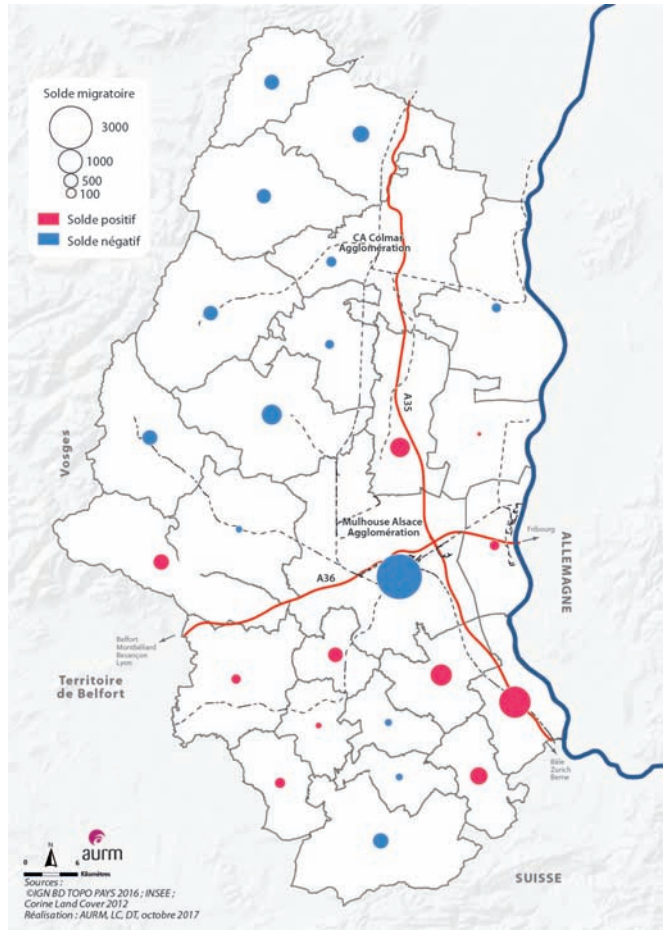

C'est donc la partie sud du département qui se montre la plus attractive, avec des arrivées nettement supérieures aux départs dans les Communautés de Sierentz, des 3 Frontières et de la Porte du Sundgau. Seuls 3 EPCI du Sundgau connaissent des départs supérieurs aux arrivées : vallée de Hundsbach, Ill et Gersbach et Jura alsacien. A leur décharge, ces EPCI ne bénéficient pas de la desserte routière ou ferroviaire de grande qualité dont jouissent les autres EPCI.

Comprendre ces mouvements de population

Un facteur important : l'emploi

Comment expliquer ce renversement de tendances et des départs de population plus fréquents et importants ? Un facteur joue sans conteste un rôle : l'emploi.

Depuis le début des années 2000, d'une manière générale, la situation de l'emploi se dégrade dans le Haut-Rhin. L'agglomération de Mulhouse est particulièrement concernée, mais ce n'est pas le seul territoire dans ce cas,

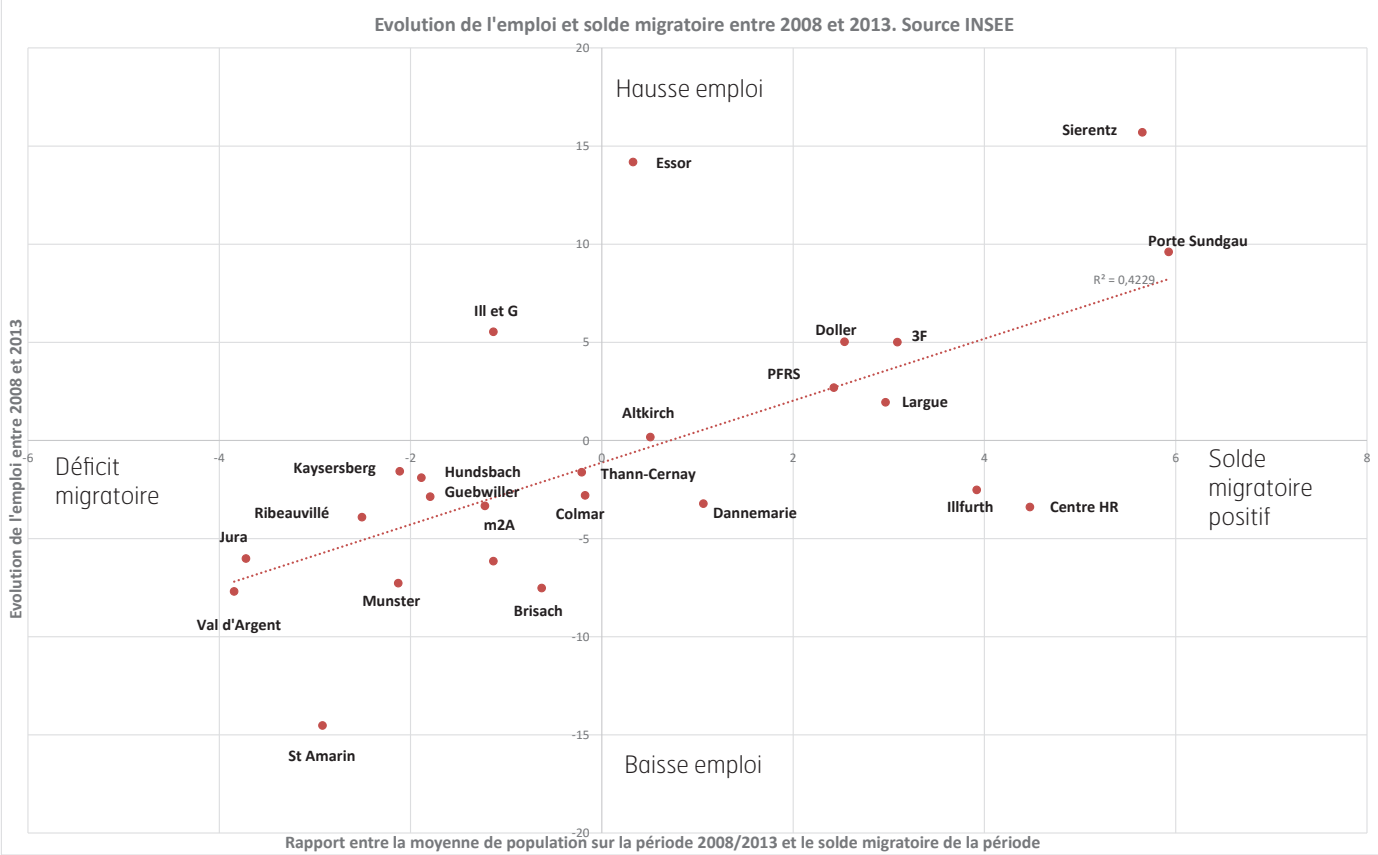

Pour établir ce graphique, nous avons d'un côté (en ordonnées) considéré le pourcentage d'évolution de l'emploi total entre 2008 et 2013. De l'autre (en abscisses) , le solde migratoire de chaque EPCI sur cette période a été rapporté à la population moyenne de chaque EPCI entre 2008 et 2013. Par exemple, la CC Essor du Rhin a vu son volume d'emplois augmenter entre 2008 et 2013, mais les dynamiques migratoires y sont faibles.

comme l'a bien montré le travail réalisé par les sept Agences d'urbanisme du Grand Est[1].

A cette situation globalement peu créatrice d'emploi est venue s'ajouter la crise de 2008 qui a accéléré le processus de destruction d'emplois. Seule la Communauté des 3 Frontières et, au-delà, la zone d'emploi de Saint Louis, est restée créatrice dans les années post-crise.

Il est remarquable qu'à de rares exceptions (elles sont au nombre de quatre), les territoires qui présentent la plus forte attractivité sont aussi ceux qui ont vu leur emploi croître (quadrant nord est). A l'inverse, lorsque l'emploi décroît, les EPCI tendent à se montrer peu attractifs pour de nouvelles populations (quadrant sud ouest).

L'emploi n'est sans doute pas le seul facteur explicatif de la plus ou moins forte attractivité des territoires. Néanmoins, cette analyse incite à penser que, pour les territoires en manque d'attractivité, la démarche la plus pertinente ne soit pas de tenter, via par exemple une politique de logement ambitieuse, de regagner en attractivité résidentielle. Il s'agit d'abord pour ces collectivités de mener une politique de développement économique qui assure la maintien et le développement de l'emploi sur leur territoire.

Prendre garde aux effets à long terme de ces migrations

Si une partie non négligeable des personnes qui quittent un territoire le font pour des motifs liés à l'emploi, ce que des études récentes[2] semblent montrer, alors ces mouvements migratoires pourraient avoir des effets à long terme.

En effet, la population la plus concernée par l'emploi est une population globalement jeune et donc, globalement en âge de procréer. Son départ ampute pour l'avenir le potentiel de natalité du territoire. Ainsi, certains territoires, comme l'agglomération de Mulhouse, qui maintiennent vaille que vaille leur population grâce à leur solde naturel pourraient voir celui-ci reculer fortement à l'avenir et connaître une phase de décroissance urbaine.

1) Agences d'urbanisme de la Région Grand Est, La trajectoire économique du Grand Est : former, investir, innover pour retrouver une dynamique, janvier 2017.

2) Cauchi-Duval N., Cornuau F., Rudolph M., Shrinking Cities in France : The Cumulative Effects of Decline», Metropolitics, 4 octobre 2017.

Les mobilités résidentielles entre EPCI du haut-rhin

Au-delà du fait de gagner ou de perdre de la population, notre intérêt s'est porté sur l'étude des migrations résidentielles. C'est-à-dire qu'ont été analysés les déménagements au sein du département du Haut-Rhin.

Compte tenu des faibles volumes concernés dans certaines Communautés, les mobilités résidentielles de 2003 à 2008[1] ont été sommées pour avoir des volumes suffisants.

L'étude des mobilités résidentielles apporte 3 types d'informations.

1) Quand un ménage déménage, tout en restant dans le Haut-Rhin, dans quel EPCI va-t-il s'installer ? Il y a deux possibilités. Soit il reste dans le même EPCI, soit il change d'EPCI. Dans le premier cas, on peut faire l'hypothèse que la commune de résidence, voire le logement n'est pas satisfaisant, mais que l'environnement global est suffisamment satisfaisant pour que le ménage n'aille pas bien loin et trouve un nouveau logement dans la même Communauté. Si, par contre, le ménage choisit de quitter son EPCI de résidence, la probabilité pour qu'il juge son environnement global peu satisfaisant est grande[2].

L'indicateur retenu est ici la part des déménagements vers un autre EPCI, rapportée au total des déménagements. Elle nous indique **la capacité d'un territoire à retenir la population dans son périmètre**. Un fort taux de sortie peut être assimilé à une faible attractivité, par l'incapacité du territoire à retenir sa population, à lui offrir les alternatives souhaitées.

2) Mais une Communauté ne retient jamais toute sa population. Il y a toujours «des fuites» vers d'autres EPCI. La question est donc de savoir, pour un territoire donné, s'il est en capacité d'attirer à lui une nouvelle population pour compenser ces «fuites». Il est alors possible de **calculer un taux d'entrée**, égal au rapport entre le nombre total d'entrées sur un territoire et les entrées en provenance d'un autre EPCI.

3) Au-delà des volumes bruts il est possible de **s'intéresser aux catégories socio-professionnelles** ou aux types de ménages qui entrent en mobilité résidentielle. Ainsi, il est possible de préciser pour quelle population telle Communauté est attractive ou répulsive.

L'information peut finalement être synthétisée sous la forme d'**un taux d'attrition qui résulte du rapport entre entrées et sorties**. Si le rapport est égal à 1, alors les entrées et les sorties s'équilibrent. Quand le taux est inférieur à 1, les sorties sont supérieures aux entrées. Quand le taux est supérieur à 1, cela signifie que les entrées sont supérieures aux sorties, la Communauté fait plus que compenser les «fuites».

Le croisement de la capacité du territoire à retenir sa population et de sa capacité à en attirer une nouvelle dessine une typologie des territoires qui met en lumière plusieurs types de territoires :

- ceux qui retiennent peu de population et qui ne sont pas en mesure d'en attirer de nouvelle. Ce sont les plus fragiles démographiquement car ils connaissent une certaine évasion de leur population ;
- ceux que la population quitte peu et qui de surcroît réussissent à attirer de nouvelles population. Ils connaissent alors une dynamique démographique forte ;
- ceux qui connaissent de fortes entrées, mais aussi de fortes sorties, qui sont donc en fort renouvellement ;
- ceux enfin qui connaissent de faibles entrées et de faibles sorties, dont la population se renouvelle peu.

Ces deux derniers types sont largement dominants.

1) Une rupture de série ne permet pas de disposer de données plus récentes.

2)Une autre hypothèse dans ce cas est que le territoire n'offre pas suffisamment d'opportunités de changement à sa population. Elle aimerait rester, mais est contrainte de partir, faute d'une offre qui corresponde à ses attentes. C'est aussi une façon pour un territoire de ne pas être attractif... pour certaines catégories de population.

Le poids des mobilités entrantes et sortantes

La capacité des territoires à retenir leur population

Le rapport entre le nombre de personnes qui déménagent hors de leur EPCI de résidence initial et le total des déménagements montre que certains EPCI sont plus que d'autres capables d'offrir à leurs habitants des alternatives.

Ainsi, sur les 29 756 migrations résidentielles enregistrées entre 2008 et 2013 pour l'agglomération de Colmar, seules 7 060 migrations ont consisté à quitter l'agglomération de Colmar. Le «taux de sortie» n'est que de 24%. L'agglomération de Mulhouse fait encore mieux avec un «taux de sortie» de 18%.

Ainsi, une étude menée par l'AURM[1] concernant des personnes ayant récemment déménagé montre que les familles résidant à Mulhouse, notamment lorsqu'elles ont un deuxième enfant, recherchent plutôt un logement extérieur à la ville-centre et se tournent vers la seconde couronne où elles peuvent trouver une maison individuelle avec jardin etc. **L'attrait du péri-urbain, de villes plus petites ayant un certain caractère «campagnard» est fort**. Pour l'essentiel, l'agglomération est capable de satisfaire ces attentes car elle offre une diversité de taille de communes, d'environnements, de compositions sociales... Les ménages n'ont pas massivement besoin de quitter l'agglomération pour trouver un logement et un environnement qui leur convienne.

Le calcul de ce ratio met en lumière un certain nombre de territoires qui sont moins en mesure de retenir leur population. Situés au nord est et au sud est de Mulhouse, ces EPCI enregistrent des «taux de sortie» allant jusqu'à 70% pour la vallée de Hundsbach. Dans cet EPCI, sur 600 migrations résidentielles, 420 sont à destination d'un autre EPCI ; l'agglomération mulhousienne et la communauté de Altkirch étant les destinations favorites des migrants.

Seule une étude qualitative auprès des ménages ayant déménagé hors de leur EPCI permettrait de connaître leurs motivations. Mais on peut faire l'hypothèse que ces choix sont liés à des facteurs de prix, de disponibilité des logements adaptés à la famille, de proximité de l'emploi ou des équipements etc.

La capacité des territoires à attirer une nouvelle population

Le calcul du «taux d'entrée» montre qu'il y a un lien entre taux d'entrée et taux de sortie. Plus le premier est faible, plus le second l'est et inversement. Pour reprendre l'exemple de l'agglomération de Mulhouse, son taux de sortie est faible (18%) mais son taux d'entrée l'est encore plus : 12,6%.

L'agglomération mulhousienne peut donc être classée parmi les territoires qui réussissent plus ou moins à retenir

1), AURM, Les stratégies résidentielles des locataires du parc privé dans l'agglomération mulhousienne, janvier 2017.

Des taux de sorties élevés...

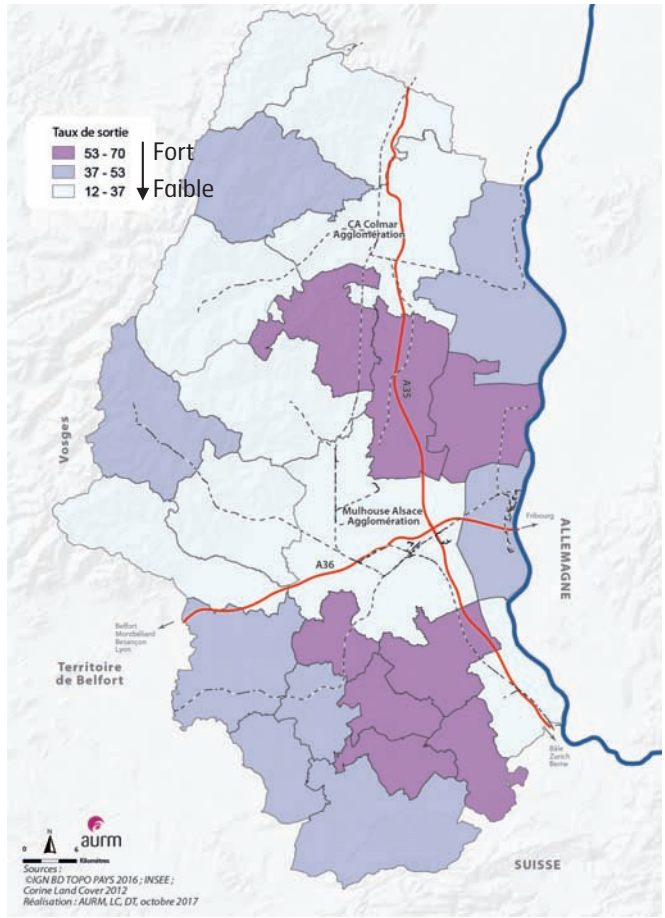

...Vont généralement de pair avec des taux d'entrées élevés

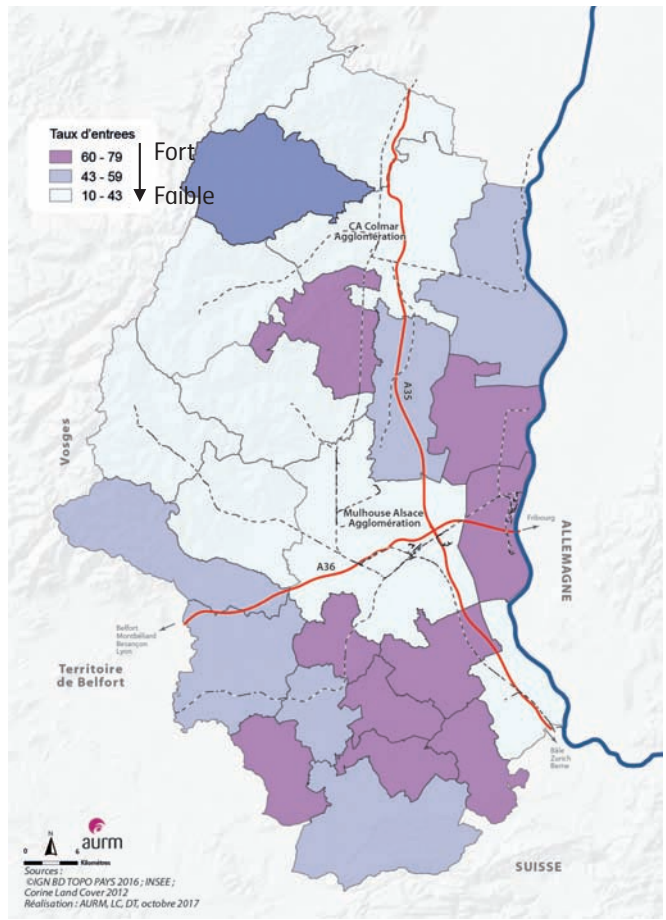

leur population, mais qui sont peu en capacité d'en attirer une nouvelle. De là à conclure à un problème d'image de l'agglomération...

Le croisement des deux indicateurs dessine une typologie des territoires avec d'un côté **les territoires qui ont un faible renouvellement de leur population** (faibles sorties et faibles entrées). En font partie : Val d'Argent, m2A, Colmar, 3 Frontières, Guebwiller, Munster et Ribeauvillé. Ces Communautés sont donc plutôt situées au nord du département, hormis le territoire des 3 Frontières qui accueille nombre de cadres travaillant dans l'économie bâloise.

A l'opposé, se trouvent **les territoires qui ont une forte dynamique de renouvellement de la population** : Ill et Gersbach, Sierentz, Illfurth, Essor du Rhin, Porte du Sundgau et vallée du Hunsbach. Des territoires qui ont donc de très fortes entrées, mais également de forts départs. Leur population se renouvelle donc beaucoup. Mise à part Essor du Rhin, ces communautés sont situées au sud du département.

Entre ces deux types extrêmes, se trouvent **des EPCI dont la capacité à retenir leur population comme leur capacité à attirer de nouvelles population est «moyenne»** : Thann-Cernay, Brisach, Kaysersberg, Altkirch, Dannemarie, Jura alsacien.

Cinq EPCI ne rentrent pas dans cette typologie :

- Centre du Haut-Rhin et Rouffach ont une «dynamique contrariée». Leur taux d'entrée est moyen, mais leurs sorties sont fortes. Ils sont relativement attractifs, mais peu à même de retenir leur population.
- A l'inverse, Porte de France, Largue et Doller ont des entrées fortes avec des sorties moyennes ou faibles. Ce sont donc des territoires attractifs, qui retiennent leur population.
- Enfin, Saint Amarin connaît à la fois de faibles entrées et un taux de sorties moyen ; signe d'un territoire peu attractif et peu capable de retenir sa population.

L'attractivité du sud confirmée

Au-delà de cette typologie se pose la question du rapport entre entrées et sorties. Concernant l'agglomération mulhousienne, les 18% qui la quittent lorsqu'ils déménagent, représentent plus de 14 000 personnes qui «fuitent» de l'agglomération, alors qu'il y a moins de 9 000 personnes qui arrivent dans m2A en provenance d'un autre EPCI.

Le calcul du taux d'attrition permet, d'une part, de voir que les territoires les plus attractifs (taux d'attrition supérieur à 1,6) sont tous situés dans la partie sud du département où seule la Communauté des 3 Frontières a un taux d'attrition inférieur à 1.

D'autre part, que **les principales agglomérations sont dans la même situation que Mulhouse. Colmar et 3 Frontières ont également un déficit d'entrées par rapport aux sorties**. Ces trois agglomérations, au jeu des entrées et des sorties de population, perdent respectivement 1 800, 5 200 et 1 000 habitants.

Les taux d'attrition sont les plus faibles en ville, qui connaissent donc des départs de population

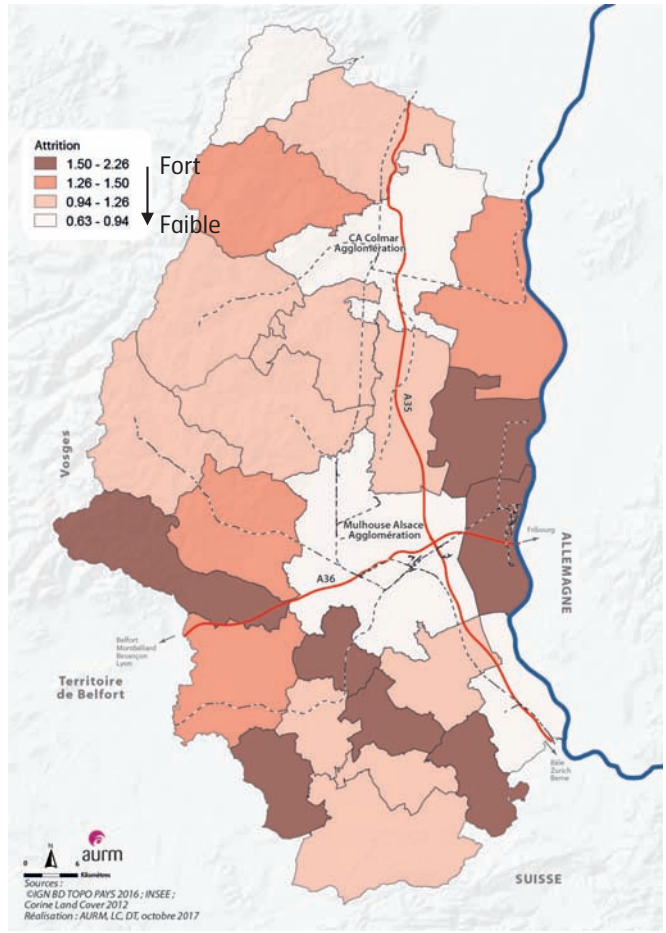

Pour calculer le taux d'attrition, le nombre d'entrées est divisé par le nombre de sorties. Egal à 1, les entrées et les sorties sont identiques, inférieur à 1, les sorties sont supérieures aux entrées et supérieur à 1, les entrées sont supérieures aux sorties.

Pour qui les EPCI sont-ils attractifs ?

Au delà d'attirer ou de retenir ou, a contrario, de voir partir plus ou moins de population, se pose la question des catégories de population qui sont concernées par ces mouvements. Les effets sur les dynamiques socioéconomiques ne seront pas les mêmes selon que le territoire attire plutôt des cadres et ingénieurs ou des populations sans activité professionnelle; que la population s'enrichit ou s'appauvrit de jeunes actifs ou de retraités...

Même en ayant une faible attractivité globale (indice d'attrition inférieur à 1), un territoire peut être attractif pour une catégorie de population donnée. Ce peut même constituer une stratégie délibérée de ne pas chercher à attirer ou retenir les populations les plus problématiques pour la collectivité et de formater le territoire pour un profil de population certes inférieur en nombre, mais jugé plus «porteur». Il s'agit alors de ce qu'on appelle des stratégies de gentrification.

Les principaux flux au départ des principaux centres urbains entre 2003 et 2008 : une fuite diffuse hors des centres urbains

Les migrations résidentielles dessinent un réseau complexe d'échanges entre EPCI dont il ressort que les principaux flux de départs concernent avant tout les centres urbains. 6 EPCI (dont les 5 les plus urbains du département) concentrent 63% des départs vers un autre EPCI. Les seules CA de Colmar et Mulhouse, avec respectivement 7 000 et 14 300 sorties, représentent à elles seules 40% des mouvements de sorties.

Les personnes qui sortent de ces Communautés se diffusent dans l'ensemble des autres EPCI du département. Il faut cumuler les entrées de 14 EPCI pour aboutir à un total de 60% des entrées.

Il y a donc bien un attrait pour le péri-urbain, voire pour le rural, qui joue d'autant plus que la qualité des infrastructures routières et ferroviaires, la densité urbaine du sud Alsace, permettent de se déplacer rapidement et de bénéficier des aménités urbaines tout en résidant hors des principales agglomérations.

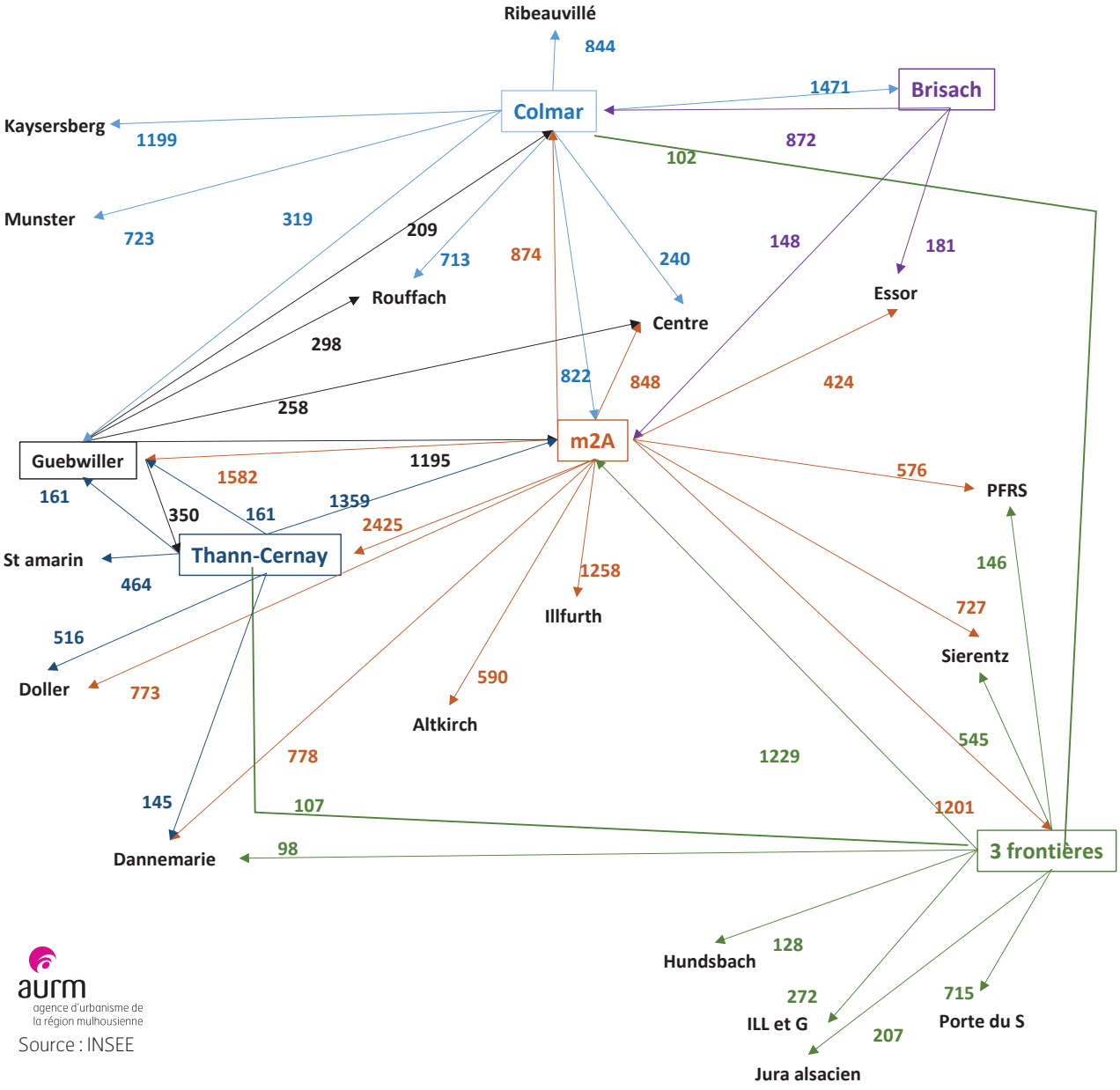

aurm
agence d'urbanisme de la région mulhousienne

Source : INSEE

Ce graphique ne reprend que les principaux flux au départ des Communautés (dont les noms sont encadrés) qui concentrent ces départs. Les communautés dont les noms ne sont pas encadrés sont les communautés vers lesquelles se dirigent les ménages sortant des pôles urbains. Exemple de lecture : 1 199 personnes ont quitté l'agglomération de Colmar pour aller résider dans la CC de Kaysersberg.

Pour en juger, un indice d'attrition a été calculé, d'une part pour les différentes catégories socioprofessionnelles ; d'autre part, pour les différents types de ménages ayant déménagé d'un EPCI à un autre.

Les choix spatiaux des différentes CSP

Il ressort des indices d'attrition par CSP que **les territoires n'attirent pas tous les mêmes CSP**. D'une manière générale, il y a une disjonction entre les territoires dont le poids des CSP+ et des professions intermédiaires se renforce et ceux où c'est le poids des ouvriers et des employés qui se renforce. Il y a très peu de chevauchement entre les deux.

Dans la vallée de Kaysersberg, le renforcement des cadres au jeu des entrées et des sorties du territoire côtoie un renforcement des employés et, dans la vallée de Hundsbach, le renforcement des professions intermédiaires s'accompagne d'un poids croissant des ouvriers.

Pour le reste, les EPCI situés à l'ouest du territoire tendent à accueillir plus de cadres et de professions intermédiaires, suivies par les EPCI situés sur la «banane» Belfort/Bâle.

A noter que les deux principales agglomérations, qui ont toutes deux un indice d'attrition global inférieur à un, ne voient pas fuir une CSP plus qu'une autre. Sur m2A, on constate bien un déficit un peu plus marqué pour les CSP+ (indice de 0,59), mais l'écart à l'indice global (0,63) n'est sans doute pas statistiquement significatif.

Méthodologie

Un indice d'attrition a été calculé pour chaque CSP et pour chaque EPCI. Ce taux a ensuite été rapporté au taux d'attrition global de chaque EPCI. Cela permet de voir quelles sont les CSP qui se renforcent ou qui perdent de l'importance. Par exemple, la Communauté de la Porte du Sungdau a un indice d'atttrition de 1,5 pour les cadres et chefs d'entreprises. Il entre donc plus de cadres qu'il n'en sort. Pour autant, leur poids ne se renforce pas car cet EPCI a un taux d'attrition global de 1,5. Il en va autrement pour les professions intermédiaires pour lesquelles l'indice est à 2.

Pour établir les cartes ci-dessous, n'ont été retenues que les CSP pour lesquels l'indice d'attrition est supérieur ou inférieur de 15% au moins à l'indice d'attrition global.

A l'inverse, si l'on s'intéresse aux CSP dont le poids faiblit au jeu des entrées et des sorties, on voit que les Communautés du Sundgau qui gagnent en cadres et professions intermédiaires tendent à perdre en ouvriers et employés. Et **celles qui gagnent en ouvriers et employés voient la part des cadres et autres professions intermédiaires se réduire**. Entre 2003 et 2008, il y a donc un renforcement d'une spécialisation sociale qui s'opère dans le sud du département.

Les territoires attractifs pour...

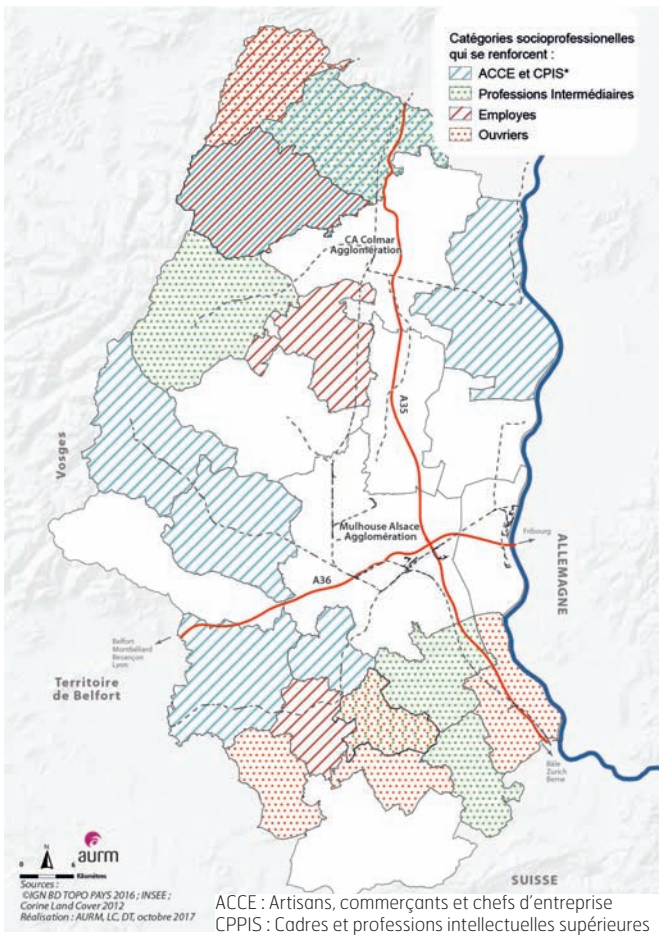

ACCE : Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
CPPIS : Cadres et professions intellectuelles supérieures

Les territoires répulsifs pour...

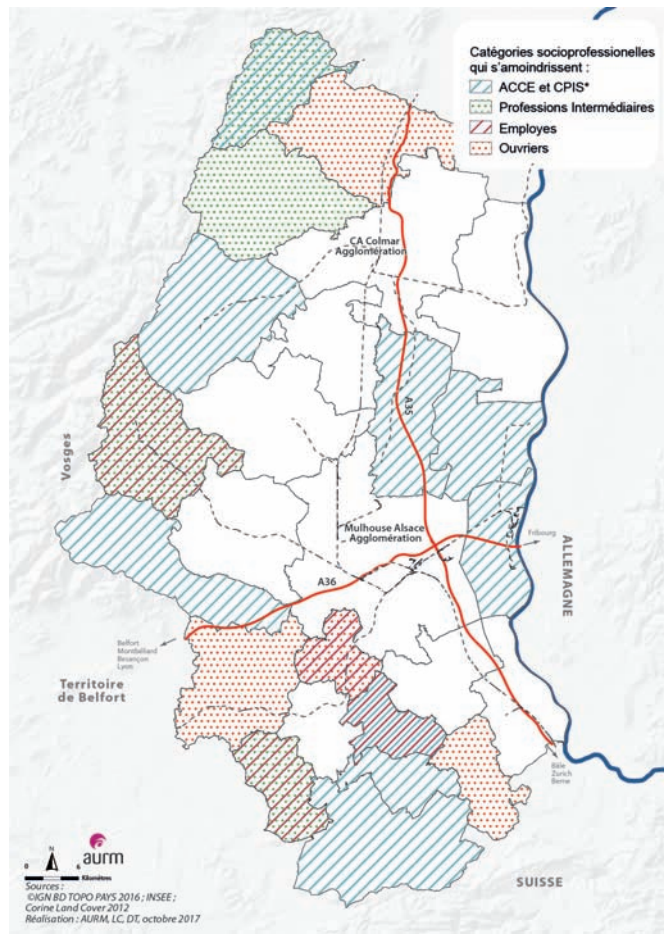

Les choix résidentiels selon la composition familiale

Le même travail, réalisé à partir de la composition des ménages ayant changé de lieu de domicile montre que les territoires sont diversement attractifs pour les familles.

Les centres urbains (Colmar, Mulhouse, 3 Frontières et Altkirch) voient le poids des ménages composés d'une ou deux personnes croître. Parallèlement, le poids des ménages composés de 3 personnes et plus se réduit.

Par exemple, m2A, qui perd de la population au profit des autres EPCI, accueille plus de personnes seules qu'il n'en part de m2A. 1 754 personnes seules ont rejoint m2A en provenance d'un autre EPCI quand 1 507 personnes seules l'ont quitté pour un autre EPCI. En revanche, m2A accuse un fort déficit en ce qui concerne tant les ménages de 3 ou 4 personnes que les ménages de 5 personnes et plus. 4 317 personnes appartenant à ces catégories sont venues vivre dans l'agglomération mulhousienne, quand 8 613 personnes ont quitté m2A.

Ces espaces urbains sont rejoints par Rouffach et Val d'Argent qui voient la part des ménages de 2 personnes croître et la part des ménages de cinq personnes et plus se réduire.

Les Communautés de Guebwiller et de Ribeauvillé sont les seuls EPCI à être à peu près également attractifs pour toutes les catégories de ménages, avec toutefois un léger déficit en grands ménages.

Tous les autres EPCI voient la part des ménages composés d'une seule personne se réduire très fortement, au mieux la part des ménages composés de deux personnes se maintient et, au contraire, le poids des familles se renforce.

Ainsi, par exemple, dans le secteur d'Illfurth, les personnes seules sont 152 à arriver pour 179 sortants, les «couples» sont 360 à venir s'y installer pour 343 «couples» sortants tandis que 1364 familles de 3 personnes et plus sont venues s'installer pour seulement 443 familles qui sont parties vivre dans un autre EPCI.

On a donc bien **une tendance à la «fuite» des familles hors des centres urbains**. La question doit donc porter sur la manière de rendre «la ville» attractive pour les familles : offre de logements adaptés, cadre de vie faisant une plus large place à la qualité environnementale, qualité des écoles, collèges et lycées...

Les espaces les plus urbains attractifs pour les personnes seules et les petits ménages

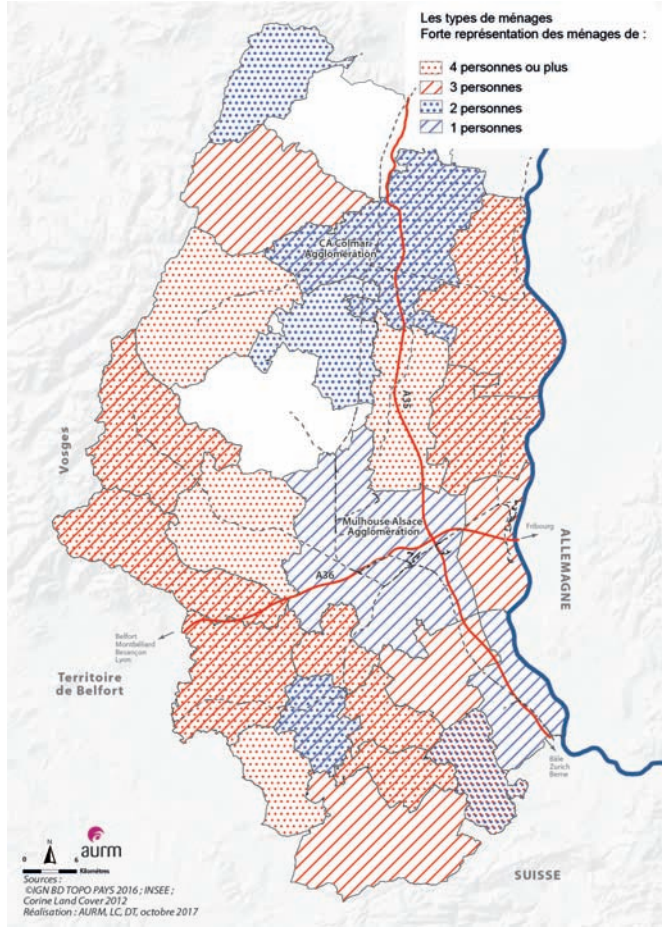

Les calculs ont été effectués en excluant les personnes vivant hors logement ordinaire, c'est à dire les personnes vivant dans des lieux collectifs tels que les résidences pour personnes âgées, étudiants, personnes handicapées...

Les lieux de résidence et de travail : révélateurs d'attractivité et d'organisation des territoires

Deux outils ont été élaborés pour analyser les navettes domicile-travail. Le premier consiste à calculer un taux de couverture des exportations (sorties de travailleurs) par les importations (travailleurs entrants). Cet outil a un intérêt macro-territorial. Il permet de distinguer les intercommunalités qui offrent de l'emploi à des non-résidents et les territoires qui comptent plutôt sur les autres territoires pour fournir un emploi à leurs résidents.

Le second outil est davantage micro-territorial. Il consiste à considérer le poids des mobilités entrantes et sortantes dans l'économie de l'emploi des territoires. Il permet de compléter et d'affiner les analyses précédentes qui ne reposent que sur l'importance des flux constatés.

Dans les deux cas, ces approches permettent de réinterroger la notion même d'attractivité résidentielle.

Les navettes domicile/travail

Pour appréhender la mobilité des travailleurs, il est possible de recourir aux navettes domiciles travail qui indiquent les lieux de résidence des personnes et leur lieu de travail. Les données sont issues du recensement de la population.

Une matrice peut être construite avec, pour chaque ex-EPCI, le nombre de personnes qui viennent y travailler en provenance d'un autre EPCI et le nombre de personnes qui sortent de l'EPCI pour se rendre au travail dans un autre.

Un indicateur de volume : le taux de couverture entrées/sorties

Il s'agit ici de transposer un outil classiquement utilisé au plan macroéconomique pour analyser la balance commerciale. Est alors analysé le taux de couverture des importations par les exportations. L'idéal théorique étant qu'existe, au plan global, un relatif équilibre entre importations et exportations.

Appliqué aux flux pendulaires de travailleurs, cet outil permet de juger des déséquilibres entre offre et demande de travail sur les territoires et de distinguer les territoires qui offrent de l'emploi à leur environnement et les territoires qui sont plutôt dépendants, en termes d'emploi, de leur environnement.

La carte ci-contre présente le taux de couverture entrées/sorties pour tous les EPCI du Haut-Rhin. Quatre types de territoires ressortent.

L'agglomération de Colmar : un cas à part.

C'est l'EPCI au taux de couverture le plus bas : 0,5. C'est-à-dire que les entrants (les 24 000 personnes qui résident hors de la Communauté de Colmar, mais qui viennent y travailler) sont deux fois plus nombreux que les sortants (12 000 personnes qui vivent dans la communauté de Colmar, mais qui vont dans un autre EPCI pour travaillller).

L'agglomération colmarienne, de ce point de vue, fournit du travail pour les territoires voisins car elle a plus d'emplois que d'actifs.

Mais, d'un autre point de vue, il serait possible d'arguer que ce territoire n'est pas résidentiellement attractif. Les personnes acceptent de payer le coût du déplacement pour venir y travailler, mais ne souhaitent pas ou ne peuvent pas y résider.

Les taux de couverture des entrants par les sortants

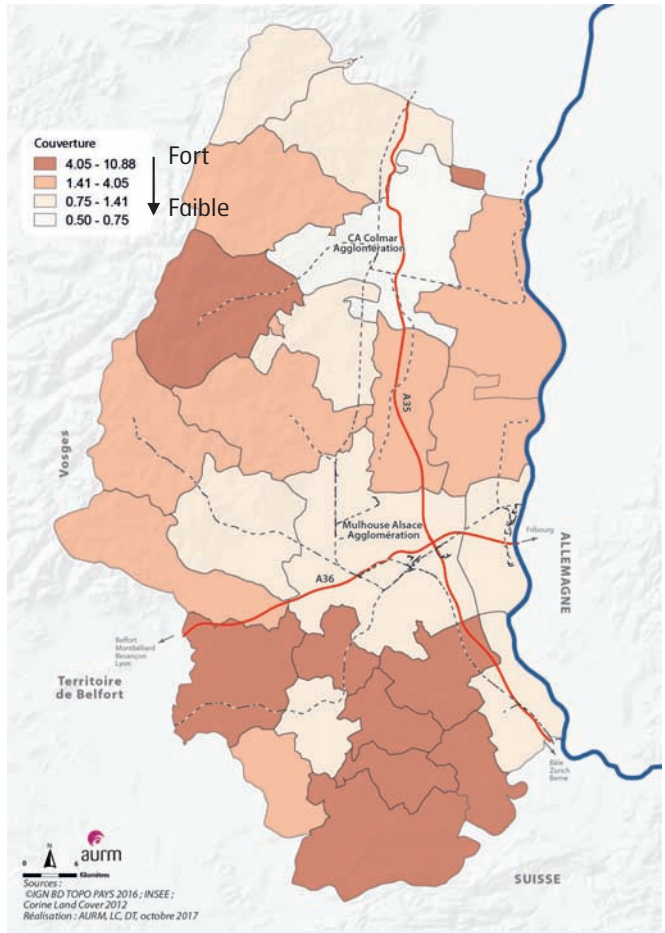

Les territoires situés au sud du département sont très résidentiels, avec très peu de naveteurs entrants et énormément de sortants. Au contraire, dans les espaces urbains les flux sont proches de l'équilibre, hormis à Colmar où il y a deux fois plus d'entrants que de sortants.

De fait, une part plus importante que la moyenne de CSP+ et une part plus faible que la moyenne d'ouvriers et d'employés indiquent peut-être une certaine difficulté pour les populations les moins aisées à s'y loger.

Les territoires proches de l'équilibre

Viennent ensuite un groupe de 9 EPCI qui ont un taux de couverture proche de 1. C'est-à-dire que les volumes de personnes entrantes et sortantes sont de même grandeur. Les échanges sont à peu près équilibrés entre ces EPCI et les autres. Ainsi, 28 000 personnes sortent de m2A chaque jour pour travailler et 34 000 y entrent. Dans les Communautés d'Altkirch et de Porte de France, le ratio est égal à un.

Ces territoires offrent donc des opportunités d'emploi pour des résidents extérieurs et les actifs de ces territoires bénéficient des opportunités offertes par les autres territoires.

Vu du côté attractivité, il est possible d'avancer que ces territoires ont une attractivité moyenne. Il y a à peu près autant de personnes qui préfèrent y vivre tout en travaillant ailleurs que de personnes qui préfèrent ne pas y vivre tout en y travaillant.

Les territoires (apparemment) résidentiels

Avec le troisième groupe (de 7 EPC), les relations sont déséquilibrés dans la mesure où il y a nettement plus de sorties que d'entrées. Par exemple, dans la communauté de communes de la Largue, le ratio est de 3,6. Il y a 571 personnes qui viennent y travailler, pour 2 063 sorties.

Ces flux s'expliquent par le fait que, dans ces communes que nous appellerons résidentielles, il y a nettement plus d'actifs occupés que d'emplois. Dans le cas de la Largue, on compte 2 878 actifs occupés résidant dans la communauté pour 1305 emplois (au lieu de travail).

Ces territoires, essentiellement situés dans les vallées vosgiennes et en bord de Rhin, sont résidentiellement attractifs : les personnes y ont peu d'opportunités d'emploi, mais elles préfèrent y rester et payer le coût du déplacement pour se rendre au travail chaque jour.

Les territoires hyper résidentiels

Vient enfin le groupe des communautés « hyper-résidentielles ». Dans celles-là, le taux de couverture est supérieur à 4, avec un maximum à 10,9 dans la vallée de Hundsbach. Il n'y a que 193 naveteurs entrants pour 2 106 sortants dans cette communauté. Et il y a peu d'entrants car l'emploi y est extrêmement faible : 423, alors que la population active est de 2326 personnes. Les communautés concernées ont pour particularité d'être quasiment toutes situées dans le Sundgau (et la vallée de Munster).

La petite taille de ces communes n'explique pas à elle seule que l'emploi y soit aussi peu développé. Ainsi, dans le Pays de Sierentz on ne compte que 2 516 emplois pour 6 587 actifs occupés, soit un ratio de 0,38. Dans le Centre du Haut-Rhin, où sont recensés 6 926 actifs, le ratio atteint 0,71.

Certaines petites communautés, comme Rouffach, Centre du Haut-Rhin, Altkirch..., présentent un ratio emplois/actifs tout à fait honorable.

En fait, les communautés hyper-résidentielles ont contre elles d'être souvent un peu excentrées, d'avoir perdu, lorsqu'elles en avait, leur emploi industriel (on pense à Dannemarie par exemple)... Mais rien n'interdit de penser que ce sous-développement de l'emploi relève aussi d'une volonté de ces territoires de ne pas encourager le développement d'activités économiques qui seraient susceptibles de nuire au cadre de vie local.

Ces communautés sont donc attractives résidentiellement, pour des personnes qui se déplacent essentiellement en Suisse pour travailler, mais les hauts revenus tirés du travail transfrontalier ne sont pas mis au service du développement de l'activité locale ; ne servent pas au développement de l'économie résidentielle.

Cette première approche, via le calcul d'un taux de couverture, confirme ce que nous savons déjà, à savoir que le Sundgau a un très fort caractère résidentiel. Ces territoires sont rejoints à un degré légèrement moindre par les vallées vosgiennes qui se sont vues déserter par l'emploi industriel et qui peuvent présenter une forte qualité de vie.

Cette approche invalide par contre un certain nombre d'idées reçues, concernant notamment **l'attractivité de la région mulhousienne**. Dans l'esprit de beaucoup, nombreuses seraient les personnes qui tout en y travaillant préféreraient ne pas y vivre et iraient ailleurs chercher un lieu plus propice. Le rapport entre entrées et sorties du territoire montre que son attactivité, tout comme celle de Thann-Cernay ou de Porte de France par exemple, est moyenne. Il y a bien des personnes qui préfèrent ne pas y vivre tout en y travaillant, mais ils sont plus ou moins à égalité avec ceux qui y vivent tout en n'y travaillant pas.

Un indicateur relatif : le poids des mobilités quotidiennes dans les économies locales.

Avec le premier indicateur (taux de couverture), ne sont pris en compte que des volumes, ici de travailleurs mobiles. Or, en rester à des volumes est réducteur, voire trompeur.

Par exemple, il est possible de dire qu'à elles seules, les agglomérations de Colmar et Mulhouse représentent, avec 163 400 emplois, 58% de l'emploi du Haut Rhin. De même, avec 33 900 personnes qui viennent travailler dans l'agglomération de Mulhouse en provenance d'un autre EPCI, il est possible de dire que cette agglomération offre des opportunités d'emploi aux habitants des autres collectivités, qu'elle irrigue les autres territoires et que de ce fait, elle joue un rôle prépondérant dans l'économie locale.

Ce rôle ne doit évidemment pas être négligé mais, il doit être relativisé fortement.

En effet, les choses ne sont pas aussi simples que cela. Par exemple, les 33 900 naveteurs entrants chaque jour dans m2A pour y travailler ne représentent que 31,6% des

emplois de m2A. Dès lors, on peut considérer que m2A redistribue relativement peu d'emplois (en part cette fois et non volume) aux autres territoires. M2A est bien loin en tout cas des 70% atteints par l'ex communauté Porte de France Rhin Sud.

Avec cet indicateur de « redistribution de l'emploi » qui met en relation le poids des entrants dans chaque territoire dans l'emploi total de ce territoire, il est possible de voir dans quelle mesure un EPCI contribue à fournir de l'emploi aux autres territoires ou au contraire est plutôt «autosuffisant» et réussit à accueillir sur son sol la main d'œuvre dont il a besoin.

L'introduction d'un autre indicateur, de « dépendance des territoires » permet d'aller plus loin en faisant le rapport entre les «sortants» d'un territoire et la population active occupée de ce territoire. Par exemple, dans l'ex communauté de la vallée de Hundsbach, il n'y a que 2106 personnes qui vont travailler hors de ce territoire. Mais elles représentent 90% de la population active de ce territoire ! Il se trouve, de fait, totalement dépendant de l'emploi localisé ailleurs.

Le croisement des indicateurs de redistribution et de dépendance permet d'aboutir à une typologie des territoires beaucoup plus fine. Elle permet également de bien mettre en évidence les lieux qui jouent un rôle polarisateur et donc la façon dont s'organise le territoire.

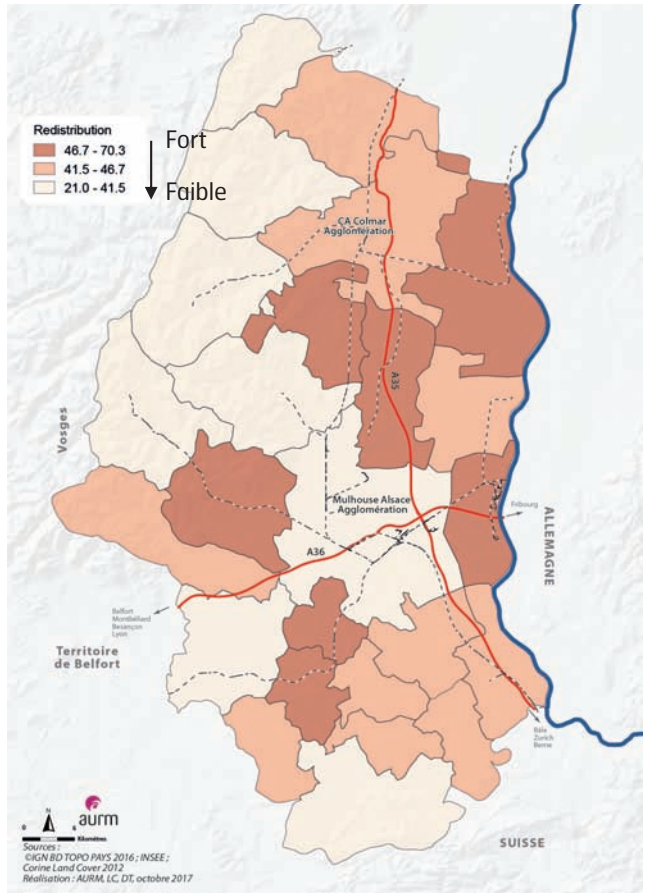

Le sud résidentiel apparaît comme extrêmement dépendant des emplois disponibles dans d'autres territoires. C'est aussi le cas d'Essor du Rhin et de Porte de France qui partagent avec 6 autres EPCI le fait d'offrir de nombreux emplois pour des personnes venant de l'extérieur.

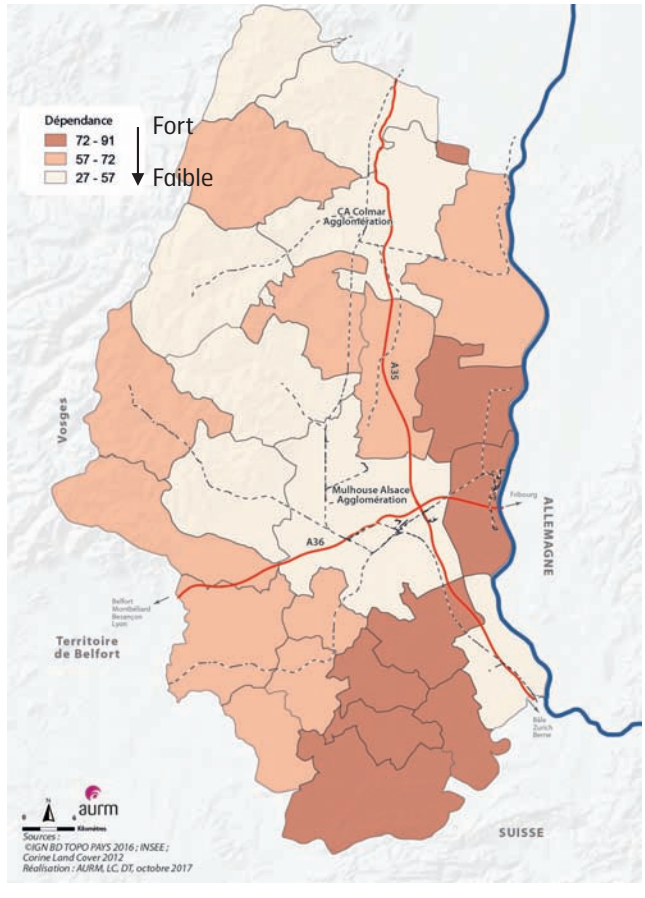

Méthodologie et lecture des cartes

Les navettes entrantes dans un EPCI (donc hors navettes internes à l'EPCI) ont été reportées à l'emploi total de cet EPCI pour calculer l'indicateur de «redistribution». On compte dans le Haut-Rhin 114 395 naveteurs pour un emploi total de 283 587 personnes. Ce qui aboutit à une moyenne de 40,3% des emplois tenus par des personnes qui n'habitent pas l'EPCI où elles travaillent.

Pour calculer l'indice de dépendance, les navettes sortantes d'un EPCI ont été reportées à sa population active. Dans le Haut-Rhin, on compte 148 803 sortants pour une population active totale de 319 765 personnes, soit une moyenne de 46,5% de sortants.

Pour élaborer les cartes ci-contre, les données étant assez linéaires hormis quelques rares cas extrêmes, nous avons scindé les EPCI en trois parts quasiment égales : les 8 plus faibles valeurs, les 9 valeurs «moyennes», les 8 plus fortes valeurs de l'échantillon.

Les vallées vosgiennes et jurassiennes ont un faible indice de redistribution, les entrants représentent une faible part de l'emploi local.

Les EPCI du Sundgau, surtout dans sa partie est, ont un indice de dépendance très fort. Caractéristique qu'ils partagent avec la bande rhénane qui a ceci de particulier que ses EPCI sont aussi fortement redistributeurs.

L'agglomération de Mulhouse partage avec quelques autres la caractéristique d'avoir un faible indice de redistribution et un faible indice de dépendance.

Répartition des EPCI selon leur type

		Redistribution		
		Faible	Moyenne	Forte
Dépendance	Faible	Val d'Argent Munster Guebwiller Mulhouse Ribeauvillé	Colmar Trois frontières	Thann Cernay
	Moyenne	Dannemarie Saint Amarin Kaysersberg Jura alsacien	Doller Largue	Brisach Rouffach Centre du HR Altkirch
	Forte		Sierentz Hundsbach Ill et Gersbach Porte Sundgau Essor du Rhin	Porte de France Illfurth

Croisement entre les taux de dépendance et de redistribution

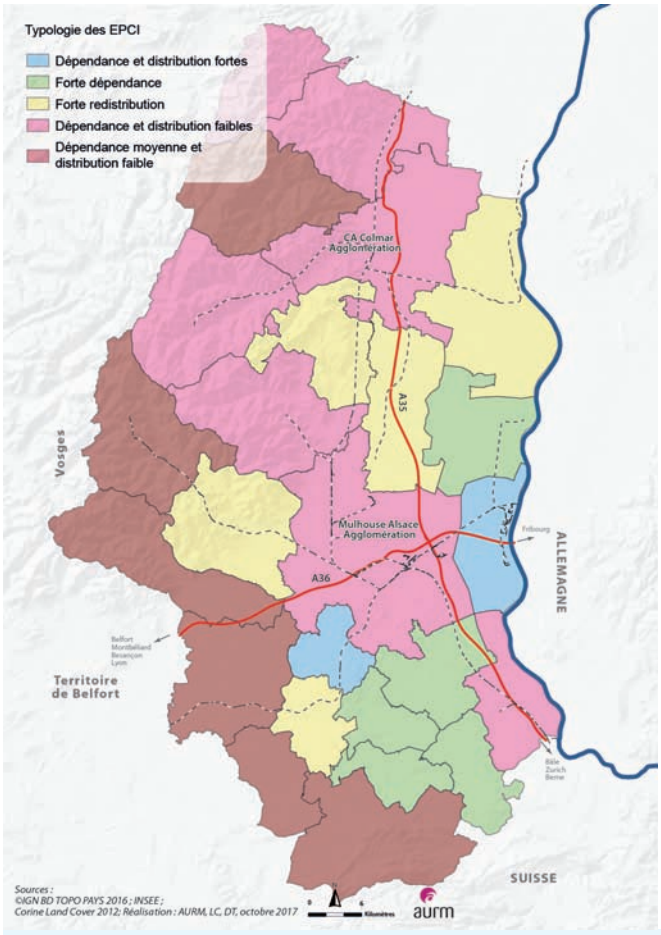

Pour bien comprendre

Sur la carte représentant le taux de couverture (page 19), Munster apparaît comme un territoire ultra-résidentiel parce que le différentiel (donc les volumes) d'entrées et de sorties est fort. Il y a beaucoup plus de sorties que d'entrées sur le territoire. Mais ces sorties (comme ces entrées) ne représentent pas grand-chose par rapport à l'emploi ou à la population active du territoire. Une faible part des actifs quitte le territoire (faible dépendance) et peu de personnes extérieures viennent y travailler (faible redistribution).

Cinq types majeurs de territoires peuvent être distingués.

Les territoires auto-centrés (en rose)

Les territoires auto-centrés se caractérisent par une faible dépendance et une redistribution faible ou moyenne.

Il s'agit avant tout des pôles urbains : Mulhouse, Colmar, Trois Frontières, Guebwiller. Même s'ils offrent un important volume d'emplois aux naveteurs venant de l'extérieur, le poids de ces navettes pèse peu par rapport à l'emploi total de ces territoires. De même, la part de la population active occupée qui sort de ces territoires est relativement faible.

Il y a donc un relatif équilibre entre emplois et population et ces communautés sont suffisamment attractives pour que les personnes qui travaillent y résident également pour une large partie.

Les Communautés de Val d'Argent et de Munster font partie de ce groupe, avec des entrées/sorties de travailleurs qui représentent une faible part des emplois ou de la population active.

Les territoires faiblement insérés dans les flux (en fuchsia)

Les territoires présentant une dépendance moyenne et une redistribution faible ou moyenne sont plutôt des territoires ruraux, comptant au maximum 7 000 emplois. Ils sont situés sur la façade ouest du département. Ces territoires demandent une attention redoublée. En effet deux cas de figure peuvent se présenter.

Dans l'idéal, il peut s'agir de territoires riches de nombreuses activités de proximité, d'emplois agricoles et artisanaux qui occupent l'essentiel de la population locale, sans qu'il y ait besoin soit de quitter le territoire soit « d'importer » de la main d'œuvre.

Mais il peut également s'agir de territoires en déshérence qui se vident de leur population active comme de leurs emplois. Raisons pour lesquelles il y a relativement peu d'actifs qui sortent de ces territoires pour travailler et que les actifs de l'extérieur n'ont aucune raison d'y venir travailler.

Les territoires résidentiels (en vert)

Les territoires qui présentent une forte dépendance et une redistribution faible ou moyenne offrent peu d'emplois à des personnes venant de l'extérieur et voient une grande partie de leurs habitants quitter leur lieu de résidence pour aller travailler. Ces territoires sont situés dans le Sundgau et correspondent aux **territoires ultra-résidentiels** obtenus grâce au calcul du taux de couverture.

L'ex communauté Essor du Rhin, situé sur le bord du Rhin, au centre du département fait exception. Son économie résidentielle est peu développée et son économie industrielle repose sur un établissement (centrale de Fessenheim). De ce fait, un grand nombre de personnes vont travailler dans m2A ou en Allemagne et en Suisse.

L'attractivité résidentielle de ces communes est confirmée, mais elles ont tout à craindre d'un ralentissement d'activité

dans les territoires alentours et notamment en Suisse où la majeure partie des actifs vont travailler.

Les territoires spécialisés (en bleu)

Deux EPCI ont à la fois une redistribution et une dépendance fortes : les Communautés d'Illfurth (présence de l'entreprise Cellpack) et de Porte de France. Il y a **peu d'emplois présentiels, mais de grands sites industriels**, (Clairefontaine : 100 personnes, Euroglass : +100 salariés) et surtout Solvay-Butachimie qui représentent plus de mille emplois. Les actifs résidant sur le territoire, mais recherchant un emploi hors industrie ou hors chimie sont donc contraints d'aller à l'étranger ou autour de Mulhouse notamment pour travailler. Et comme la population active des communes concernées est faible, une large part des travailleurs vient de l'extérieur.

Les territoires redistributifs (en jaune).

Cinq territoires constituent ce groupe caractérisé par une redistribution forte et une dépendance moyenne ou faible. Ils ont en général **une économie assez diversifiée,** constituée autour d'un bourg centre et de quelques sites industriels importants. Ainsi Thann-Cernay a un important pôle commercial, des sites chimiques (PPC, Cristal, Dupont de Nemours), un pôle mécanique-travail des métaux... A Brisach, on trouve du tourisme, une centrale électrique, de la sidérurgie de l'aluminium, de l'emballage... A Ensisheim se trouvent THK Manufacturing, Thyssenkrup et de nombreuses entreprises du secteur transport-entreposage...

Les populations locales sont relativement peu enclines à sortir pour trouver un emploi, mais cela ne suffit pas et ces territoires importent une grande quantité de main d'œuvre en provenance d'autres territoires. D'une certaine manière, ces territoires sont relativement peu attractifs, dans la mesure où une bonne partie des personnes qui y travaillent préfèrent (ou sont contraintes) de résider ailleurs.

Les enjeux de développement et d'aménagement

L'exercice qui consiste à analyser les mêmes données avec des indicateurs différents est intéressant parce qu'il montre clairement qu'en raisonnant soit à partir de volumes, soit à partir de parts relatives, on aboutit à des résultats très différents.

Porter une attention accrue aux territoires de faible mobilité

Dans le premier cas par exemple les vallées vosgiennes peuvent être qualifiées de résidentielles car les volumes de sortants est supérieur aux volumes d'entrants. Mais rapportés à l'emploi local ou à la population active locale, ces volumes peuvent être peu significatifs. C'est ainsi que ces territoires sont plutôt auto-centrés, avec une relative adéquation entre emplois et population active.

Mais il faut être très attentifs. **Certains territoires peu insérés dans les flux peuvent en fait connaître des dynamiques socio-économiques fortement négatives**, avec des pertes de population active et d'emplois qui s'auto-alimentent. Les territoires à faible dépendance/faible redistribution doivent faire l'objet d'un examen approfondi dans la mesure où leur position de retrait vis-à-vis des flux peut signifier une forte vulnérabilité.

Les pôles de moindre importance (quantitative) jouent un rôle important dans l'organisation du territoire

Considérer des parts relatives aboutit à une représentation plus fine et plus juste des territoires, dont il ressort que les principales agglomérations du Haut-Rhin (qui offrent beaucoup d'emplois en volume) ne sont pas les seules à jouer un rôle en termes de « redistribution » de l'emploi.

Colmar, Mulhouse, Saint Louis jouent certes un rôle important au plan socio-économique, mais elles sont loin d'absorber toutes les activités et tous les emplois, au point de contraindre les habitants de territoires parfois éloignés à se déplacer pour y travailler.

Un ensemble de pôles d'emploi ressortent au contraire (Centre du Haut-Rhin, Thann-Cernay, Altkirch, Rouffach, Brisach, PFRS) qui redistribuent de l'emploi sur leur environnement.

C'est dire qu'il serait absurde, lors de la conception d'une stratégie de développement économique, de ne prendre en considération que les dynamiques et les volumes d'entreprises ou d'emplois présents dans les principales villes ou métropoles. **Les stratégies doivent intégrer les inter-relations entre des territoires** qui, même s'ils offrent en volume moins d'emplois, n'en offrent pas moins des effets redistributifs importants pour l'ensemble du territoire.

Sortir des logiques concentriques

Réfléchir en termes de volumes (d'emplois ou de population) ou en termes relatifs (ramener les naveteurs en part de la population active ou des emplois locaux) a également un impact au plan des politiques d'aménagement du territoire.

Dans le premier cas, comme les plus gros volumes de naveteurs entrent et sortent de Mulhouse, il importe de centrer les infrastructures de transport sur Mulhouse.

Dans le second cas, lorsque la réflexion est menée en parts relative, de nombreux échanges entre territoires apparaissent. Parce qu'ils sont dépendants de l'extérieur ou qu'ils importent de la main d'oeuvre, **ces territoires demandent à être maillés**, à bénéficier de transports en communs efficaces pour que les naveteurs puissent être mobiles tout en limitant les coûts environnementaux de ces déplacements quotidiens.

Penser transfrontalier

Enfin, cette analyse montre bien que la réflexion doit sortir des frontières. Bâle joue un rôle polarisateur de l'emploi bien supérieur à celui de Colmar ou Mulhouse. Bâle a un effet d'entraînement majeur pour la partie ouest du sud du département.

Que retenir de cette première partie ?

Une condition fondamentale de l'attractivité: l'emploi.

Globalement, le Haut-Rhin est en perte d'attractivité. Depuis 2008, le solde migratoire est négatif. Cependant, tous les EPCI ne sont pas concernés. Ceux situés au sud du département restent attractifs. Il y a (au moins) une raison à cela. Emploi et attractivité de population sont liés. Lorsque les territoires connaissent des évolutions négatives de l'emploi, elles tendent à connaître des départs de population plus importantes que les arrivées.

Cela a une conséquence importante en termes d'aménagement. Il peut être vain d'afficher des ambitions démesurées en termes démographiques, de prévoir dans les documents d'urbanisme de nombreux logements additionnels si le territoire est en perte d'emplois. La population restera ou viendra si le territoire a des emplois à pourvoir. Ce qui signifie que **la condition de l'attractivité réside dans la mise en oeuvre, avant toute autre chose, de réelles politiques de développement économique** visant à faire venir de nouvelles activités ou à favoriser le développement des activités existantes.

L'importance des dynamiques résidentielles

L'étude des mobilités résidentielles inter-EPCI nous apprend par ailleurs que pouvoir retenir sa population est sans doute intéressant, parce que c'est un signe que la Communauté peut offrir des alternatives à sa population résidente. Mais **il est encore plus intéressant d'attirer une population nouvelle**. Ainsi, l'étude fait ressortir l'importance des dynamiques démographiques des territoires.

Les principaux centres urbains (Colmar, Mulhouse, Guebwiller, Trois Frontières) ont ainsi des taux de sorties relativement faibles, mais les taux d'entrées de population en provenance d'un autre EPCI sont encore plus faibles. Pis, le taux d'entrée de ces territoires est plus faible que le taux de sorties, ce qui signifie qu'au jeu des migrations résidentielles, ces territoires perdent de la population, signe d'une faible attractivité pour les ménages déjà résidant dans le Haut-Rhin.

Une fuite hors des centres urbains

En fait, **les centres urbains du département sont en proie à une fuite diffuse de population**, qui leur préfère les milieux ruraux ou péri-urbains. C'est particulièrement le cas des familles qui sortent assez massivement des villes et des Communautés les plus urbaines, lesquelles ne sont attractives que pour des personnes seules, ou au mieux les couples.

De la même manière, existe **un clivage entre des territoires attractifs pour les cadres** et dans une moindre mesure pour les professions intermédiaires **et ceux qui sont attractifs pour les ouvriers** et dans une moindre mesure pour les employés. Cela n'est pas sans conséquence sur les ressources aussi bien culturelles qu'économiques dont peuvent disposer les territoires pour envisager leur avenir.

Une organisation réticulaire du territoire

Si les navettes domicile/travail sont appréhendées en volume, alors les deux principales agglomérations jouent un rôle économique majeur car elles fournissent un volume d'emplois important aux territoires «périphériques».

Appréhendées avec des indicateurs relatifs (à la population active et aux emplois existant sur le territoire), alors la conclusion s'impose que bien d'autres territoires fournissent de l'emploi à leur environnement. **L'organisation du territoire est bien loin d'être concentrique**. Il s'agit des territoires «spécialisés» ou «redistributifs» qui offrent de nombreux emplois à l'extérieur. Ces appellations ressortent de la typologie élaborée où deux autres catégories de territoires existent : les «auto-centrés» et les «résidentiels».

En termes d'aménagement, territoires «résidentiels», «spécialisés» ou «redistributifs» demandent à **être maillés de solutions de mobilité** car ils sont à l'origine ou à destination d'importants flux de naveteurs.

Les territoires faiblement insérés dans les flux demandent quant à eux une attention redoublée. S'agissant des principaux pôles urbains, il s'agit de maintenir leur capacité à offrir des alternatives à leur population résidente et à **réfléchir à l'offre de ville susceptible d'éviter les «fuites», des familles notamment**.

Mais, quand il s'agit de territoires plus excentrés, plus ruraux, (Val d'Argent, Dannemarie, Saint Amarin...) leur éloignement des flux peut être signe d'une grande fragilité, voire de dynamiques régressives telle que la faiblesse de la population active explique qu'il y ait peu de naveteurs sortants et la faiblesse de l'emploi local explique qu'il y ait peu de naveteurs entrants... Faible emploi, faible population; faible population, faible emploi et ainsi de suite?

La participation des femmes à la vie économique

L'objectif de cette partie est de rendre lisibles les inégalités, quelquefois très importantes, entre hommes et femmes sur le plan de l'emploi. Les enjeux de ces inégalités ont été rappelés en introduction (page 7). On ajoutera que cette mise en lumière des inégalités entre femmes et hommes est d'autant plus nécessaire que la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a institué l'obligation pour les collectivités de plus de 20 000 habitants à présenter un état des lieux des politiques conduites sur leur territoire afin de favoriser l'égalité des femmes et des hommes.

Au-delà de leur politique de gestion des ressources humaines, qui ne concerne donc que leur propre personnel, sont aussi concernées les politiques publiques susceptibles d'améliorer l'égalité entre hommes et femmes.

Emploi : quantité et qualité

Il existe des leviers sur lesquels les collectivités territoriales et leurs partenaires peuvent jouer pour éviter que les femmes continuent d'être des variables d'ajustement sur le marché du travail. A titre d'exemple, la politique de la petite enfance qui facilite ou non la garde des enfants pour les femmes salariées comme chômeuses, l'orientation scolaire des filles, l'information qui leur est donnée sur les métiers au-delà leur apparente masculinité ou féminité, l'accompagnement des femmes vers l'emploi ont, entre autres, un rôle non négligeable à jouer.

Deux dimensions sont prises en compte :

- l'accès à l'emploi ;
- les inégalités professionnelles

Autrement dit, la quantité d'emploi accessible aux femmes et la qualité des emplois occupés, qui sont souvent moindres que celles des emplois accessibles aux hommes.

Sont ainsi présentées des données relatives au taux d'emploi et de chômage des femmes et des données relatives à la part des femmes travaillant à temps partiel, ou ayant le statut de cadres. L'analyse des revenus n'est que partielle, les données disponibles ne concernant que 71 communes dans le département, pour fait de secret statistique. Elles permettent néanmoins de bien mettre en lumière un fort différentiel entre les salaires des hommes et ceux des femmes qui ne s'explique pas totalement par un effet local, lié par exemple à l'état du marché du travail local.

Un indice synthétique

Pour clore cette partie, **un indice synthétique de participation des femmes à la vie économique est proposé.**

Il repose sur le calcul du différentiel entre femmes et hommes pour chacun des indicateurs analysés. Ces différences sont ensuite réduites à une échelle allant de 0 à 1. La note zéro correspond à la commune qui présente la plus forte inégalité hommes-femmes du département, la note 1, celle qui présente la moindre inégalité. C'est donc un indicateur relatif. Avoir une note proche de 1 ne signifie pas qu'il n'y a pas d'inégalité entre hommes et femmes, mais que la situation est moins pire que dans d'autres communes.

Le positionnement des communes permis par cet indicateur synthétique peut donc être vu comme une incitation à réfléchir au niveau d'inégalité constaté, et à proposer des solutions pour y remédier.

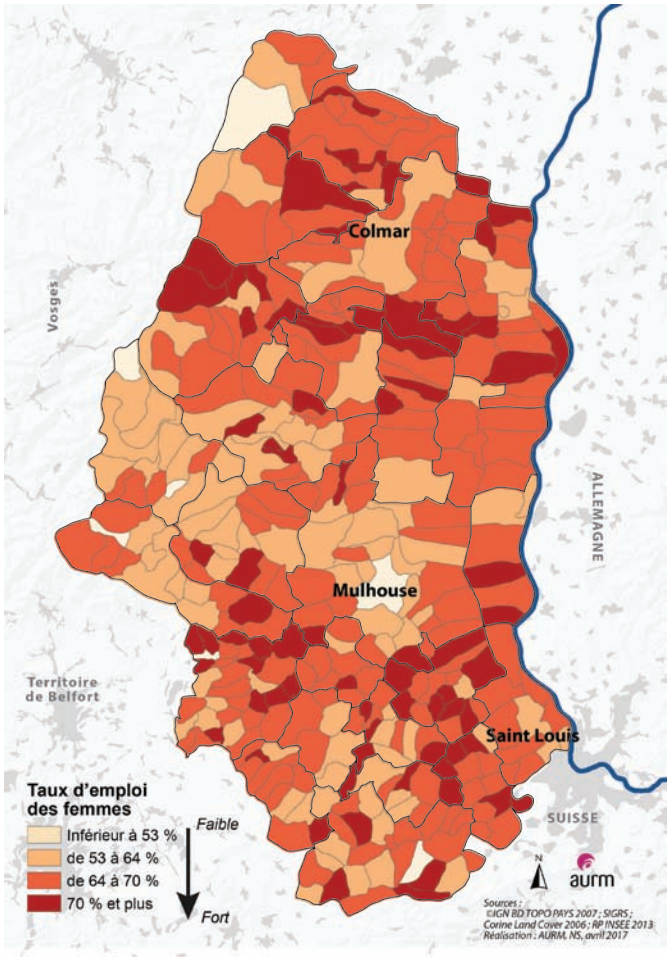

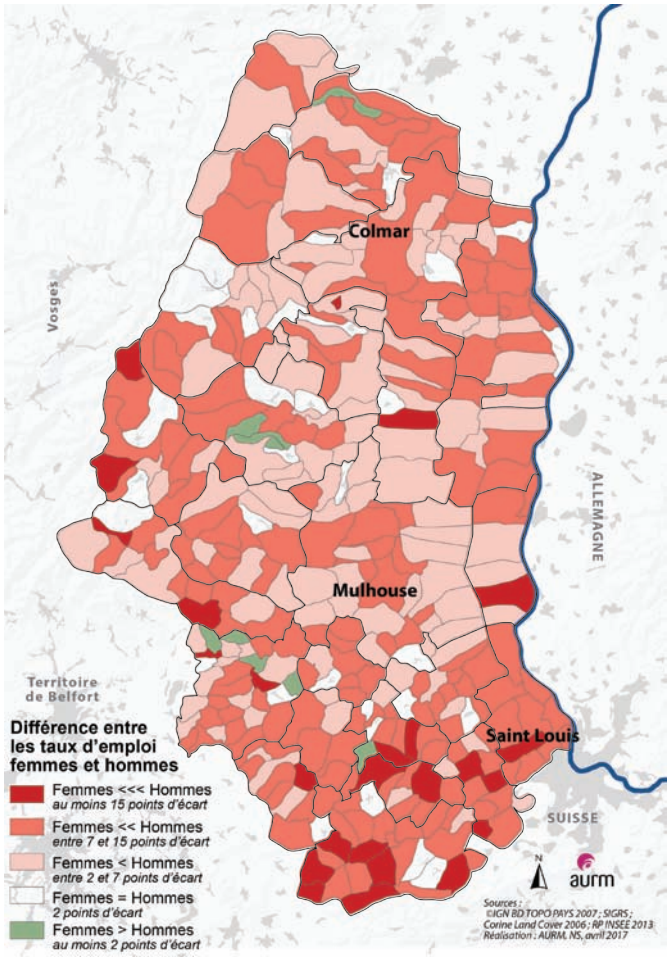

Le taux d'emploi

Une faible mobilisation des femmes en milieu urbain

Le taux d'emploi atteste de la capacité de mobilisation par un territoire de sa main d'oeuvre potentielle. Il est calculé en faisant le rapport entre le nombre de personnes au travail (actifs occupés) et la population non scolarisée en âge de travailler.

Dans le Haut-Rhin, le taux d'emploi des femmes est de 60%, ce qui est plus faible que le taux alsacien, qui s'élève à 61,3%, tout en restant conforme à la moyenne nationale (59,8).

On note immédiatement que les principales villes (Colmar, Mulhouse, Saint Louis) présentent de très faibles taux d'emploi des femmes : 55, 45 et 57%. Cette situation s'explique par le fait que les villes comprennent des «quartiers d'habitat social» dans lesquels les femmes, traditionnellement, travaillent peu.

La crise, à compter de 2009, a renforcé le phénomène[1]. De plus en plus de femmes, dans les ZUS, se sont retirées du marché du travail[2]. Elles sont donc ni en emploi, ni en recherche d'emploi. Les raisons en sont multiples. Les femmes, surtout quand elles sont peu qualifiées, peuvent ne percevoir que peu d'opportunités sur le marché du travail, ce qui les conduit à ne pas rechercher d'emploi.

Des «attitudes culturelles» sont également mises en avant pour expliquer ce retrait. Certains groupes sociaux ne valorisent pas le travail féminin. Mais, pour une part, non négligeable, les femmes sont dans l'impossibilité de se présenter sur le marché du travail car elles ont à supporter de fortes contraintes familiales. Quoiqu'il en soit, cette situation se traduit par une forte dépendance à l'égard du conjoint ou de la famille et par une grande fragilité en cas de séparation.

D'autres ensembles ressortent comme les vallées de la Thur, de la Doller, du Val d'Argent, le Bassin Potassique et une partie du Sundgau, où le taux d'emploi des femmes est particulièrement faible.

Une moindre inégalité dans la partie centrale du département

A titre de comparaison, le taux d'emploi des hommes est de 68% dans le Haut-Rhin, soit un écart de 8% entre femmes et hommes. Il existe toutefois de fortes disparités territoriales.

Dans les vallées vosgiennes, sur la façade rhénane et dans la majorité des communes du Sundgau, les écarts de taux d'emploi entre hommes et femmes sont très élevés. Il atteint 26,5% à Raedersdorf où seules 51% des femmes sont en emploi, pour 78% des hommes.

Il n'y a que 23 communes dans lesquelles le taux d'emploi des femmes est supérieur à celui des hommes.

1) GUEDJ H.,«Le taux d'emploi des hommes et des femmes», INSEE Première, n° 1462, août 2013,

2) HENRY M et DIEUSAERT P, «L'emploi des femmes dans les zones urbaines sensibles», ONZUS Infos, mars 2014

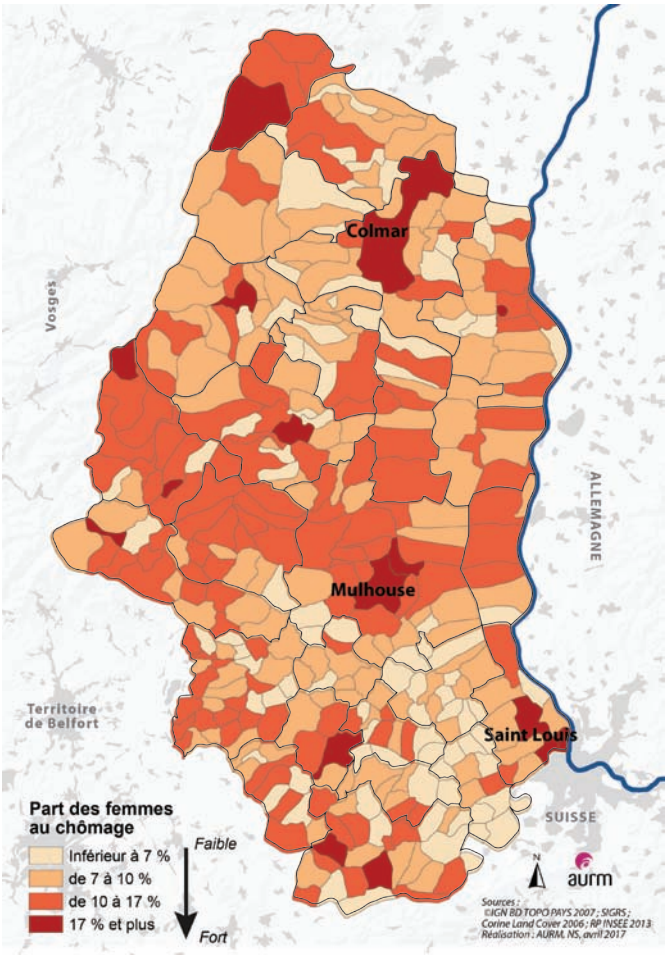

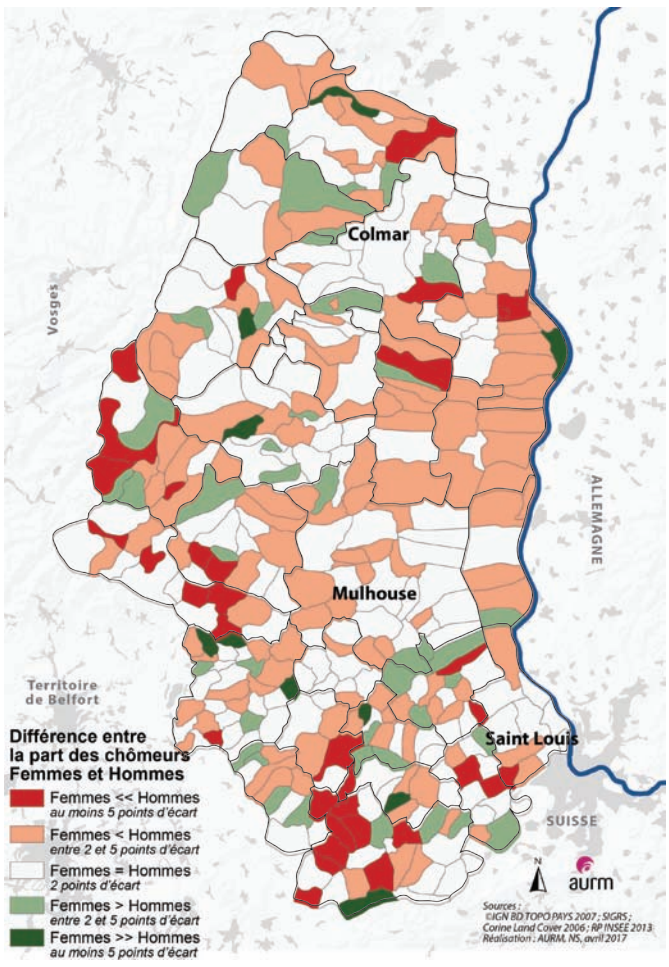

Le chômage

Le centre du département concentre le chômage des femmes

14,3% des femmes actives sont au chômage dans le département. Mais la situation est très contrastée. Dans les villes, notamment, le taux de chômage est beaucoup plus élevé. Il atteint 20% à Colmar et 27% à Mulhouse. Elles partagent cette situation avec des communes situées par exemple dans des vallées désindustrialisées comme le Val d'Argent, certains hauts de vallée et la partie ouest du Sundgau.

Le département est coupé en deux à hauteur de Mulhouse. Dans la partie nord, hormis les espaces urbains et les vallées sus-citées, le taux de chômage des femmes est plutôt faible. Au centre du département, se dessine un espace dans lequel le chômage des femmes est quasiment toujours supérieur à 10%. La partie sud enfin concentre à l'est des communes où le chômage des femmes est généralement faible. C'est la partie du Sundgau où, par ailleurs, le taux d'emploi des femmes est généralement très élevé. Le même constat vaut pour l'espace périphérique de Colmar.

Un fort taux d'emploi des femmes est donc connexe à un faible taux de chômage est inversement. Il y a donc deux espaces, autour de Colmar et sur l'axe Belfort/Bâle, où une forte partie des femmes en âge de travailler sont effectivement occupées, avec donc une faible partie d'entre elles au chômage.

Des écarts femmes/hommes paradoxaux

Par comparaison, les femmes sont globalement plus concernées que les hommes par le chômage. Ils sont 13,2% au chômage dans le département.

Mesuré en termes d'écarts de taux de chômage entre femmes et hommes, les espaces les plus défavorables aux femmes sont situés sur le quart nord, est du département. Le chômage des femmes d'une manière générale, n'est pas significativement élevé, mais il est significativement plus élevé que celui des hommes. Sont sans doute en cause ici la nature des activités économiques, agricoles et industrielles qui offrent moins d'opportunités aux femmes.

Une partie des communes des vallées de la Thur et de la Doller et de la partie ouest du Sundgau sont également concernées par un fort différentiel Hommes/femmes allant en défaveur des femmes.

A noter que dans certaines communes (comme Mulhouse ou Sainte Marie aux Mines) où les femmes sont nombreuses au chômage, l'écart femmes/hommes est faible parce qu'une partie importante des hommes est elle aussi au chômage.

Enfin, dans 121 communes, la part des femmes au chômage est plus faible que celle des hommes.

Dans certains cas, les femmes trouvent des opportunités dans les activités de services dont bénéficient moins les hommes, surtout dans les territoires industriels en restructuration. Dans d'autres, face à un manque d'opportunités, les femmes peuvent tout simplement se mettre en retrait du marché du travail.

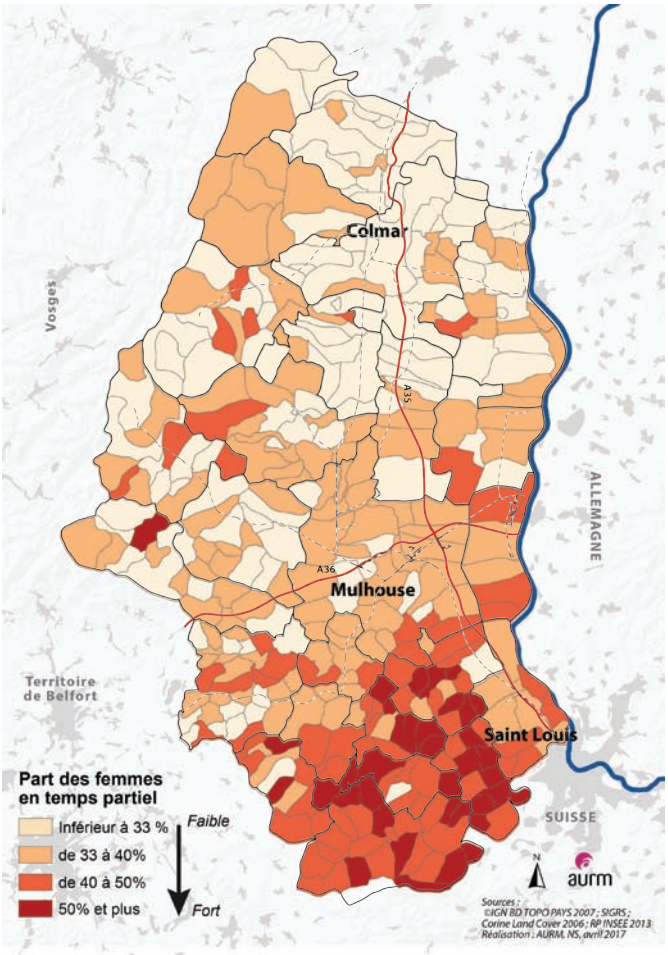

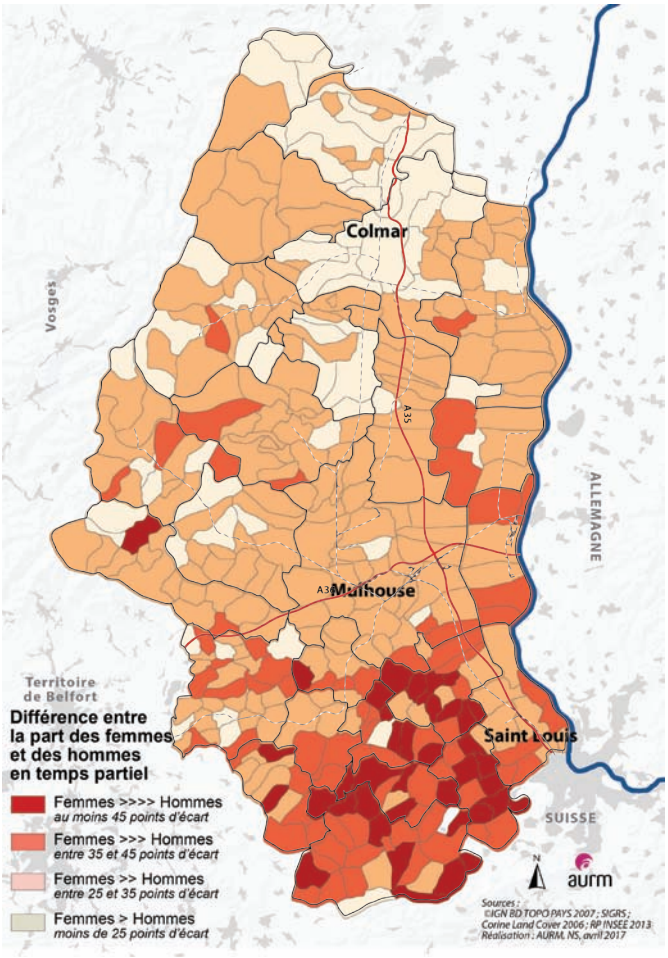

Le travail à temps partiel

Les femmes travaillent massivement à temps partiel

Dans le Haut-Rhin, 35% des femmes travaillent à temps partiel. Mais ce taux peut atteindre et dépasser les 60% dans des communes comme Vieux Ferrette, Riespach, Neuwiller, Hagenthal le Haut, Bettlach, Bérentzwiller. Le summum est atteint à Lindsdorf où 66% des femmes travaillent à temps partiel.

La carte ci-contre montre très bien que les communes où la part des femmes travaillant à temps partiel est particulièrement élevée (supérieure à 39%) sont surtout situées au sud du département, dans le Sundgau.

Au contraire, dans la partie nord du département, et notamment sur l'axe Colmar-Mulhouse, se trouvent davantage de communes où la part des femmes travaillant à temps partiel est relativement faible. Tandis que dans sa partie centrale, le taux oscille souvent autour de la moyenne.

Moindres écarts au nord, forts écarts au sud

Par comparaison, les hommes, dans le département, ne sont que 6% à travailler à temps partiel. Il y a donc un écart net entre femmes et hommes, qui est par ailleurs proche de celui observé au plan national.

Mais on remarque là aussi que les écarts les plus forts entre hommes et femmes se trouvent au sud du département.

Dans les commune sus-citées, il n'y en général que 3 ou 4% des hommes qui travaillent à temps partiel. Il y a donc là une forme importante d'inégalité de genre, avec des écarts pouvant grimper à 62 points entre hommes et femmes.

Les spécialistes de la question[1] avancent que le fait de travailler à temps partiel peut être subi ou choisi.

Dans le premier cas, les femmes occupent des professions plus tertiarisées. Or, c'est dans les services que l'on trouve le plus de temps partiel. Ou encore, les femmes peuvent être contraintes au temps partiel pour des raisons familiales, de garde d'enfants notamment.

Dans le second cas, où le temps partiel est choisi, deux déterminants ressortent dans le choix du travail à temps partiel : d'une part, le niveau de revenu du conjoint, d'autre part, le nombre d'enfants.

Il est fort probable que nous tenons là une explication de la situation des communes du sud du département. Nombre d'hommes travaillent en Suisse et ont des revenus élevés et les femmes elles-mêmes peuvent travailler en Suisse, à temps partiel et jouir tout de même d'un revenu élevé.

1) BOURREAU-DUBOIS C, GUILLOT O et JANKELIOWITCH-LAVAL E, «le travail à temps partiel féminin et ses déterminants, Economie et statistique, n° 349-350, 2001.

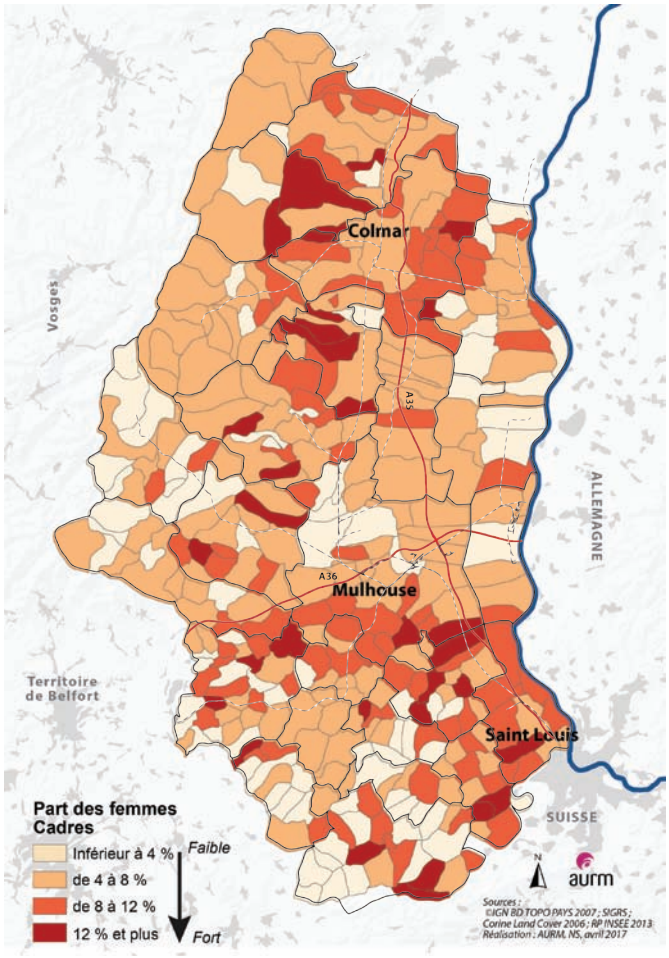

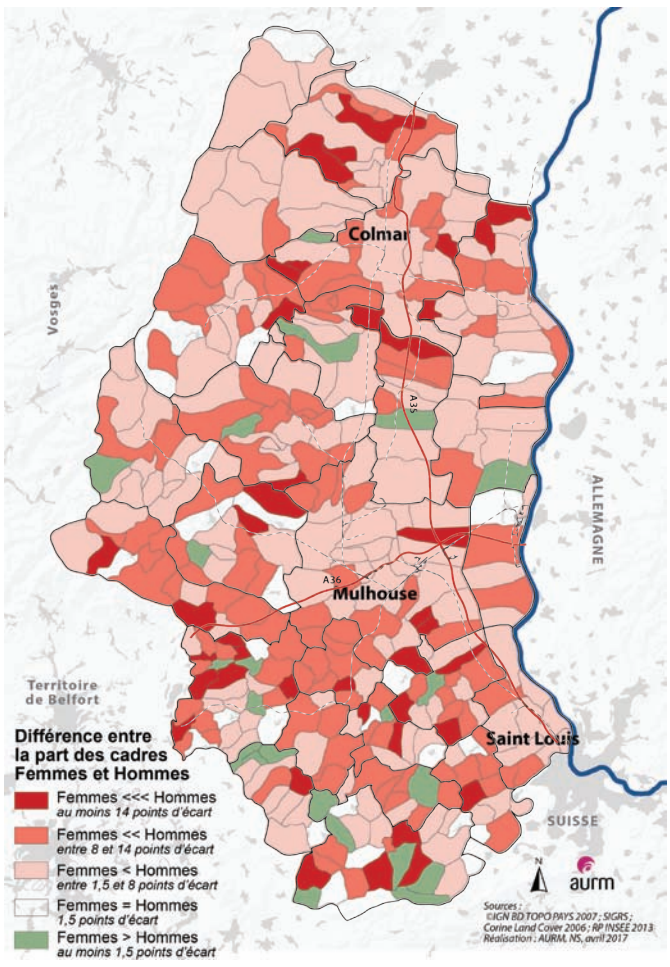

Les catégories socio-professionnelles supérieures

Les femmes cadres bien localisées

Les femmes dans le département sont 6,5% à faire partie d'une catégorie socio-professionnelle dite supérieure. Elles sont concentrées dans deux lieux :

- un ensemble de communes périphériques de Colmar ;

- un ensemble de communes situées sur un axe Belfort/Bâle, où résident de nombreux transfrontaliers qui travaillent en Suisse.

Dans la partie ouest du Sundgau, dans les hauts de vallée (et surtout dans la vallée de la Thur), dans le bassin potassique et en bord de Rhin, la part des femmes CSP+ est particulièrement faible. Dans 20 communes, il n'y a aucune femme chef d'entreprise ou cadre et dans 9 autres leur part est inférieure à 2%.

Plus de femme cadres au sud, mais encore plus d'hommes cadres

Pour comparaison, les hommes sont 13,5% à occuper des postes de chefs d'entreprise ou de cadres.

Si, notamment dans les vallées vosgiennes, la part faible des femmes va de pair avec une faible part des hommes CSP+, ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, dans certaines communes, peu de femmes appartiennent aux CSP+ tandis que la part des hommes est largement supérieure à la moyenne. C'est le cas de communes comme Raedersdorf, Hundsbach, Spechbach le Bas, Durrenentzen, Wahlbach où les écarts sont particulièrement importants, pouvant atteindre plus de 20 points.

D'une manière assez générale, car les situations communales sont contrastées, la situation est moins défavorable aux femmes, mesurée en termes de différentiel femme/hommes, dans la partie nord du département. On y trouve moins de communes où le différentiel est très élevé (supérieur à 13%).

Ces communes sont par contre nombreuses sur une courbe allant de la vallée de la Doller à la frontière allemande en passant par les communes situées au sud de Mulhouse. Dans la plupart de ces communes, la part des femmes membres des CSP+ est largement supérieure à la moyenne, mais la part des hommes y est encore plus largement supérieure. L'exemple typique est celui d'Emlingen où les femmes sont 23% à être cadres ou chefs d'entreprises mais où les hommes sont 45,5% dans ce cas. En valeur absolue, la situation des femmes est plus favorable, mais en termes relatifs, d'inégalités, la situation dans cette commune est l'une des plus défavorables.

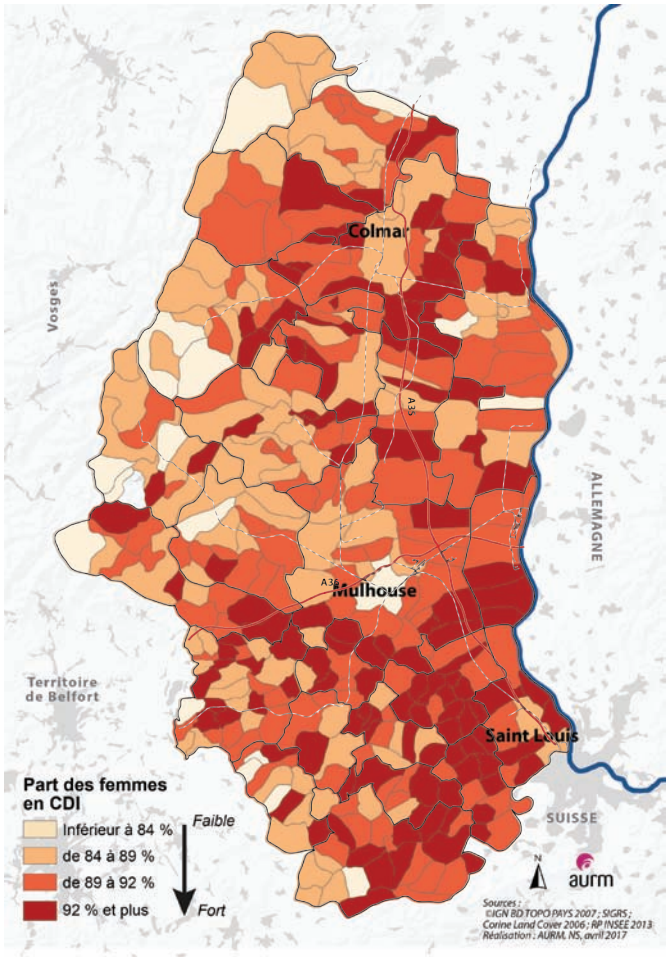

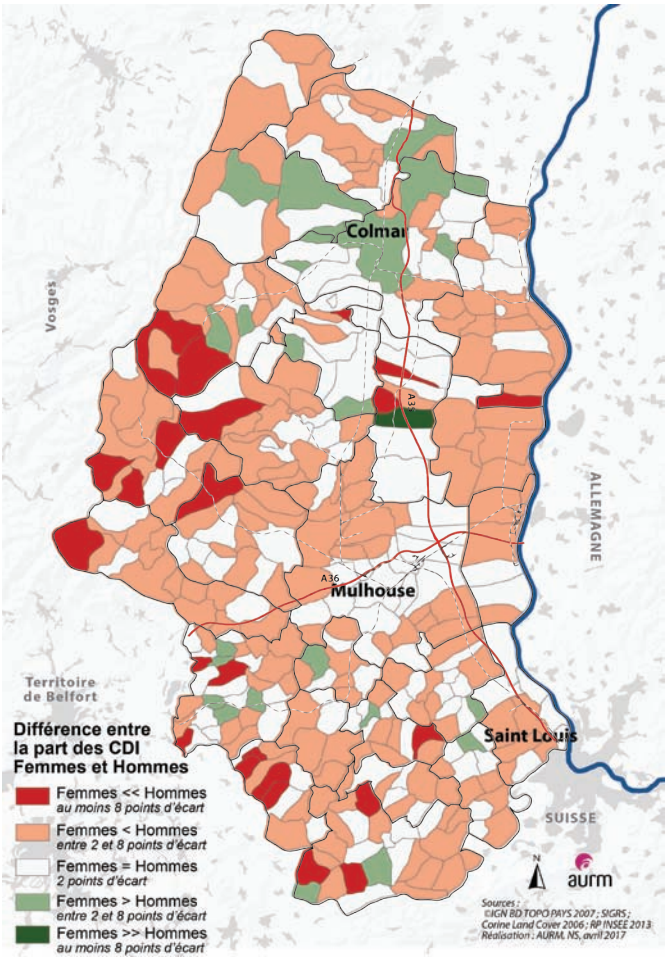

Les contrats CDI

Le travail des femmes est plus précaire

Les femmes sont employées à 87,7% avec un contrat en CDI. Les contrats à durée déterminées, l'intérim et les emplois aidés ne concernent donc que 11,3% des femmes.

Mais, dans certaines communes, la part des femmes en CDI ne dépasse guère les 70%. Ces communes où le travail des femmes est plus précaire se situent surtout dans la partie nord ouest du département. Sont comprises les vallées vosgiennes, leur piémont, jusqu'au Bassin Potassique.

Dans les parties ouest et surtout sud, la part des femmes bénéficiant de CDI est généralement plus élevée.

La ville de Mulhouse se distingue avec un taux faible de femmes en CDI (83%), ce qui est sans doute à mettre au compte d'une part importante d'emplois tertiaires et de la présence de gros employeurs dans le secteur des services à la personne.

De moindres inégalités autour de Colmar et dans le centre du département

Par comparaison, les hommes sont un peu plus nombreux à bénéficier de CDI : 90%. Mais, là aussi, les écarts entre les femmes et les hommes peuvent être très importants selon les lieux.

Sur l'axe allant de Mulhouse vers Colmar, la situation est proche de l'égalité, hormis quelques exceptions.

A Colmar et dans les communes alentours, la balance penche en faveur des femmes avec des communes où une plus grande part d'entre elles bénéficient de CDI que les hommes. C'est également le cas dans quelques communes du sud du département.

Par contre, dans certaines vallées vosgiennes et dans certaines communes de l'ouest du Sundgau, on constate un très fort niveau d'inégalité, au détriment des femmes.

D'une manière générale, la situation qui prévaut est celle d'une inégalité de statut d'emploi. Dans 312 communes, les femmes bénéficient moins que les hommes de contrats à durée indéterminée. L'inverse ne se retrouve que dans 64 communes.

Comme dans le cadre de l'indicateur «cadres», on se trouve face à un paradoxe. Dans certaines communes, la part des femmes en CDI est élevée (en rouge sur la carte du haut). Mais, dans certaines de ces communes, la part des hommes en CDI est encore plus élevée. Ce qui explique que l'on retrouve ces communes (au sud du département et sur la façade rhénane notamment), mal classées (en saumon) sur la carte du bas.

Des salaires inférieurs et un éventail de salaires resserré pour les femmes

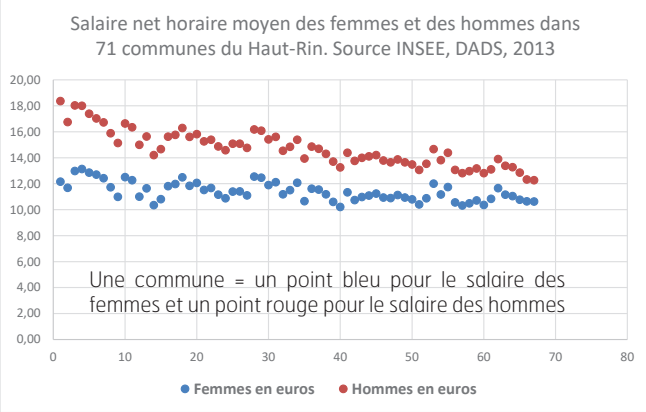

Salaire des hommes faible, salaire des femmes encore plus faible

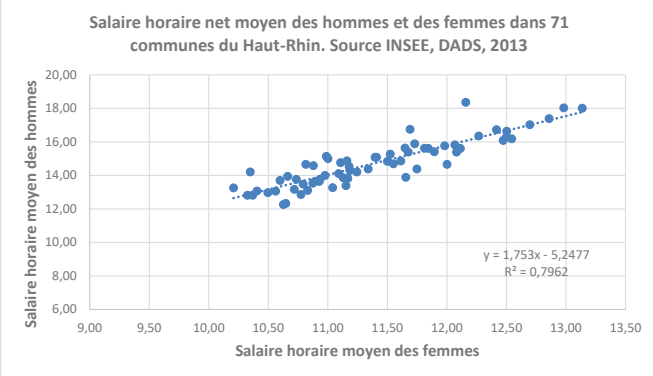

Salaire des cadres : le grand écart. Discrimination ou effet sectoriel ?

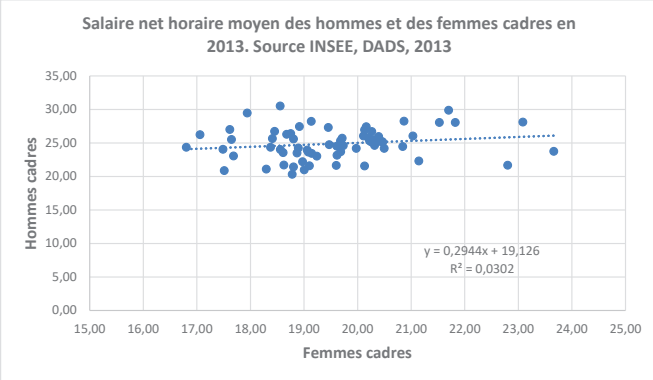

Des salaires plus égaux chez les jeunes : tout le monde au SMIC… ou presque

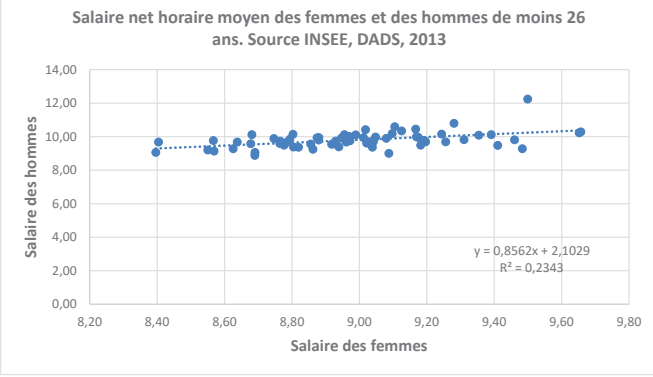

Les revenus

Les sources statistiques relatives aux revenus sont parcellaires, en raison du secret statistique attaché aux petites communes. Les données disponibles ne sont donc pas cartographiées, mais elles suffisent à montrer, pour les 71 communes pour lesquelles elles sont disponibles, combien les revenus des hommes et des femmes diffèrent.

Trois remarques s'imposent :

- d'une part, le salaire horaire des femmes est systématiquement inférieur à celui des hommes.

- D'autre part, l'amplitude de salaires n'est pas la même. Pour les hommes, le salaire le plus élevé est enregistré à Fessenheim (18,36) et le plus faible à Sainte Marie aux Mines (12,27) soit une amplitude de 6,09 euros.

Pour les femmes l'écart va de 13,14 à Hoschtatt à 10,21 à Saint Amarin, soit une amplitude de 2,93. Au-delà des salaires d'entrée eux-mêmes, est probable que les progressions de carrière soient moindres pour les femmes.

- L'état du marché du travail local joue probablement un rôle. Il existe une forte corrélation entre les niveaux de salaire des femmes et des hommes. Quand le niveau de salaire des un(e)s est faible, le niveau de salaire des autres est également faible, et inversement. Mais, dans tous les cas, celui des femmes reste inférieur à celui des hommes.

- Mais cet «effet territorial» ne joue que pour les ouvriers et les employés. Pour les CSP cadres et professions intermédiaires, il n'y a pas de corrélation entre salaire des hommes et salaire des femmes. Ce qui peut s'expliquer de deux manières. Soit il y a une pure discrimination, les femmes cadres étant systématiquement moins payées que leurs homologues masculins. L'écart atteint presque 12 points à Neuf Brisach par exemple. Soit les femmes et les hommes cadres sont employés dans des secteurs différents ; l'ingénierie -domaine traditionnellement masculin- payant beaucoup plus que le social par exemple, domaine traditionnellement féminin.

On retrouve ces effets locaux en étudiant les salaires par classe d'âge. Il jouent pour les 26-50 ans et les plus de 50 ans. Pour ces catégories d'âge un salaire élevé pour les hommes signifie également un salaire élevé pour les femmes, qui reste toutefois inférieur dans tous les cas à celui des hommes.

Mais ils ne jouent pas pour les moins de 26 ans. Pour cette classe d'âge, soumise à de grandes difficultés d'entrée sur le marché du travail, il y a un nivellement des salaires par le bas.

Même si l'amplitude du salaire masculin est plus élevée que celle des salaires féminins : 3,36 contre 0,96, les écarts de salaire entre jeunes femmes et jeunes hommes sont relativement faibles (au maximum de 2,74).

Que retenir de cette deuxième partie ?

Tout d'abord, que sur les cinq indicateurs retenus, la situation des femmes est plus défavorable que celle des hommes.

Il arrive que dans quelques communes, pour l'un ou l'autre des indicateurs, la situation des femmes soit plus favorable, mais en règle générale, elles ont moins accès à l'emploi et ont des conditions d'emploi plus défavorables que les hommes.

Leur taux d'emploi est ainsi inférieur à celui des hommes et le taux de chômage qui touche les actives et nettement supérieur à celui des hommes. Au plan des conditions d'emploi, les femmes bénéficient moins de contrats à durée indéterminée, elles ont des revenus systématiquement inférieurs à ceux des hommes et elles travaillent massivement à temps partiel.

Ensuite, on peut retenir que les inégalités de genre ne sont pas spatialement neutres.

Il apparaît clairement que, sur le volet de l'accès à l'emploi, la partie ouest du Sundgau, les vallées de la Thur et de la Doller, Mulhouse et les communes alentours, offrent des opportunités d'emploi moindres, avec de faibles taux d'emploi et de forts taux de chômage. Les villes (Colmar, Mulhouse et Saint Louis) ont, quant à ces indicateurs, des situations très dégradées.

Concernant les conditions d'emploi, les villes sont toujours à la peine, ainsi que les vallées vosgiennes et leurs piémonts sur le plan de la précarité de l'emploi et de la part de femmes cadres. Cela caractérise également une partie des communes de l'ouest du Sundgau qui apparaît aussi comme le territoire où le temps partiel féminin est le plus développé. Sur cet indicateur, la partie nord du département, dans un large cercle autour de Colmar, est en situation beaucoup plus favorable aux femmes, avec des taux de travail à temps partiel beaucoup plus faibles.

Cette situation se retrouve quant à la présence de femmes cadres, qui sont nombreuses autour de Colmar, de même que dans une banane située sur l'axe Belfort/Bâle. Tandis que les vallées vosgiennes sont mal positionnées, de même que l'ouest du Sundgau et la partie nord de la façade rhénane.

D'une manière générale :

- les espaces les plus favorables à la participation des femmes à la vie économique sont situés autour de Colmar et sur l'axe Belfort/Bâle ;
- Les espaces les plus défavorables à cette participation sont constitués d'une grande partie des vallées vosgiennes, d'une bande de communes à la hauteur de Mulhouse jusqu'au Rhin et à l'ouest du Sundgau.

Enfin, ce travail montre également que les situations peuvent être analysées très différemment selon que le raisonnement est mené en «valeurs absolues» ou en valeurs relatives.

Dans le premier cas, les territoires sont classés suivant la part des femmes qui sont au chômage, cadres etc. Dans le second, ce n'est plus la part des femmes au chômage etc qui est prise en considération, mais le différentiel de taux de chômage entre les hommes et les femmes. Cela modifie essentiellement les résultats. Cela ressort bien de l'analyse des revenus ou de la part des cadres par exemple.

Dans certains territoires, les écarts de revenus entre femmes et hommes sont faibles parce que la plus grande partie de la population est au bas de l'échelle salariale. L'existence du SMIC limite mécaniquement les écarts salariaux entre hommes et femmes.

Certains territoires sont apparemment «bien placés» car ils hébergent une part élevée de femmes cadres. Mais, la part des hommes cadres y est encore plus élevée, ce qui peut donner lieu à de grandes inégalités de genres.

L'indice synthétique de participation des femmes redistribue ainsi en partie les cartes.

- On retrouve bien Colmar et sa «couronne» qui présente un taux d'inégalité femmes/hommes relativement faible.
- La façade rhénane et les vallées vosgiennes, sauf exceptions, offrent relativement peu d'opportunités aux femmes. Nettement moins qu'aux hommes en l'occurrence.
- Mulhouse et les communes limitrophes sont en situation «intermédiaire». Les femmes y subissent sans aucun doute bien plus le travail à temps partiel et le chômage, sont moins souvent en emploi stable que la moyenne. Mais leur situation relativement à celle des hommes n'est pas particulièrement dégradée.
- Le changement le plus net concerne le Sundgau, dont une grande partie des communes même dans la banane Belfort/Bâle, présentent un niveau d'inégalités femmes/hommes très élevé.

Dans l'absolu, la situation des femmes à l'égard du travail est meilleure que dans bien d'autres territoires, mais comparativement aux hommes, leur situation est nettement moins favorable. Il y a certes une plus grande part de femmes cadres dans la population, mais cette part est bien plus faible que celle des hommes cadres. De plus, une partie bien plus importante d'entre les femmes travaillent à temps partiel et même lorsqu'elles ont un niveau de revenu assez élevé, il reste beaucoup plus faible que celui des hommes...

Cette observation repose la question toujours très problématique de la mesure des inégalités et du niveau

La participation des femmes à la vie économique : un indice synthétique

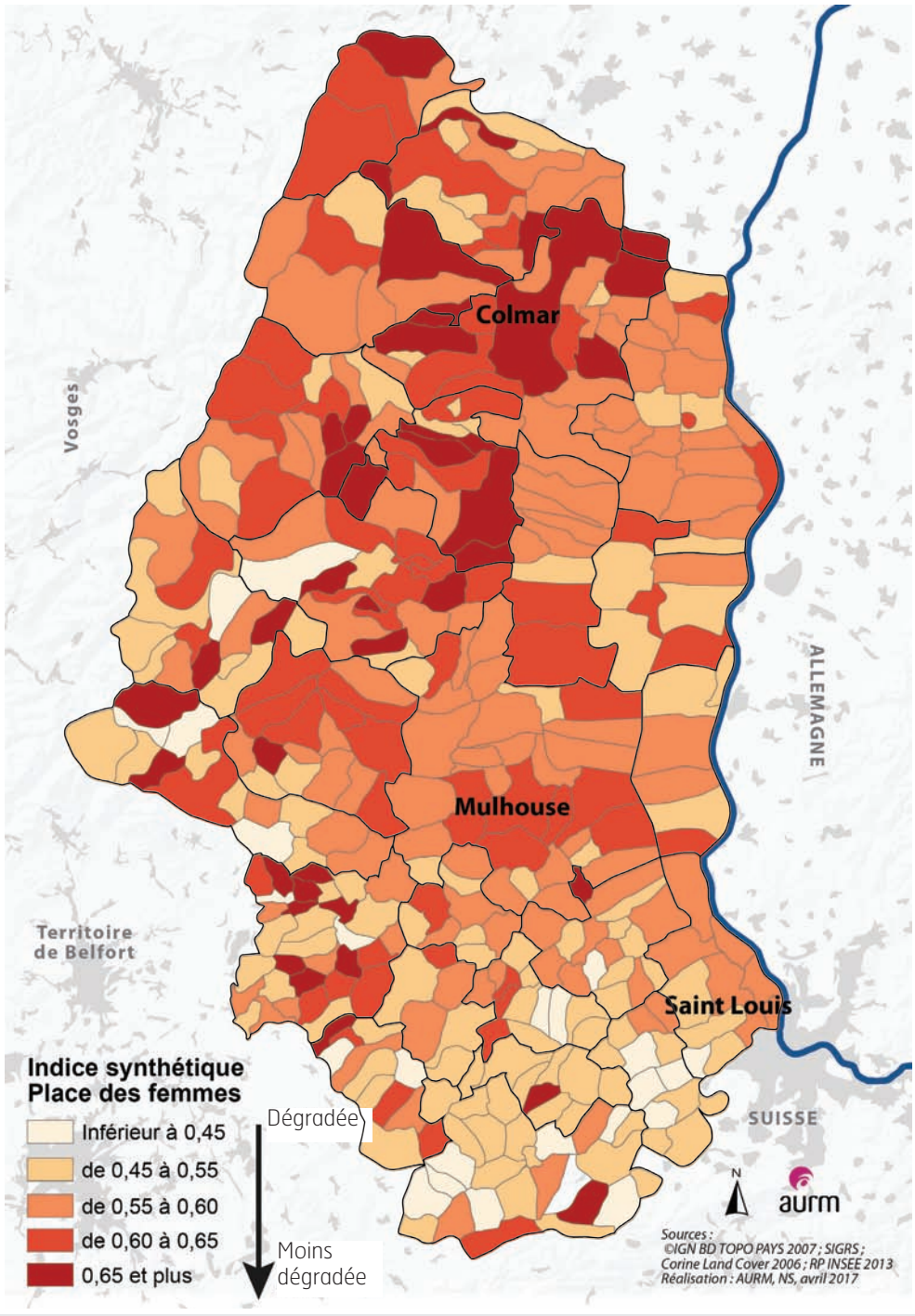

Méthodologie de calcul de l'indice synthétique de participation des femmes à la vie économique.

Chaque indicateur correspond au différentiel entre hommes et femmes pour la variable retenue. Ex : taux de chômage des femmes - taux de chômage des hommes.

Chaque indicateur a été normalisé sur une échelle allant de 0 à 1. La normalisation a été opérée en appliquant la formule suivante : (perf mesurée- plus mauvaise perf)/(meilleure perf - plus mauvaise perf)

L'indice synthétique s'obtient quant à lui par une moyenne simple non pondérée des différents indicateurs calculés comme indiqué ci-dessus. Plus le score est faible, plus la participation des femmes est problématique. Rappelons qu'un score élevé ne signifie pas que tout va bien, mais que la situation des femmes est moins dégradée que dans les communes ayant un faible score.

souhaitable ou acceptable d'inégalités. Vaut-il mieux une situation où les différentes parties du corps social sont en situation plus ou moins égale parce que nivelées par le bas par exemple ? Ou vaut-il mieux une situation plus inégale entre les différentes composantes du corps social, mais où la partie la moins favorisée a tout de même une situation plus favorable que dans le premier cas ?

C'est la question de l'équité sociale ou socio-spatiale qui se trouve ainsi posée. Et à laquelle ce travail ne peut répondre. Mais il pourrait inciter les acteurs locaux à s'interroger sur les manières d'améliorer l'accès et les conditions d'emploi de toute la population (femmes comme hommes) et de produire un effort supplémentaire pour favoriser la participation des femmes à la vie économique.

Ce travail fait également ressortir un paradoxe.

Les territoires du sud du département, qui apparaissent sur la carte comme mal placés en termes d'inégalités hommes/femmes sont aussi les territoires qui, d'une manière générale, si l'on s'en tient à leur solde migratoire, **sont les plus attractifs**. Le niveau d'inégalité femmes/hommes ne serait donc pas, contrairement à l'hypothèse fondatrice de ce travail, un facteur jouant contre l'attractivité du territoire.

Ce propos doit être mitigé de deux manières.

- D'une part, ces territoires connaissent également un fort taux de sortie à l'occasion des migrations résidentielles.
- D'autre part, le fait que certains EPCI ne réussissent pas à retenir leur population vient peut-être d'une insatisfaction liée aux moindres opportunités que les territoires concernés offrent aux femmes. Rien n'interdit de penser que ces territoires bénéficient d'un potentiel d'attractivité qu'ils n'exploitent pas totalement, faute d'offrir suffisamment d'opportunités aux femmes actives.

Le bien être socio-économique des territoires

La méthode suivie vise à obtenir un indice synthétique de « bien être socio-économique des territoires », à l'image de l'indice synthétique de santé sociale mis en œuvre notamment dans la Région Nord-Pas de Calais, dans la foulée de travaux américains datant des années 80, puis des travaux du BIPE 40[1].

Ce type d'indices part du principe que l'on s'occupe beaucoup de la santé économique des territoires, que l'on apprécie souvent grâce à l'évolution du PIB régional, mais que peu de données sont systématiquement traitées en matière d'état de santé sociale des territoires. Tout se passe comme si l'on attendait qu'une augmentation de la richesse créée engendrât automatiquement une croissance du mieux être collectif.

Dans les faits, les travaux réalisés montrent qu'**il n'y a pas de corrélation automatique entre richesse monétaire créée et bien être collectif[2]**. Si la richesse créée est très inégalement répartie, ne bénéficiant qu'à quelques-uns, son augmentation peut même constituer une source de tensions sociales.

L'indice calculé en Nord-Pas-De-Calais compilait des données liées à huit domaines : logement, santé, éducation, justice, travail et emploi, revenus et liens sociaux avec, au total, 16 indicateurs. Certains étant classiques (rapport interdéciles pour les revenus, taux de chômage, niveaux de formation…), d'autres plus novateurs : taux de sur-endettement, part des ménages assujettis à l'ISF, accidentologie au travail, taux de criminalité, part de la population participant à la vie associative etc.

Ce type d'indices présente donc également l'intérêt de **mettre l'accent sur des formes de richesse ou de pauvreté non monétaire**. Par exemple, un territoire dont la population accède en grand nombre aux études supérieures bénéficie en quelque sorte d'un patrimoine culturel qui lui permet de mieux s'adapter aux évolutions économiques.

1) Le BIPE 40 est un Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté, créé en 2002

2) Santé et bien être peuvent être utilisés indifféremment, dans la mesure où, selon la définition de l'OMS, la santé est un état de bien être physique et mental.

Malheureusement, nombre des données disponibles au niveau régional, ne le sont pas au niveau local. Les initiateurs de la méthode avaient eux-mêmes dû revoir leurs ambitions à la baisse, quoi que travaillant au niveau régional. De plus, au niveau communal, les règles du secret statistique s'appliquent aux plus petites communes. De ce fait, il y a des « trous » dans l'information statistique qui font que cette information ne peut être traitée systématiquement.

Finalement, l'indice synthétique est composé de 9 indicateurs pour lesquels les données sont disponibles au niveau communal, ce qui a rendu possible leur agrégation au niveau intercommunal.

Les indicateurs de revenu

- Les revenus moyens imposés
- Le rapport inter-déciles D1/D9
- La part des bénéficiaires du RSA socle

Les indicateurs d'emploi

- Le taux de chômage
- La part des chômeurs de longue durée
- La part des salariés à temps partiel
- La part des salariés stables ou précaires

Les indicateurs sociaux

- La part des actifs sans diplôme
- Un indicateur de mixité sociale

Certaines dimensions (santé de la population, logement, justice) sont donc absentes de cet indice. Néanmoins, il permet de repérer les territoires qui présentent une problématique particulière ou au contraire une situation plutôt favorable. Il s'agit donc d'**une aide à la réflexion quant aux moyens qui pourraient être mis en œuvre pour améliorer la position d'un territoire** sur telle ou telle dimension prise en compte dans le calcul de l'indice.

De manière sous-jacente est l'idée qu'un territoire en mauvaise santé sociale ne sera pas attractif pour certaines catégories de population. Son patrimoine social et culturel déjà faible aura donc tendance à ne pas renforcer, tandis que les territoires en meilleure santé renforceront le leur par attraction de populations plus dotées en capital économique et culturel. **Faute de mesures correctrices, il existe un fort risque pour que les inégalités territoriales s'accroissent.**

Les indicateurs de revenu

Revenus fiscaux moyens imposés

Une première approche monétaire de la pauvreté ou de la richesse des territoires peut se faire en termes de revenus que les ménages imposés déclarent au fisc. Dans le Haut-Rhin, les revenus moyens imposés s'élèvent à 42 700 euros (2014). Mais la dispersion est assez grande puisque ces revenus moyens vont de 35 000 euros dans le Val d'Argent à 63 500 dans la communauté de la Porte du Sundgau.

Des contribuables plus aisés au sud

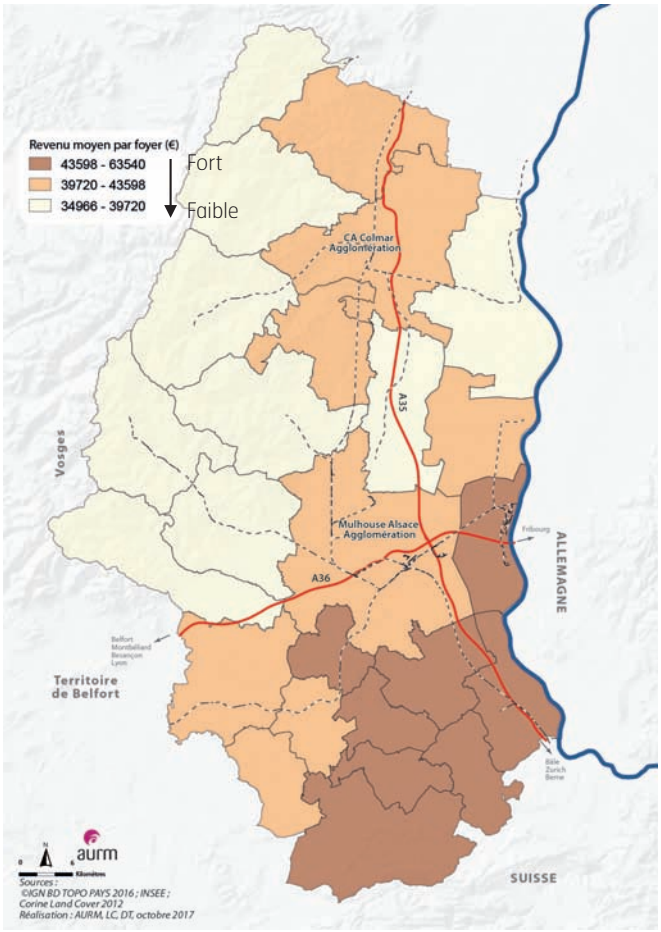

D'une manière générale, les revenus imposés sont moins importants dans le nord du département, le sud bénéficiant davantage des revenus d'activité en Suisse.

A noter que les deux principales agglomérations sont à peu près dans la moyenne, avec des revenus moyens imposés légèrement plus faibles dans l'agglomération de Colmar : 40 024 euros pour 41 249 dans celle de Mulhouse.

Le rapport interdécile D1/D9

Les revenus moyens donnent toutefois une image quelque peu déformée de la situation. Cet indicateur permet de situer les différentes intercommunalités les unes par rapport aux autres, mais ne dit rien, comme toute moyenne, de la dispersion des revenus au sein d'un même territoire.

C'est pourquoi il est nécessaire de le compléter par le calcul du rapport interdéciles D1/D9 qui correspond au rapport entre ce que gagnent les 10% les moins riches de la population et les 10% les plus riches. C'est un indicateur relatif, car si tout le monde est pauvre (ou riche), l'écart sera faible entre les différents déciles. Cela reste néanmoins un indicateur couramment utilisé comme témoin des inégalités de revenus.

En France, le rapport interdécile s'établit (2015) à 3,5. La France reste l'un des pays développés où les inégalités sont les plus faibles. Mais il existe de grandes disparités territoriales. C'est le cas dans le Haut-Rhin où le rapport interdécile s'établit à 7,7 pour l'agglomération mulhousienne et à 3,2 dans la communauté Essor du Rhin.

Dans la région mulhousienne, une partie de la population, résidant plutôt dans le sud de l'agglomération, bénéficie des revenus élevés de leur activité en Suisse. Tandis que la ville centre et, dans une moindre mesure le bassin potassique, accueillent une population moins favorisée. La ville de Mulhouse héberge notamment beaucoup de personnes sans activité, aux revenus logiquement très faibles. Le taux de bas revenus y atteint 45%.

Le paradoxe de cette situation est que l'indicateur de mixité sociale de l'agglomération mulhousienne (voir page 42) est le meilleur de toutes les intercommunalités.

L'agglomération des 3 Frontières a également un rapport interdéciles très élevé. Là aussi, des populations aisées,

Les espaces urbains les plus concernés par les inégalités de revenu

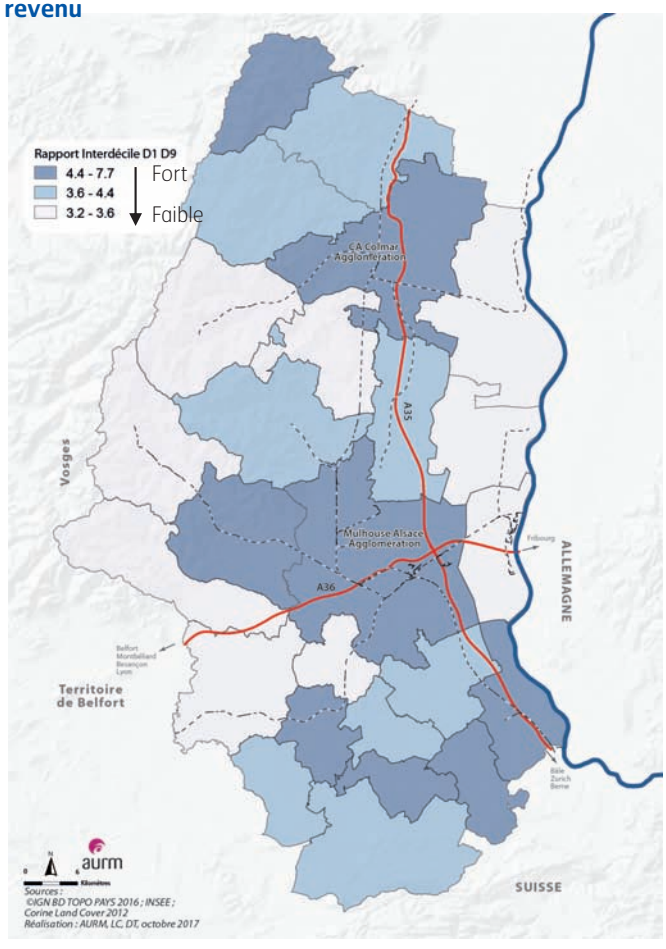

travaillant en Suisse, côtoient des populations beaucoup plus pauvres, raison pour laquelle Saint Louis compte une quartier prioritaire au titre de la politique de la ville. Viennent ensuite l'agglomération de Colmar et, plus surprenant, la communauté d'Altkirch. Les deux premières intercommunalités ont des taux de pauvreté de 28 et 26% et celle d'Altkirch de 24%

A contrario, les territoires les plus égalitaires sont plutôt situés dans la partie nord du département, dans les vallées et en façade rhénane.

Les données sur le taux de pauvreté n'étant pas disponibles

Les bénéficiaires du RSA socle

pour toutes les communes, l'analyse des disparités de revenus et de la pauvreté peut être poursuivie par la part des allocataires CAF bénéficiaires du RSA Socle. Il s'agit d'une allocation sociale versée aux personnes démunies et visant à leur garantir un niveau minimum de revenu. C'est donc un indicateur de pauvreté qui confirme les données précédentes.

Les principales zones urbaines arrivent en tête. 26% des allocataires de m2A bénéficient du RSA socle. Suivie par les agglomérations de Colmar et des 3 Frontières (22%), par Guebwiller (17%), Thann-Cernay (15%). Mais dans ce peloton de tête figurent aussi des vallées comme Munster (15%) ou la communauté d'Altkirch (17%).

Toutefois, d'une manière générale, les communautés situées au sud du département ont logiquement une part de bénéficiaires nettement plus faible que les autres. Les communautés de Rouffach ou d'Essor du Rhin, dans la partie nord, se distinguent avec des taux faibles de bénéficiaires (8-9%)

Première synthèse : Sundgau et façade rhénane ont des indices plus favorables

La réalisation d'un indice synthétique sur la base de ces trois premiers indicateurs de pauvreté monétaire et d'inégalités de revenus, aboutit aux résultats suivants :

- Les aires urbaines (Colmar, Thann-Cernay, Mulhouse, Trois Frontières et Altkirch -qui joue un rôle de centralité dans la partie ouest du Sundgau-, connaissent les situations les plus dégradées, avec le plus de pauvreté et les plus fortes inégalités de revenu. Ces territoires sont rejoints par les vallées du Val d'Argent et de Munster qui présentent des situations spécifiques.

- Les EPCI ayant les plus hauts revenus, la plus faible part de ménages démunis, se trouvent dans la partie est du Sundgau. Mais les communauté de Rouffach, d'Essor du Rhin et de PFRS, situés dans la partie nord du département, réussissent à se hausser dans le peloton de tête avec de faibles inégalités et peu de bénéficiaires du RSA.

-Les autres territoires sont en situation intermédiaire.

Ce qui se traduit par des interventions sociales plus nombreuses dans les villes

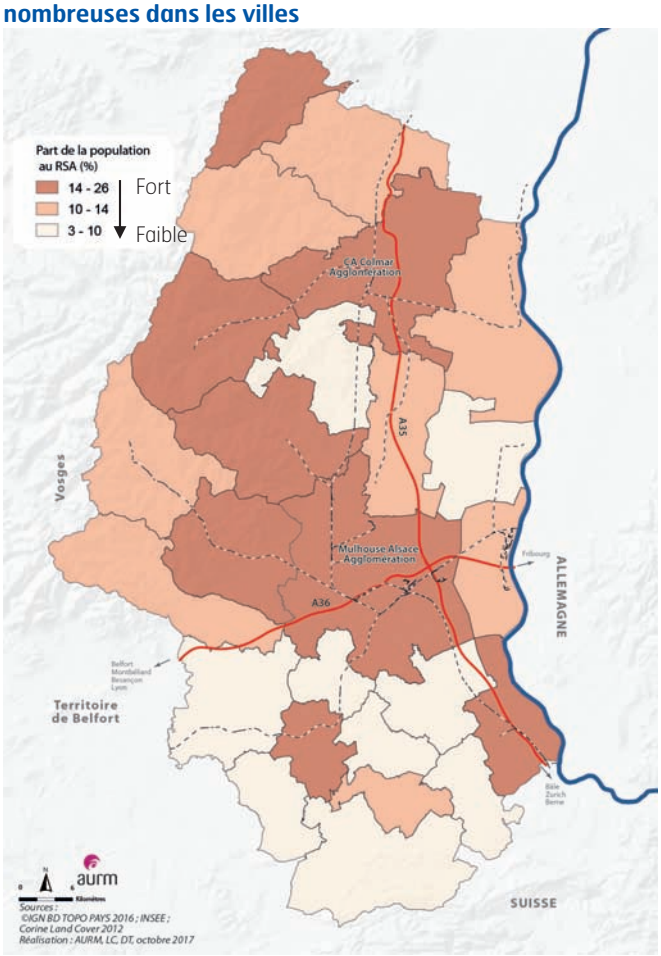

Indice synthétique de revenu

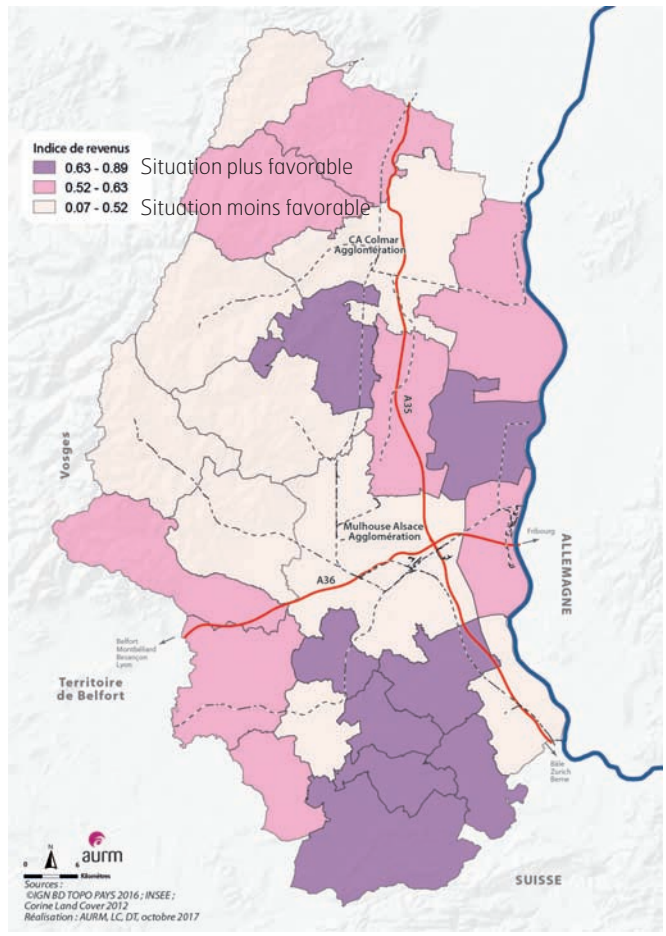

Les indicateur d'emploi

La part des chômeurs dans la population active

L'une des explications à la situation rencontrée par les territoires tient à un rapport résolument différent à l'emploi. Le chômage qui frappe 13% des actifs et 14% des actives du Haut Rhin concerne 50135 personnes.

Le chômage se concentre essentiellement dans les espaces urbains, rejoints par les vallées de Saint Amarin et du Val d'Argent. m2A vient en tête avec un taux de 18%, suivi par Colmar, 3 Frontières, Thann-Cernay, Guebwiller avec respectivement des taux de 15,3, 13,3, 12,8 et 12,5%. Ils sont rejoints par la communauté d'Altkirch qui, faisant office de bourg-centre, attire à lui les personnes en recherche d'emploi, alors que certaines entreprises du territoire ont failli (Domena) et que les militaires sont partis.

Les communautés de Rouffach et d'Essor du Rhin, qui obtiennent un bon score quant à la pauvreté et aux inégalités sont aussi des territoires qui connaissent un faible taux de chômage (7,5 et 8%). Mais on s'aperçoit également qu'il ne suffit pas d'avoir un faible taux de chômage pour avoir un indice de pauvreté-inégalité faible. Ainsi, les communautés de Ribeauvillé et de Kaysersberg ont un taux de chômage aux alentours de 8%, mais sont en situation moyenne quant à l'indice de revenu. C'est dire qu'au delà de la quantité de travail disponible, se pose la question de la nature des emplois (certains sont plus rémunérateurs que d'autres) et de la répartition des revenus sur le territoire.

Le chômage de longue durée

Même s'il ne s'agit que d'une estimation, compte tenu du secret statistique qui empêche de disposer de données concernant les plus petites communes, nous incluons ces données qui semblent assez proches de la réalité.

Comme dans le cas du chômage, les centres urbains (Mulhouse, Colmar, Guebwiller, Thann-Cernay et Altkirch) présentent les plus mauvais scores en termes de chômage de longue durée. Ils sont rejoints par les vallées du Val d'Argent, de Munster et de Saint Amarin.

Dans la partie nord du département, il n'y a que les Communautés de Rouffach, de Kaysersberg et d'Essor du Rhin qui présentent un indicateur bas en la matière.

C'est encore au sud du département que l'on trouve les situations les plus favorables, avec 6 EPCI qui présentent des taux de chômage de longue durée parmi les plus faibles.

Les autres intercommunalités sont en situation intermédiaire, c'est notamment le cas de la «bande rhénane».

Un facteur évidemment décisif : l'emploi

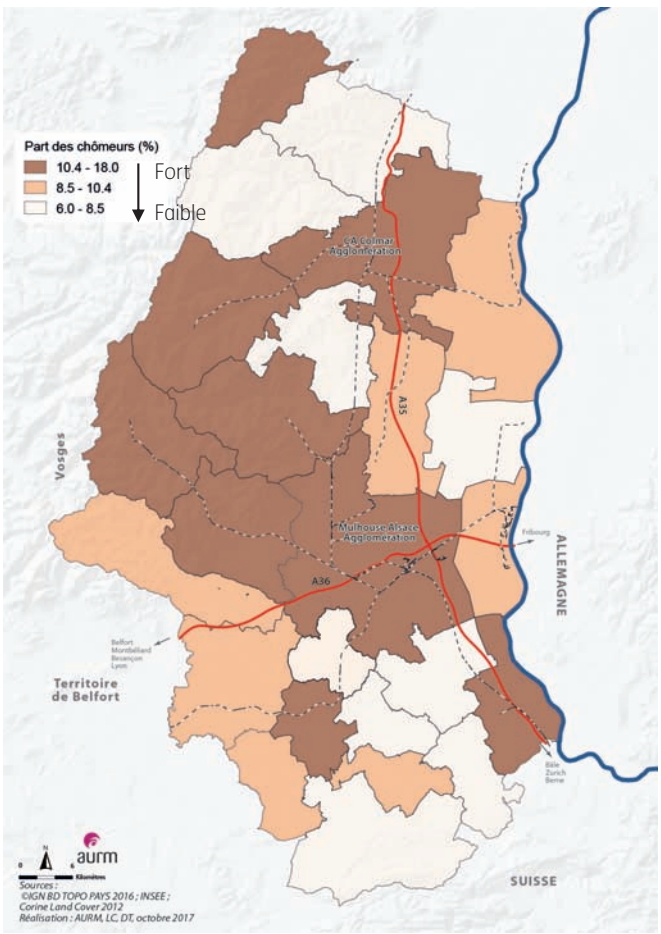

Le retour à l'emploi est difficile dans les zones urbaines et dans les vallées

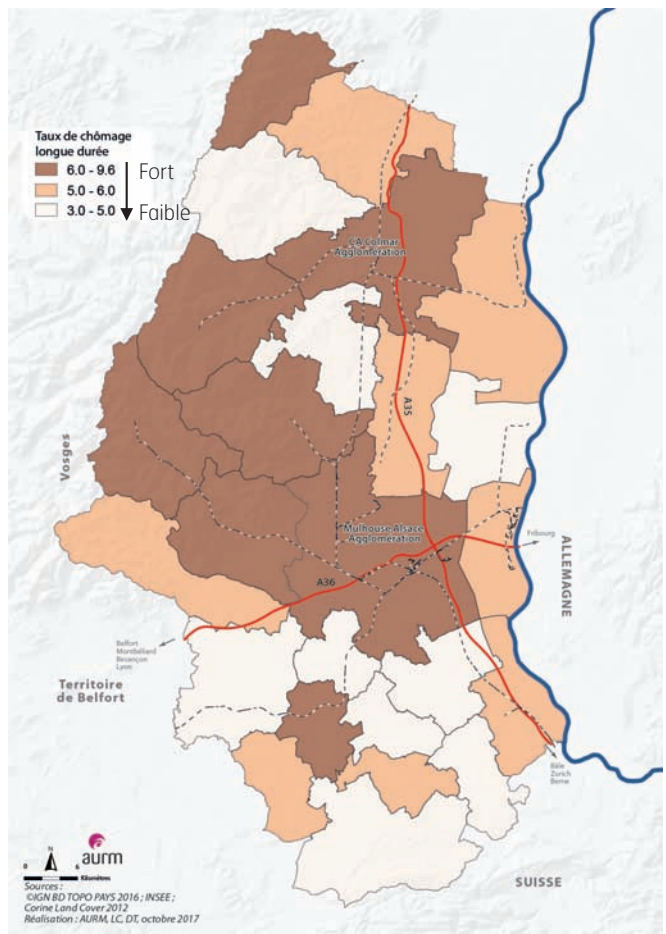

La précarité des emplois

On peut être un actif occupé, mais connaître une certaine précarité, faite notamment de contrats en CDD ou de contrats intérimaires. La précarité de l'emploi a donc été appréciée en calculant la part des CDI dans le total des emplois salariés, hors apprentissage. Plus le taux est faible, plus l'emploi est précaire. Le taux moyen du Haut-Rhin s'établit à 89,4% de CDI en 2013. Mais les écarts sont importants puisque le taux varie de 85% dans le Val d'Argent à 93% dans la communauté de communes Porte de France Rhin Sud.

D'une manière générale, trois types de territoires ressortent.

- Les villes et les vallées du Val d'Argent et de Saint Amarin ont les plus mauvais scores. Pour les villes, cela s'explique sans doute par le fait que l'emploi dans les services est plus important et que les activités tertiaires recourent nettement plus que les autres aux CDD.

- Les communautés situées à l'est du Sundgau sont en situation favorable avec des taux de CDI supérieurs à 92%. Elles sont rejointes par Essor du Rhin et PFRS qui hébergent deux importants sites industriels (centrale nucléaire et groupe chimique) qui assurent une certaine stabilité de l'emploi.

- Les autres territoires sont «dans la moyenne» avec des taux allant de 89 à 91%.

Le sud et la façade rhénane également moins concernés par la précarité de l'emploi

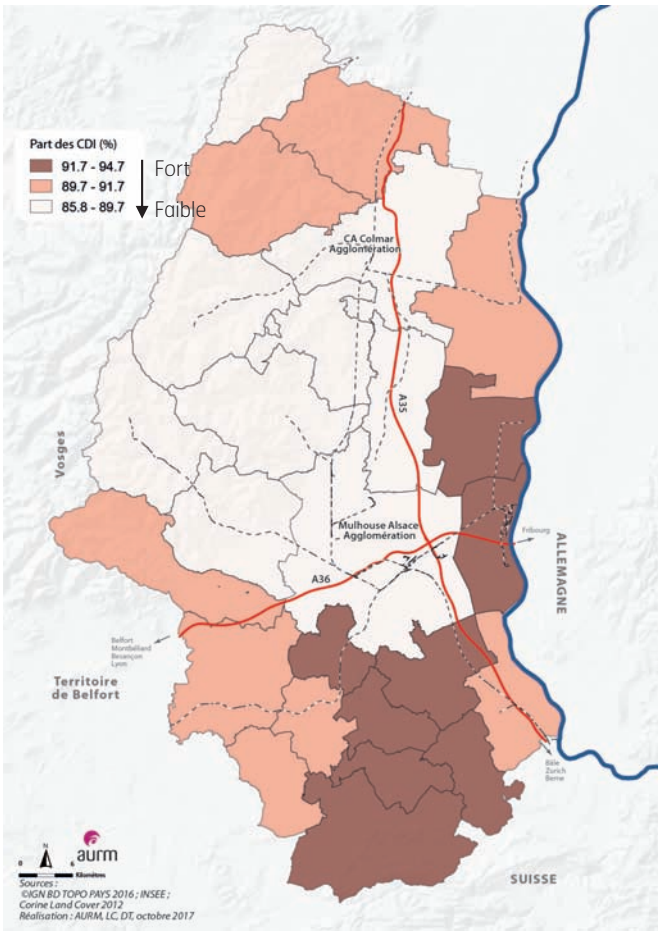

Le temps de travail

Une autre explication à des revenus plus faibles peut être le temps de travail. Il est possible d'intégrer un indicateur de temps partiel dans un indice qui tend à mesurer le bien être dans la mesure où nombre de personnes sont employées à temps partiel alors qu'elles souhaiteraient travailler plus.

Un tiers des salariés à temps partiel sont dans ce cas selon l'Observatoire des inégalités. C'est notamment le cas chez les jeunes et les femmes, surtout ouvrières. Ces données sous évaluent la situation car une bonne partie des femmes aimeraient travailler plus dans l'idéal, mais ne le déclarent pas, sachant qu'elles ne disposent pas de solutions pour, par exemple, faire garder leurs enfants, à un prix abordable.

Le temps de travail résulte alors non de la volonté de peu travailler, mais d'un arbitrage entre le revenu additionnel lié à un temps de travail plus important et les coûts additionnels liés à ce surcroît de travail.

La distribution spatiale de cette forme de précarité est tout sauf aléatoire. Les territoires où le taux de travail à temps partiel est le plus élevé (jusque 26% dans le Jura alsacien) sont quasiment tous situés dans la partie sud du département. Ce qui incite à penser qu'il s'agit d'une population orientée vers la Suisse, qui profite des hauts salaires pour travailler à temps partiel. A moins que cette forme de travail ne soit très développée en Suisse et que ce temps de travail réduit soit subi là aussi.

Mais le sud du département héberge beaucoup de personnes travaillant à temps partiel

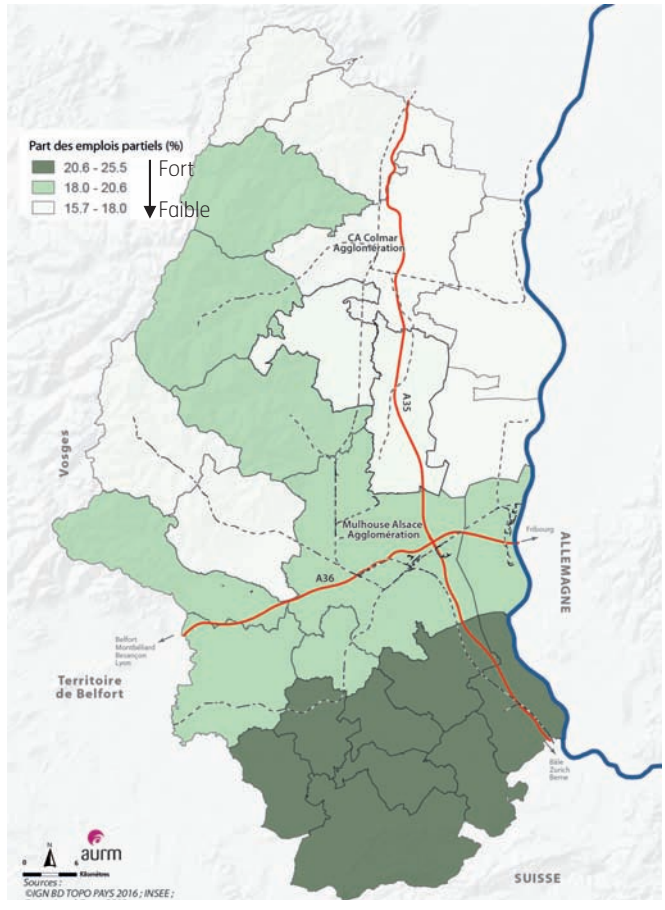

Deuxième synthèse : des indices d'emplois meilleurs au sud et en bord de Rhin.

Comme pour les indicateurs de revenus, les indicateurs d'emploi peuvent être synthétisés. La moyenne des quatre indices n'apporte pas d'information réellement nouvelle.

Cela confirme, d'une part, que **les espaces les plus urbains ont les moins bons scores, ainsi que certaines vallées vosgiennes** (Val d'Argent, Guebwiller, Saint Amarin).

Les meilleurs scores en termes d'emploi sont obtenus dans les communautés du nord du département : Essor du Rhin, Porte de France, Rouffach, PFRS, Ribeauvillé, Kaysersberg. Et dans les EPCI situés à l'est du Sundgau : Illfurth, Porte du Sundgau et Sierentz.

Un lien logique entre les indices d'emploi et de revenus, mais avec des écarts notables.

Plus intéressant est le croisement entre l'indice de revenu et l'indice d'emploi qui partage les territoires en cinq groupes.

- Les EPCI qui ont un indice d'emploi élevé et un indice revenu élevé (Rouffach, Sierentz, Illfurth, Essor du Rhin et Porte du Sundgau).

- A l'inverse, les EPCI ayant des indices d'emploi et de revenu faibles (Colmar, m2A, Altkirch, Guebwiller, 3 Frontières, Val d'Argent et Thann-Cernay). Soit les territoires les plus urbains, rejoint par Val d'Argent qui a toujours une position singulière.

D'une manière générale, il y a un lien entre l'indice d'emploi et l'indice de revenu qui varient parallèlement : plus la situation de l'emploi est favorable, plus les revenus croissent. Et inversement.

Indice synthétique d'emploi

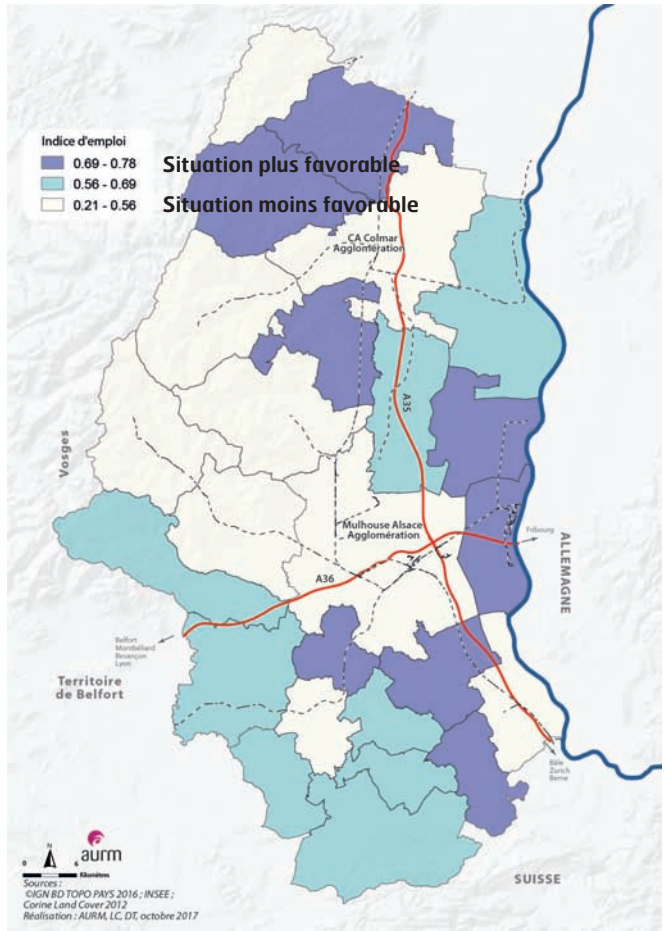

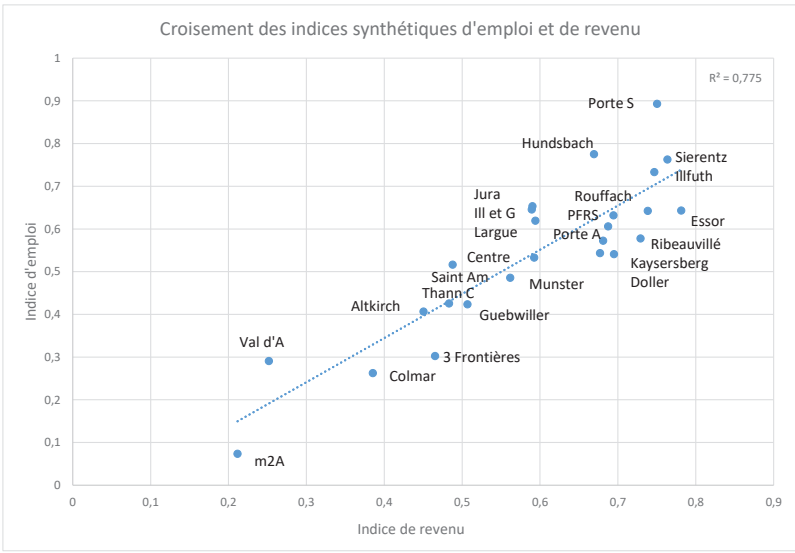

Les résultats sont logiques : quand les territoires ont une situation dégradée en matière d'emploi, ils ont généralement de faibles revenus. Sauf exceptions, comme les territoires qui bénéficient d'une «rente» avec la proximité de la Suisse, ou les territoires qui ont des activités relativement plus rémunératrices.

Quelques EPCI s'écartent cependant de la règle générale :

- il existe des territoires avec un indice d'emploi élevé, mais un indice de revenu moyen : Ribeauvillé, Kaysersberg et Porte de France. Cette situation s'explique sans doute par le type d'emplois proposés sur le territoire.

- Des territoires avec un indice d'emploi moyen, mais un indice revenu élevé, qui profitent d'une rente liée à la proximité de la Suisse : Hundsbach, Ill et Gersbach et Jura alsacien ;

- Enfin, les Communauté de la Largue, de la Doller, du Centre du Haut-Rhin, de Brisach et de porte d'Alsace ont à la fois des indices d'emploi et de revenus dans la moyenne.

Les indicateurs sociaux

La part des sans diplôme professionnel

Le choix de retenir la part des sans diplôme professionnel vient de ce que dans certains territoires (comme Porte de France), le CAP domine et a jusqu'à présent permis aux personnes de s'insérer professionnellement. D'une manière générale, un diplôme, quel qu'en soit le niveau, donne toujours de meilleures chances d'insertion. De la même manière, retenir la part des diplômés du supérieur aurait systématiquement défavorisé les milieux plus ruraux, où la part des diplômés du supérieur est plus faible. D'où le choix de prendre pour indicateur la part des personnes sans diplôme professionnel car, que l'on vive en milieu rural ou en milieu urbain, dans un territoire serviciel ou plutôt industriel, les chances d'insertion sont toujours plus faibles pour une personne sans aucun diplôme professionnel.

Dans la partie nord du département, prévalent les territoires qui ont relativement peu de personnes sans diplômes. Le Val d'Argent fait exception.

La partie sud est plus contrastée car on peut y trouver aussi biens des EPCI ayant une forte part de sans diplôme (Thann-Cernay, agglomération de Mulhouse et la partie ouest du Sundgau) que des EPCI ayant fort peu de personnes non diplômées : Illfurth, Sierentz, Porte du Sundgau...

Moins de personnes sans diplôme dans la partie nord du département

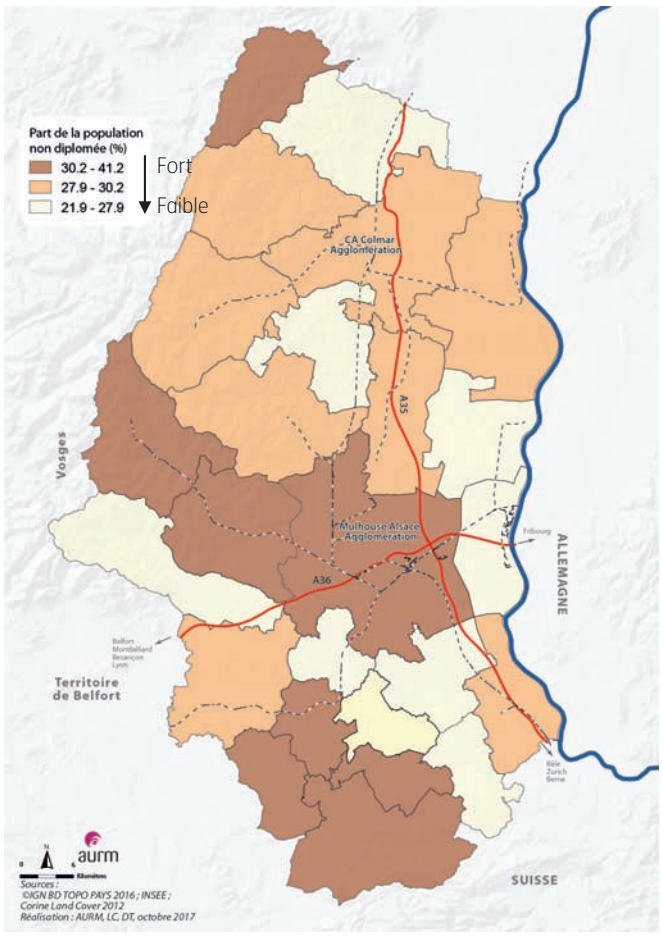

A noter que l'indicateur «taux de sans diplôme» est fortement corrélé avec l'indice d'emploi (Coefficient de corrélation de 0,6). Les territoires où les personnes sans diplôme sont en proportion importante ont donc des situations au regard de l'emploi plus dégradées. Par contre, la corrélation est plus faible avec l'indice «revenus». Cela tient à la spécificité du Sundgau où une partie des personnes, même non qualifiées, réussit encore à travailler en Suisse avec donc des revenus plus élevés.

La mixité sociale

Une spécificité mulhousienne : une forte part de la population sans activité professionnelle

L'égalité des territoires fait figure d'emblème politique majeur en France. Les différents territoires ne doivent pas avoir de trajectoires trop divergentes. Les écarts entre le quartier et la ville doivent être réduits, les métropoles ou les principales villes ne doivent pas capter toute la richesse au détriment des territoires périurbains ou ruraux, des plus petites villes et villages.

Cela appelle donc à une certaine mixité sociale de telle sorte que tous les territoires détiennent des potentiels de développement. De telle sorte aussi qu'un territoire ne se spécialise dans une catégorie socio-professionnelle, devenant par là-même répulsif pour les autres.

La mixité sociale au sein des EPCI du Haut-Rhin a été calculée grâce à une méthode *ad hoc* (voir ci-dessous). Dans un premier temps, l'indice de mixité sociale a été calculé pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles de la population âgée de 15 ans et plus et non scolarisée, en 2013, en excluant toutefois les agriculteurs exploitants qui n'ont que peu le choix de leur localisation. Or il s'agit bien, au travers du calcul de cet indicateur, d'apprécier la façon dont ces CSP se répartissent sur le territoire, répartition indicatrice de choix sous-jacents.

Méthodologie

Pour calculer cet indicateur, la distribution des CSP dans les différents EPCI a été comparée avec la distribution théorique de ces CSP. Par théorique, il est entendu telle qu'elle devrait être si les CSP se répartissaient aléatoirement sur le territoire. Pour donner un exemple, s'il y a 10% de cadres dans le Haut Rhin, une répartition totalement aléatoire des cadres donnerait 10% de cadres dans tous les EPCI.

Suivant une méthode proche de celle du calcul d'un khi2, l'écart entre effectif observé et effectif théorique à été rapporté aux effectifs théoriques, pour pouvoir exprimer cet écart en pourcentage.

Le score de chaque EPCI est égal à la somme de la valeur absolue de chaque écart

La première surprise vient de la spécificité de l'agglomération mulhousienne. Elle héberge un nombre très important de personnes sans activité professionnelle. Et ce alors que ces personnes sont sous-représentées de manière importante dans presque la moitié des autres EPCI.

Sachant que les calculs sont effectués sur la population non scolarisée de plus de 15 ans, ces personnes sans activité professionnelle ne peuvent correspondre aux lycéens et étudiants. Il s'agit donc préférentiellement soit de personnes au foyer (nombreuses femmes d'origine étrangère qui ne travaillent pas dans les différents quartiers d'habitat social de Mulhouse notamment), soit de chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Dans un second temps, l'indice a été calculé en excluant les retraités (qui ne sont sur-représentés que dans les vallées de Munster et de Saint Amarin) et les autres personnes sans activité professionnelle pour restreindre l'observation aux actifs.

Les Communautés les plus urbaines sont aussi les plus mixtes

Dans cette configuration, il ressort que les Communautés les plus urbaines (Colmar, Guebwiller, Thann-Cernay, M2A, cette dernière étant la plus mixte de toutes), hors 3 Frontières, sont les territoires les plus mixtes socialement, sans sur ou sous représentation d'une catégorie sociale particulière. Elles sont rejointes par quatre Communautés du Sundgau, situées il est vrai dans sa partie ouest.

A l'opposé, les plus mauvais indices de mixité sont obtenus pour des Communautés où soit les ouvriers sont largement, sur-représentés (Saint Amarin, Essor, Val d'argent), soit les cadres sont sur-représentés : Rouffach, Illfurth.

Hormis Essor du Rhin, les EPCI de la façade rhénane et de l'extrême sud du département sont dans une honnête moyenne. Au final, mises à part les communautés de Sierentz, d'Illfurth et de la Largue qui présentent un indice moyennement élevé, les EPCI du Sundgau, contrairement à l'image courante qu'on s'en fait, sont relativement mixtes socialement. A tout le moins, l'extrême sud du département n'est pas homogène socialement.

Ce paradoxe s'explique probablement par le fait que compte tenu des salaires élevés en Suisse, même des ouvriers ou des employés peuvent accéder au logement dans le Sundgau, notamment dans sa partie ouest. Ce que semble confirmer le croisement de l'indice de revenu et de l'indice de mixité sociale. Les Communautés de la Porte du Sundgau et de Hundsbach notamment s'écartent fortement de la tendance, avec un indice de revenu beaucoup plus élevé.

D'une manière générale, hormis ces cas extrêmes (auxquels s'ajoute le Val d'Argent), un fort indice de mixité sociale s'accompagne d'un faible indice de revenu.

La partie nord du département offre un visage plus contrasté, avec souvent une sur-représentation de la catégorie «artisans, commerçants et chefs d'entreprises» qui alimente un indice de mixité plus élevé.

Des indices de mixité élevés dans les Vosges et sur les pourtours sud est, mais avec une composition sociale très différente.

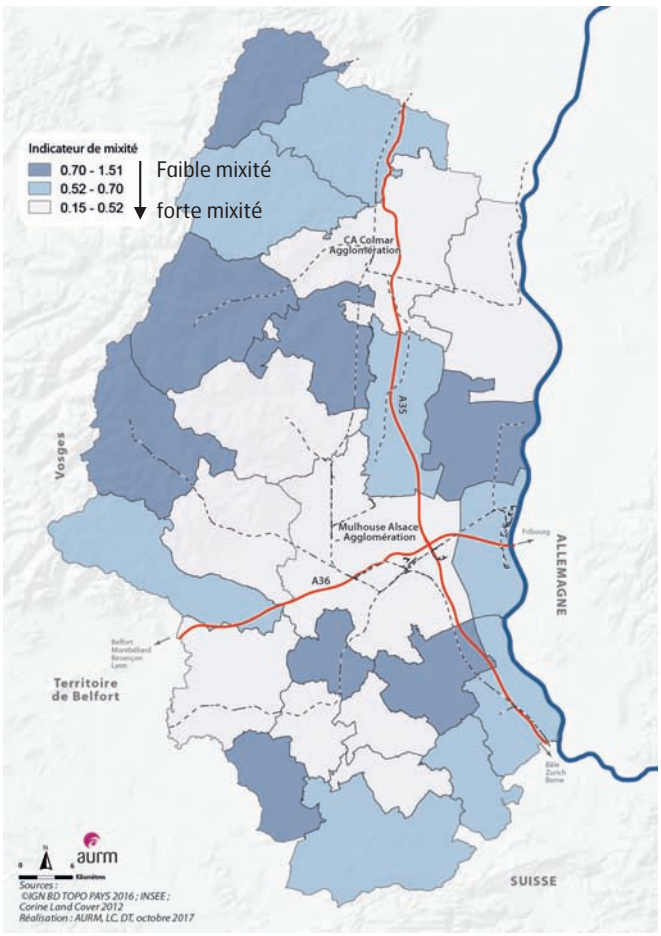

Les actifs ne se distribuent vraiment pas au hasard dans les différents territoires

Les principaux résultats peuvent être présentés par CSP :

• Les employés sont à peu près également présents dans toutes les intercommunalités. Ils ne sont que légèrement sous-représentés dans les Communautés de Rouffach, Illfurth et Essor du Rhin.

• Les professions intermédiaires sont plus particulièrement présentes dans les communautés de Rouffach, Illfurth et Essor du Rhin et particulièrement absentes de Val d'Argent.

• **Le plus remarquable est l'opposition constatée entre la catégorie «cadres et professions intellectuelles supérieures» et la catégorie «ouvriers»**.

D'une manière générale, quand la première est sur-représentée, l'autre est sous-représentée et inversement. Ce qui tend à confirmer les observations réalisées lors de l'étude des mobilités résidentielles. Une spécialisation sociale des territoires existe, telle que les territoires les plus attractifs pour les cadres soient répulsifs pour les ouvriers et inversement.

Les catégories sociales sur ou sous représentées dans les différentes intercommunalités

EPCI	Cadres	Pro intermed	Employés	Ouvriers
Colmar	+			–
Rouffach	+ +	+ +	–	– –
Sierentz	+ +			–
Illfurth	+ +	+ +	–	– –
3 Frontières	+ +	–		
Porte du S	+ +			
Largue	– –			+
Saint Amarin	– –	–		+ +
Jura	– –	–		+ +
Brisach	– –			+
Val d'A	– –	– –		+ +
Essor	– –	+ +	–	+
Ill et G	–			+
Doller	–			
Munster	–			
Centre	–			

Deux signes + ou - indiquent que la population est supérieure ou inférieure de 20% au moins à la population théorique,un seul signe indique une sur ou sous représentation comprise entre 10 et 20%

Le tableau ci-contre montre bien comment, dans plus de la moitié des EPCI, une sur-représentation d'une catégorie va de pair avec une sous-représentation de l'autre.

• Lorsque l'indice de mixité sociale élevé ne s'explique pas par l'opposition ouvriers/cadres, il s'explique le plus souvent par une sur-représentation ou une sous-représentation de la catégorie constituée par les artisans, commerçants et chefs d'entreprise qui sont particulièrement présents sur la façade ouest du département et particulièrement absents d'une partie de la façade rhénane. Ce qui semble cohérent avec la nature du tissu économique des territoires.

On notera que, mises à part les Communautés de Saint Amarin et du Val d'Argent, qui s'écartent notablement de la tendance générale, cette dernière lie les indices de sans diplôme et les indices de mixité. **Plus l'indice de sans diplôme est élevé, plus l'indice de mixité est faible**. Ainsi, dans m2A, très mal placée en termes de diplôme, la mixité sociale est maximum, tandis qu'à Illfurth, qui a le plus fort indice de diplôme, la mixité est la plus faible.

Que retenir de cette troisième partie ?

Des niveaux de bien être différents selon les lieux

Evidemment, il est possible de regretter que l'indice synthétique de bien être collectif ne prenne en compte qu'un nombre limité d'indicateurs. Il est de fait très centré sur des variables liées à d'emploi, qui sont de fait fortement corrélées aux revenus. Les indicateurs sociaux sont sans doute insuffisamment présents.

A cela, il est possible de répondre que l'emploi reste l'une des préoccupations majeures de la population. Il y a peu à parier pour qu'une personne au chômage de longue durée, jouissant de faibles revenus, ayant de faibles probabilités d'insertion professionnelle vu son faible niveau de diplôme déclare jouir d'un bien être total…

A minima, la cartographie dessinée par cet indice de bien être collectif reflète assez bien la situation des territoires.

Les territoires les plus urbains, constitués autour d'un pôle urbain (Colmar, Mulhouse, Saint Louis, Guebwiller, Thann Cernay et Altkirch) ont les indices de bien être les plus faibles, faiblesse alimentée par une situation de l'emploi très dégradée. Il s'ensuit des revenus plutôt faibles, pour une population par ailleurs peu qualifiée.

Les vallées de Saint Amarin et de Munster rejoignent ces polarités parce qu'elles sont elles aussi davantage touchées par le chômage et la précarité de l'emploi qui concerne une population plutôt ouvrière et peu mixte, relativement peu qualifiée.

Le centre est du département présente plutôt un bon indice de bien être. Les indicateurs de revenus n'y sont pas forcément les meilleurs, mais les inégalités y sont relativement faibles, avec peu de personnes bénéficiaires du RSA ou étant depuis longtemps au chômage. Les indicateurs d'emploi y sont généralement bons, avec relativement peu de précarité pour une population ayant généralement un plus haut niveau de formation. La présence de grands sites industriels (Mahle Behr, Constellium, Solvay, EDF…) explique sans doute en partie ce positionnement.

La partie la plus au sud du département présente (hormis Saint Louis et Altkirch qui a un rôle de pôle urbain) des indices de bien être élevés ou très élevés comparativement aux autres EPCI. La proximité de la Suisse, de ses emplois et de ses hauts revenus salariaux explique grandement ces scores. D'illfurth à Porte du Sundgau, en passant par Sierentz, ces scores sont atteints malgré un indice de mixité faible, ces territoires étant socialement spécialisés dans les catégories socio-professionnelles supérieures.

La partie ouest du Sundgau offrant quant à elle plus de contrastes, elle se situe dans une très honnête moyenne avec davantage de mixité, mais plus de personnes non diplômées et potentiellement plus fragiles, plus précaires que dans la partie est, mais bénéficiant elles aussi des opportunités d'emploi et des revenus permis par la Suisse.

Un lien assez robuste entre indice de bien être et évolution de la population.

Les liens entre les évolutions de la population et l'indice de bien être collectif ne sont pas strictement proportionnels, mais ces liens existent bien et une tendance générale se dégage (représentée par les Collectivités en noir dans le graphe ci-dessous). Le croisement entre les évolutions de la population et l'indice de bien être fait apparaître que :

- les territoires qui ont le moins bon indice de bien être ont également des évolutions démographiques et migratoires les plus défavorables.

- A l'opposé, les territoires qui ont le meilleur indice de bien être ont également de meilleurs résultats en termes migratoires.

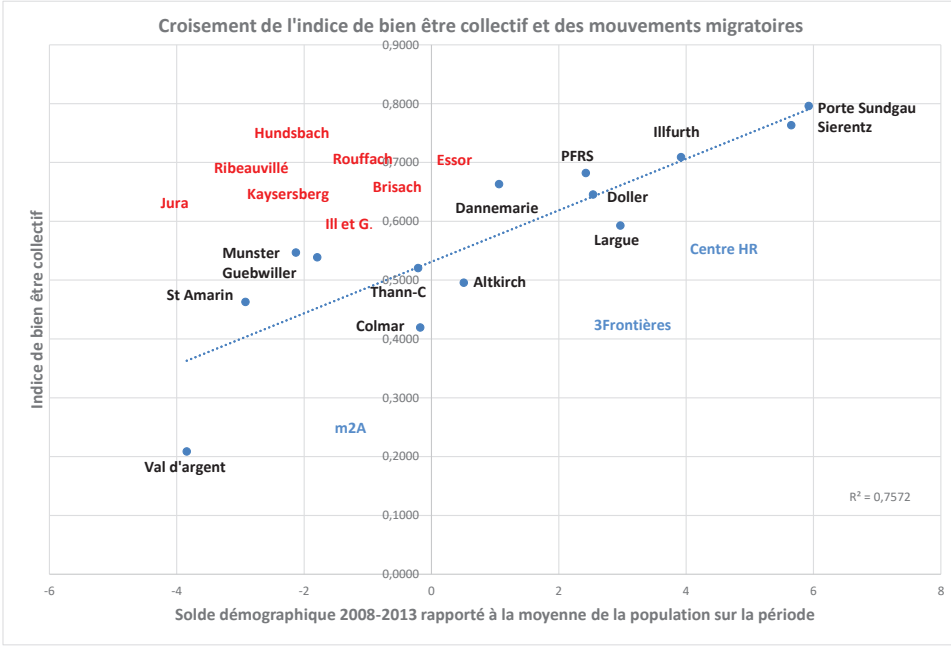

Indice synthétique de bien être collectif

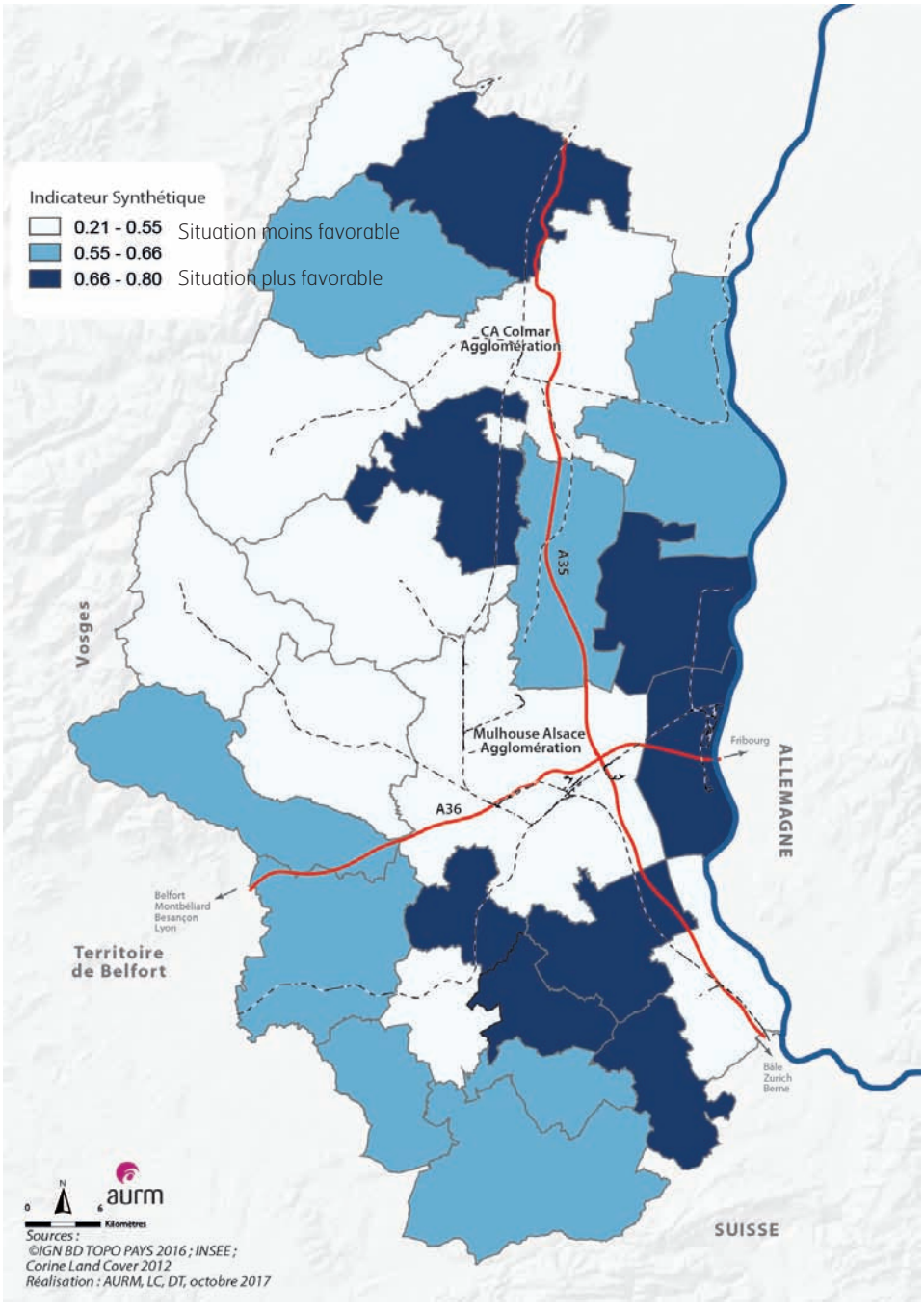

L'indice synthétique de bien être collectif a été obtenu en faisant la moyenne non pondérée des scores obtenus à chacun des 9 indicateurs retenus, lesquels ont été normalisés, ordonnés de 0 à 1. Plus le score est faible, plus le bien être collectif est problématique. Rappelons qu'un score élevé ne signifie pas que tout va bien, mais que la situation du territoire est moins dégradée que dans les communautés ayant un faible score.

Plus de la moitié des territoires rentrent donc bien dans ce cadre. C'est assez convergent avec les observations précédentes qui avaient montré un lien entre l'évolution de la démographie et les évolutions de l'emploi. Il est donc logique de retrouver ce lien, l'indice de bien être intégrant 4 indicateurs d'emploi.

Cependant, 11 EPCI s'écartent de la tendance générale.

• **Saint Louis et la Communauté du Centre du haut-Rhin ainsi que la communauté d'agglomération de Mulhouse jouissent d'une rente** (en bleu sur le graphique).

Quoi que l'indice de bien être soit relativement faible dans la Communauté des 3 Frontières, elle enregistre un solde migratoire positif. Saint Louis bénéficie de la proximité de la Suisse et d'un pôle d'emploi qui, durant les années post-crise, se maintenait voire créait des emplois.

Mulhouse et son agglomération remplissent leur rôle d'agglomération centrale. Etant un pôle d'emploi essentiel du département, l'agglomération attire à elle la population en recherche d'emploi. Au-delà, elle offre toutes les aménités urbaines et constitue un rôle d'attracteur pour certaines catégories de population. Ce qui explique qu'elle ait des performances démographiques nettement supérieures à ce que laisserait supposer son indice de bien être collectif.

La Communauté du Centre répond à un autre profil avec une bonne dynamique démographique qui côtoie un indice de bien être somme toute moyen. Sa position centrale dans le département et sa très bonne desserte autoroutière qui permet aux actifs y résidant d'aller travailler aisément dans les principaux pôle d'emploi expliquent sans doute cette performance.

• Les huit EPCI restant naviguent à contre-sens (en rouge dans le graphique). Leur indice de bien être est moyen ou bon, mais leurs «performances» démographiques sont faibles. A tout le moins, **ces territoires ne tirent pas totalement profit de leur potentiel de situation**.

Au sud du département, la Vallée de Hunsbach, du Jura, et, dans une moindre mesure la Communauté d'Ill et Gersbach, bien qu'ayant des indices de bien être élevés, ont des soldes migratoires négatifs. Ce sont des territoires qui ont une certaine attractivité -par exemple, ils sont attractifs pour des ménages qui déménagent au sein du Haut-Rhin- mais qui sont peu capables de retenir leur population. Un déficit de services, leur relatif éloignement des pôles d'emploi, des situations peu favorables à la participation des femmes à la vie économique peuvent peut-être expliquer ces contre-performances.

Au nord du département, les Communautés vinicoles et touristiques de Ribeauvillé, Rouffach, Brisach et Kaysersberg ont des indices de bien être allant de moyens à élevés, mais connaissent des soldes migratoires négatifs. L'usage des sols, éventuellement leur prix, tout comme la volonté de ne pas se développer outre mesure peuvent peut-être expliquer ces situations.

Conclusion

Cette analyse du territoire est largement exploratoire. Celle repose sur deux constats. Le premier est relatif aux méthodes employées, le second aux thématiques investiguées.

Penser en termes relatifs.

Les analyses territoriales classiquement réalisées privilégient toujours les volumes : volumes de population, volumes d'établissements, volumes de naveteurs... Le résultat est donc classiquement toujours le même : les principales agglomérations, dans toute la France et au-delà, «écrasent» l'économie de leur région. Cela donne une image déformée et fausse de l'organisation des territoires.

Et cela entretient de fausses polémiques sur le rôle des villes et métropoles. Pour les uns, elles irriguent toute l'économie de leur région (pseudo-théorie du ruissellement, nouveau nom de la pseudo théorie de la percolation). Pour les autres elles vident cette région de leur substance. Ces vaines polémiques ont été relancées par la loi d'affirmation des métropoles qui concourt à entretenir un climat de suspicion entre les territoires.

Penser en termes relatifs permet de mieux apprécier la façon dont les territoires s'organisent. En rapportant le nombre de naveteurs sortants de chaque EPCI à la population active de ces intercommunalités et les naveteurs entrants aux emplois des EPCI de destination, il apparaît que des territoires, bien qu'ayant relativement peu de population et d'emplois (moins en tout cas que la ville centre), n'en jouent pas moins un rôle dans l'organisation du territoire. Certains sont totalement dépendants de l'extérieur pour fournir de l'emploi à leur population, d'autres ont un «excédent» d'emplois et doivent chaque jour accueillir de nombreux salariés venus des autres territoires.

Cela pose bien sûr la question de la mobilité des salariés. Dans le cas de Thann-Cernay, la question est résolue par la desserte ferroviaire. Elle se pose par contre pour le Centre du Haut Rhin ou la Communauté de Brisach par exemple qui ne sont pas desservies par les transports en commun alors que ces territoires hébergent des sites industriels importants. Il en résulte, d'une part, que les salariés n'ont d'autre solution que leur véhicule personnel, émetteur de gaz à effet de serre. D'autre part, que les demandeurs d'emploi qui résident dans les principales agglomérations et dont beaucoup ne possèdent pas de véhicule, ne peuvent accéder à ces emplois potentiels.

Investir de nouveaux domaines

Il est surprenant qu'à ce jour, aucun travail d'analyse n'ait été réalisé localement mettant en relation la place des femmes et les dynamiques territoriales. Autant on est prompt à analyser les catégories sociales, les comportements des différentes classes d'âge... autant le genre ne semble pas constituer une catégorie d'analyse pertinente. La deuxième partie de ce diagnostic entend remédier à la situation en proposant une première analyse des inégalités entre femmes et hommes. Sans surprise, l**a situation des femmes en matière d'accès à l'emploi et de conditions d'emploi est quasiment partout dans le département plus défavorable que celle des hommes**.

La surprise vient de ce que les inégalités sont encore plus fortes là où la situation des femmes semble plus favorable. Dans certains territoires où la situation de l'emploi est très dégradée, l'accès à l'emploi est difficile pour tous et toutes. Les salaires y sont également faibles pour toute la population. Les femmes «profitent» probablement beaucoup de l'existence du SMIC qui limite les tensions à la baisse des salaires.

Dans les territoires où les conditions d'accès et d'exercice de l'emploi sont meilleurs -plus de femmes cadres, revenus plus élevés...- le niveau d'inégalités hommes/femmes est particulièrement élevé. Ce qui vaut aux territoires situés au sud du département notamment d'avoir un indice synthétique de participation des femmes à la vie économique très faible.

Même si nous ne sommes pas en mesure d'en faire la démonstration, il est possible de faire l'hypothèse que cette situation a des effets sur l'attractivité de ces territoires.

Certes, leur solde migratoire est généralement positif. Mais il apparaît aussi que ces territoires connaissent un très fort renouvellement de leur population. Au jeu des déménagements à l'intérieur du Haut-Rhin, nombreux sont les ménages à venir s'installer dans ces Communautés, mais ils sont également nombreux à les quitter. Une enquête complémentaire pourrait être réalisée pour savoir en quoi ce degré d'inégalité ou le manque d'aménités (ce qui pourrait expliquer le fort taux de temps partiel des femmes sur ces territoires) peut peser dans les choix résidentiels des ménages.

Il n'y a pas de définition univoque de l'attractivité

L'exemple de l'agglomération de Mulhouse peut être pris pour illustrer cette plurivocité. Si l'on en reste au solde migratoire, qui est négatif en ce qui concerne m2A, alors il est possible de conclure que ce territoire n'est pas attractif.

Mais ce jugement doit immédiatement être mitigé. Par exemple, la part des personnes travaillant dans m2A et résidant sur le territoire m2A est très élevée. **La Communauté d'agglomération de Mulhouse est donc en capacité d'héberger ses travailleurs qui font en grande partie le choix d'y résider.**

Autre exemple, son indice de bien être collectif très faible devrait s'accompagner d'un solde migratoire bien plus négatif qu'il ne l'est. En fait, m2A joue son rôle de centralité et reste attractive.

La question est en fait de savoir pour qui ce territoire est, ou non, attractif. L'analyse des migrations résidentielles montre que la Communauté attire de petits ménages, d'une ou deux personnes, et ne retient pas les ménages de plus de 3 personnes. Il y a, de manière générale, une fuite hors des principaux pôles urbains et m2A qui n'échappe pas. Cette analyse permet de mieux cibler l'action publique.

D'une part, il conviendrait de s'interroger plus avant sur l'offre d'urbanité désirée par les familles. Apparemment, elles quittent les principaux centres urbains pour aller «à la campagne». Est-il possible, en travaillant par exemple la question de la végétation, de l'eau dans la ville, de la qualité et des lieux à urbaniser... de formater une offre qui se rapproche de ce désir de «campagne» qui est sans doute en bonne part fantasmée ?

Autre façon de poser la question : comment revaloriser l'offre de ville? Comment valoriser l'offre de services, les aménités urbaines ? Il est vrai que, vue la très bonne connectivité du territoire sud alsacien, il est aisé de jouer les passagers clandestins, d'habiter «à la campagne» et de profiter des avantages urbains à loisirs.

Enfin, l'analyse des évolutions démographiques montre clairement l'urgence d'une politique de développement économique ambitieuse. Il n'est pas possible de se contenter du développement de l'emploi que connaissent certains territoires proches. Comme cela a été vu, ce type d'approche laisse de côté toute une partie de la population des villes qui n'est pas mobile. Mais, de plus, **il existe un lien entre évolution de l'emploi et évolution de la population.** Même si, d'une manière générale, les actifs habitent de plus en plus loin de leur lieu de travail, une grande majorité d'entre eux ne s'en éloignent guère. Un territoire qui n'offre pas d'emplois prend le risque de perdre de la population. Et comme la population résidentiellement mobile est généralement une population jeune, le potentiel de natalité du territoire s'érode, ce qui est de nature à accélérer le vieillissement du territoire.

Cette question vaut bien sûr pour l'agglomération mulhousienne, mais aussi pour certaines intercommunalités qui font le choix de ne pas se développer. Au sens où l'on n'y constate ni développement démographique, ni développement des activités économiques et de l'emploi. Peut-être ces EPCI jouent-ils une «logique de club». C'est-à-dire que l'on repousse tout changement qui pourrait altérer de quelque manière que ce soit les conditions de vie des personnes en place. C'est une stratégie fréquente... mais risquée. Si l'activité principale, voire l'employeur unique du territoire, vient à péricliter, alors le territoire n'a aucune autre ressource pour rebondir.

Les territoires considérés dans ce travail

Les communautés de communes et d'agglomérations ont été modifiées au 1er janvier 2017. Cette carte, n'est donc plus d'actualité. Néanmoins, les données présentées dans ce document datant généralement de 2013 (données du recensement), il a paru préférable de garder les anciens périmètres intercommunaux. D'autant que la taille des nouveaux EPCI (par exemple le Sundgau n'en compte plus que trois) gomme les différences territoriales. Ces changements de périmètres posent un problème méthodologique. Si l'on observe au niveau communal alors les variations peuvent vite être très importantes dans les plus petites. Sans être pour autant très significatives. Mais si l'observation est menée sur une échelle trop large, alors tous les territoires tendent à se retrouver «dans la moyenne». Dans ce cas, la situation départementale ne peut plus être prise en référence comme c'est le cas ici.

Etude réalisée par
L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
www.aurm.org

33 avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE
Tél. : 03 69 77 60 70 - Fax : 03 69 77 60 71

Rédaction : Didier Taverne,
didier.taverne@aurm.org
Décembre 2017

Toute reproduction autorisée avec mentions précise de la source et la référence exacte.